

Critère

5

Maintien des avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société

- 16 Contribution des produits forestiers ligneux
- 17 Contribution des produits forestiers non-ligneux, de la biomasse forestière et des bioproduits
- 18 Contribution des activités fauniques et récréatives
- 19 Emplois directs et indirects
- 20 Répartition des avantages économiques
- 21 Possibilités forestières et récolte durable
- 22 Certification forestière

16

Contribution des produits forestiers ligneux

Pourquoi cet enjeu est-il important ?

Pour maintenir et accroître le rôle de l'industrie forestière dans l'économie québécoise.



Crédit photo : Gérard Szaraz

Questions

1. Quelle est l'évolution du rôle de l'industrie forestière dans l'économie québécoise ?
2. Comment les prix ont-ils évolué sur le marché du bois et du papier ?
3. Comment évoluent les exportations de produits ligneux ?
4. Comment évoluent les investissements dans le secteur forestier ?

Mise en contexte

Depuis le début des années 2000, le secteur forestier du Québec traverse une crise majeure qui s'est traduite par une baisse régulière de sa contribution à l'économie du Québec en termes de richesse générée. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs dont la baisse des exportations vers le marché américain, des investissements moindres, la chute des prix du bois d'œuvre, l'appréciation du taux de change, etc. Tous ces facteurs ont engendré une baisse de la production de l'industrie forestière qui a connu plusieurs fermetures d'usines, temporaires et permanentes.

Le suivi de la contribution de la richesse générée par le secteur forestier¹ au produit intérieur brut (PIB) global permet de voir l'évolution de sa santé économique dans le temps. Les autres indicateurs comme les exportations, les investissements et les prix expliquent la tendance observée.

¹ La notion de secteur forestier réfère à la filière forestière de production ligneuse, qui comprend les industries suivantes : la foresterie et l'exploitation forestière, la transformation du bois, la fabrication du papier, les meubles et les produits connexes, l'impression et les activités connexes de soutien.

Malgré la reprise amorcée de l'économie américaine, la santé économique du secteur reste encore fragile. Ainsi, dans un contexte mondial où la crise économique se maintient et où la clientèle nationale et internationale exige des produits spécialisés et certifiés (Enjeu 22), plusieurs défis s'imposent au secteur forestier dont une plus grande diversification des produits offerts.

L'ensemble de ces enjeux interpelle des solutions innovantes qui nécessitent d'abord de dresser un portrait du passé et du présent et de déceler les tendances pour l'avenir.

Analyse de la situation

Quelle est l'évolution du rôle de l'industrie forestière dans l'économie québécoise ?

Contribution des produits forestiers ligneux au PIB du Québec entre 1998 et 2013

En examinant la contribution de l'industrie des produits forestiers ligneux au PIB du Québec sur une longue période, il est possible de constater que, depuis le début des années 2000, la tendance baissière s'est régulièrement maintenue pour se stabiliser vers 2012. Comme par le passé, toutes les industries du secteur ont été affectées, mais la réduction des activités dans l'industrie de la fabrication du papier (33 % des parts de marché²) et dans l'industrie de la transformation du bois (29 % des parts de marché) ont pesé de manière plus prépondérante sur la richesse générée par le secteur (figure 1).

Entre 2001 et 2013, le nombre d'usines de transformation du bois s'est réduit de 77 %, passant de 1 144 à 260 usines. Dans le cas des usines de fabrication du papier, leur nombre s'est réduit de 24 %, passant de 63 à 48 usines pendant la même période tandis que le volume récolté a diminué de 30 à 20 Mm³.

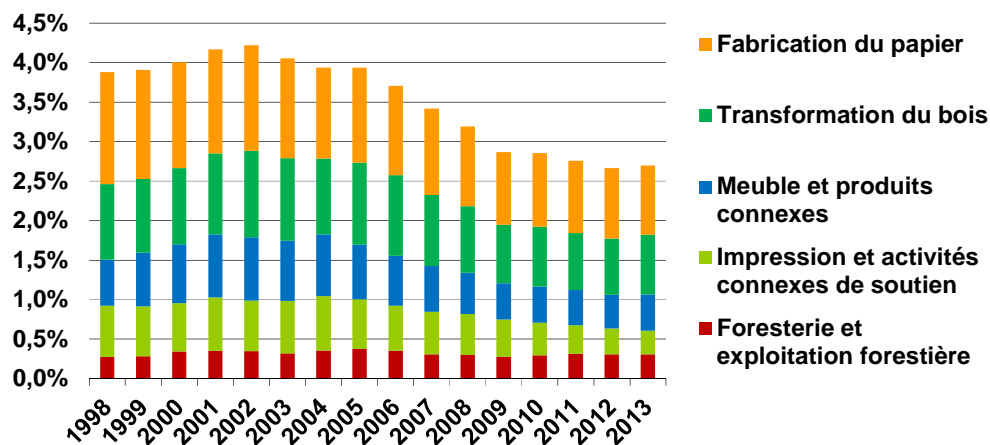


Figure 1. Contribution des produits forestiers ligneux au PIB du Québec entre 1998 et 2013³

Plusieurs facteurs, à la fois conjoncturels et structurels, sont à l'origine de la baisse tendancielle de la contribution des industries du secteur forestier à l'économie du Québec.

² La part de marché réfère au pourcentage de contribution au PIB d'une industrie par rapport au PIB du secteur.

³ Source : Statistique Canada 379-0030.

L'effondrement des mises en chantier aux États-Unis, principal client de l'industrie québécoise, a été durement ressenti par le secteur de la transformation du bois. Entre 2000 et 2012, ces mises en chantier ont été réduites de moitié passant de 1 574 800 unités à 781 000 unités⁴. Toutefois, depuis 2009, une reprise modérée s'opère sur le marché de la construction résidentielle américaine, représentant ainsi un signal intéressant pour une relance de la demande.

Le déclin du domaine de la construction a eu des effets aussi bien au niveau des produits de la première transformation (contreplaqués, bois de charpente, etc.) que dans la deuxième transformation (planchers, fenêtres, etc.)⁵.

Par ailleurs, les scieries ont également fait face à la baisse de la demande de leurs sous-produits (comme les copeaux) en raison des difficultés connues dans l'industrie de la fabrication du papier, notamment la production de papier journal. Pour cette raison, plusieurs scieries n'ont pu fonctionner à plein régime. Il en résulte un surplus de production qui a fait chuter les prix du copeau et réduit la compétitivité de cette industrie.

Richesse générée au mètre cube récolté

Même si une conjoncture économique difficile affecte le secteur forestier, la production de matière ligneuse contribue dans une grande mesure à la vitalité des communautés forestières du Québec. En effet, le volume de bois récolté entraîne une dynamique économique dans les régions, notamment les régions ressources, par la création et le maintien des emplois (Enjeu 19). Ainsi, en considérant la richesse générée par mètre cube de bois récolté dans les industries de la foresterie et de l'exploitation forestière, de la fabrication du papier et de la transformation du bois, le constat est, qu'au fil des années, cette richesse augmente⁶ (figure 2).

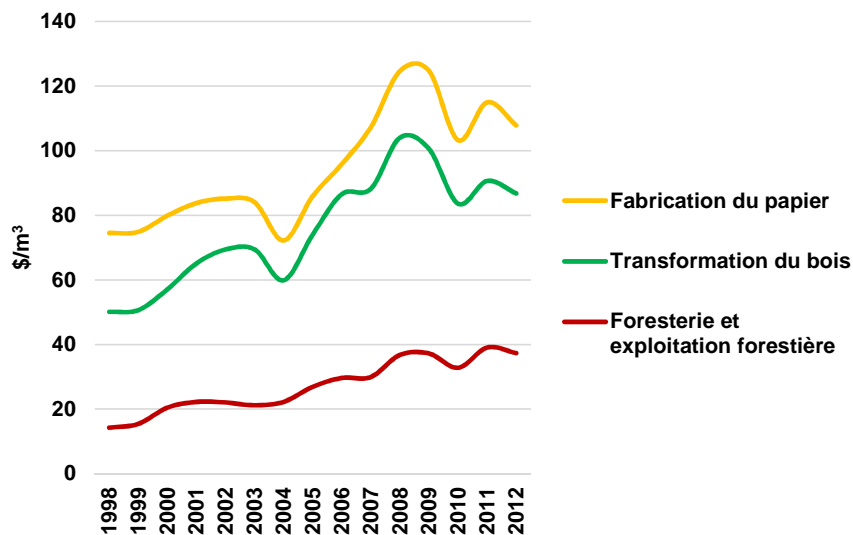


Figure 2. Richesse générée au m³ récolté (\$/m³) entre 1998 et 2012⁷

Toutefois, pour que ces effets de création de valeur puissent croître davantage, le défi réside dans une transformation plus efficiente de la matière ligneuse et par l'innovation. Ceci permettra à l'industrie de maintenir ses parts de marché et d'améliorer sa compétitivité. Ainsi, elle pourra mieux répondre aux exigences du marché tout en optimisant sa chaîne de production avec les ressources financières disponibles.

⁴ MFFP (2002-2013).

⁵ Parlement canadien (2011) p. 15.

⁶ L'indicateur est calculé en divisant le PIB des 3 industries (foresterie et exploitation forestière, transformation du bois et fabrication du papier) par les volumes de bois récoltés. Le PIB considéré est en dollars enchaînés de 2007.

⁷ Sources : Statistique Canada 379-0030 et Portraits statistiques MFFP (2004 à 2013).

Comment les prix ont-ils évolué sur le marché du bois et du papier ?

Indice des prix des industries de la transformation du bois et de la fabrication du papier entre 2000 et 2013

La variation observée du prix du bois d'œuvre sur le marché n'a pas facilité la reprise dans ce segment de marché (figure 3). La réduction de la demande a eu un impact direct sur la baisse des prix⁸. Toutefois, depuis la fin de 2012 les prix ont tendance à augmenter, ce qui stimule la rentabilité dans l'industrie de la transformation du bois. Pour l'industrie de la fabrication du papier, les prix sont restés relativement plus stables.

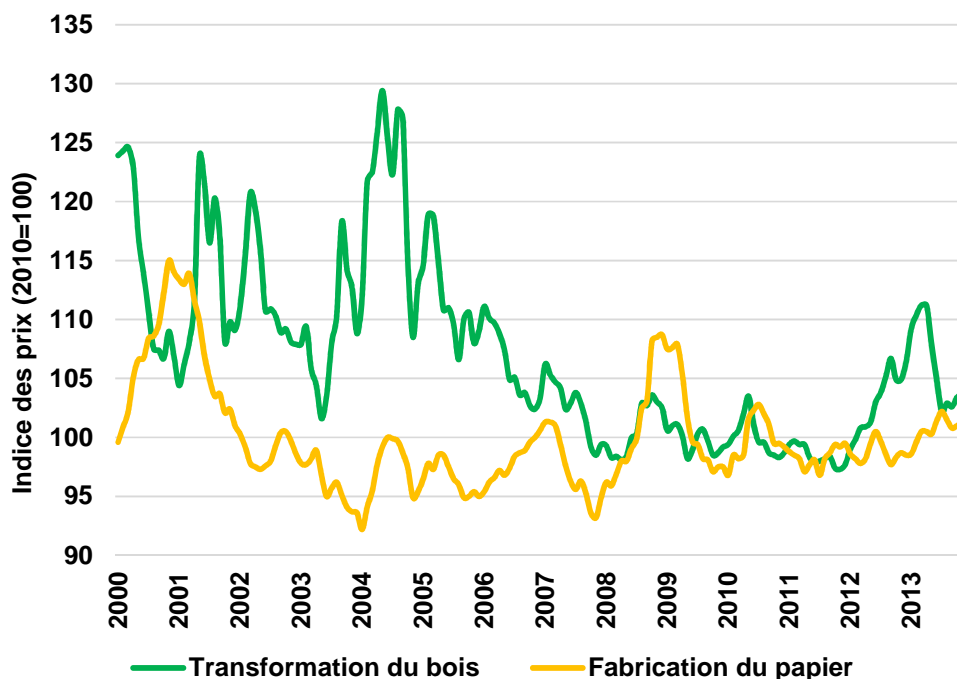


Figure 3. Indice des prix des industries de la transformation du bois et de la fabrication du papier entre 2000 et 2013⁹

Pour l'industrie de la fabrication du papier, plusieurs usines québécoises ont des coûts de production élevés, ce qui réduit leur compétitivité. Des études comparatives réalisées par RISI et PriceWaterhouse ont établi que certaines usines américaines ont des coûts de production inférieurs de 140 \$/tonne par rapport à ceux des usines québécoises¹⁰. Les bouleversements majeurs survenus dans cette industrie sont structurels et s'expliquent surtout par une réduction de la demande de papier journal et de papier d'impression¹¹. L'utilisation croissante d'Internet et d'appareils numériques a entraîné une baisse de la consommation de papier journal et de magazines édités. Cette baisse de la demande, combinée au développement d'une offre internationale additionnelle, a eu un impact direct sur la capacité de l'industrie à maintenir sa part sur le marché nord-américain. Toutefois, pour certains produits de l'industrie de la fabrication du papier comme la pâte, le papier fin, les produits d'emballage et le papier hygiénique, la demande se maintient ou s'accroît, ce qui représente une possibilité de réorientation des usines de papier journal et de papier d'impression.

⁸ L'indice des prix considère le prix de l'année 2010 comme référence pour ensuite montrer les fluctuations des autres années. Le prix de l'année 2010 étant égal à 100, celui des autres années peut être évalué par rapport à cette base.

⁹ Source : Statistique Canada 329-0074.

¹⁰ Confédération des syndicats nationaux (2013) p. 9.

¹¹ MRNF (2012) p. 20.

Comment évoluent les exportations de produits ligneux ?

Exportations québécoises de produits ligneux entre 2000 et 2013

Entre 2000 et 2013, les exportations québécoises de produits ligneux ont connu une baisse de 46 %. Toutefois, depuis 2012, elles ont tendance à se stabiliser autour de 8 milliards de dollars avec des signaux d'un début de reprise en 2013 (figure 4).

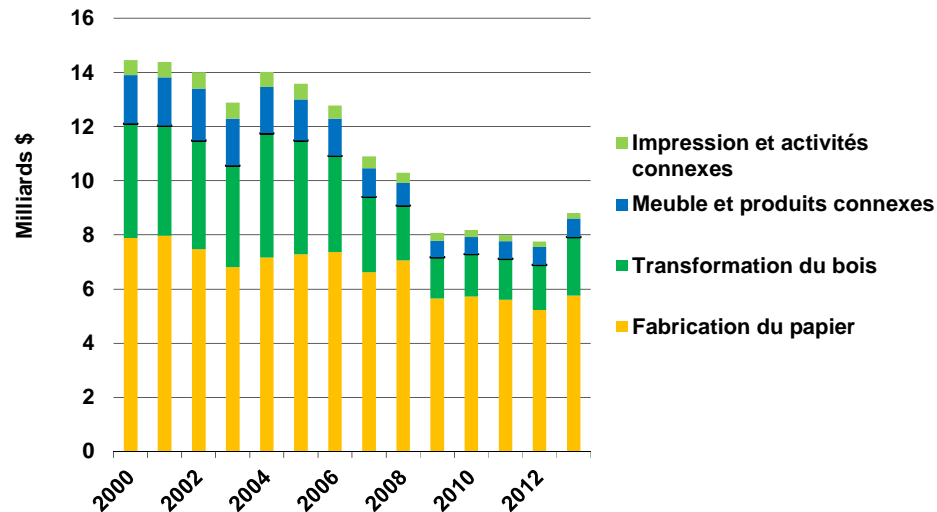


Figure 4. Exportations québécoises de produits ligneux entre 2000 et 2013¹²

L'appréciation du dollar canadien a également contribué à la baisse des exportations. En plus de faire baisser les revenus de la vente de bois, elle a également contribué à augmenter les coûts de la nouvelle machinerie acquise en dollars américains par l'industrie québécoise. À cela s'ajoute également l'augmentation de la compétition sur le marché américain. La concurrence de certains pays en développement comme le Brésil dans la production des pâtes et papiers et des pays asiatiques dans le secteur de la transformation secondaire (dans l'industrie du meuble notamment) a également contribué à la réduction des parts de marché de l'industrie forestière canadienne¹³. Dans ces pays, le bois de plantation est produit plus rapidement et à moindre coût.

Comment évoluent les investissements dans le secteur forestier ?

Investissements dans le secteur forestier québécois entre 1994 et 2012

Pour être concurrentiel sur le marché mondial des produits du bois et des pâtes et papiers, le secteur forestier québécois a le défi d'attirer et de maintenir les investissements productifs pour permettre de moderniser les équipements et d'offrir une gamme plus diversifiée de produits.

Entre 2000 et 2011, la filière de la production forestière a connu une baisse de ses investissements en équipements et en réparations de 60 % (figure 5)¹⁴. Toutefois, de 2011 à 2012, ces investissements se sont accrus de 58 %. Cette augmentation provient principalement de l'industrie de la fabrication du papier et de l'industrie de la transformation du bois dont les investissements ont respectivement augmenté de 352 M\$ et de 113 M\$. Un des défis majeurs de l'industrie pour améliorer ses équipements réside dans la disponibilité suffisante de capitaux.

¹² Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec et extraits des Portraits statistiques du MFFP (2005 à 2006, 2010 et 2013).

¹³ Parlement canadien (2011).

¹⁴ Les investissements considérés sont les dépenses en équipements et en réparations en \$ courant.

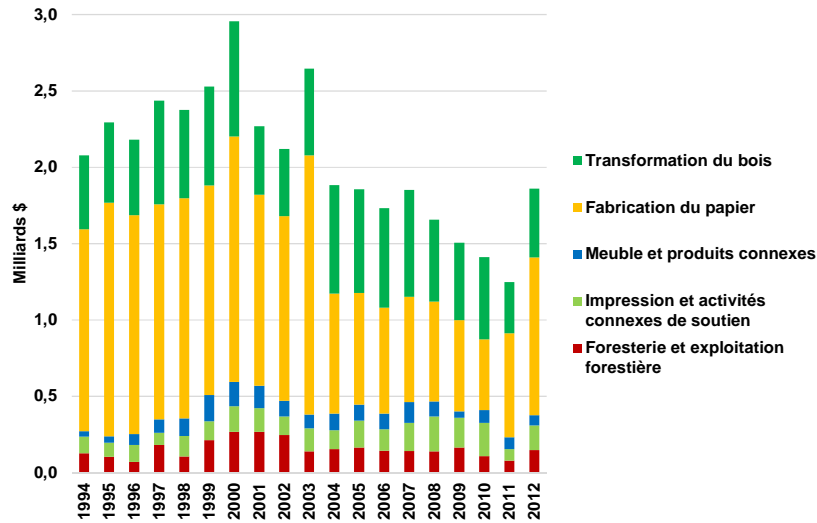


Figure 5. Investissements dans le secteur forestier québécois (milliards \$) entre 1994 et 2012¹⁵

Constats pour la période 2008-2013

- La tendance baissière observée dans la contribution du secteur forestier au PIB du Québec pour la période 2008-2013 tend à se stabiliser en fin de période comparativement à la situation antérieure.
- Certains signaux encourageants du marché comme la reprise de la construction résidentielle américaine, l'augmentation du volume des investissements en 2013, l'augmentation des prix du bois d'œuvre et des exportations semblent montrer que le marché va vers une direction qui pourrait faciliter un regain d'activité dans le secteur forestier au courant des prochaines années.
- Les données disponibles ne permettent pas une analyse plus détaillée au niveau régional.

Actions gouvernementales en matière d'aménagement durable des forêts

Le gouvernement du Québec, à travers son cadre de gestion du régime forestier 2008-2013, fait de l'accroissement des revenus et des retombées liés à la transformation de la matière ligneuse une priorité. Pour ce faire, il a mis en place diverses initiatives.

Soutien budgétaire

Depuis son Plan de soutien forestier de 2006, le gouvernement a investi près de 2,8 milliards de dollars dans le secteur¹⁶. Une partie de ces investissements, d'un montant de 620 M\$, a servi à soutenir les entreprises forestières et à les aider à traverser la crise. Ce plan de soutien s'est effectué par l'entremise d'Investissement Québec.

Soutien aux exportations

Les gouvernements provincial et fédéral accordent des subventions au Bureau de promotion des produits du bois du Québec¹⁷. Cet organisme sans but lucratif a pour objectif de promouvoir l'exportation des produits du bois du Québec à travers la diversification de ses marchés d'exportation non traditionnels. Il vise également à rétablir la confiance des clients étrangers en faisant la promotion de la qualité des produits québécois.

¹⁵ Source : Statistique Canada 029-0005.

¹⁶ Ministère des Finances (2012).

¹⁷ <http://www.quebecwoodexport.com/fr/> (consulté le 4 septembre 2015).

Appui aux investissements

À travers son programme *ESSOR*, administré par Investissement Québec et le ministère des Finances, le gouvernement apporte des appuis financiers aux industriels qui prennent la forme d'un prêt sans intérêt ou d'une garantie de prêt¹⁸. La mesure d'aide concerne aussi la réalisation d'études de marché, de pré faisabilité, de faisabilité et de diagnostic pour les usines de la transformation du bois. Il s'agit de subsides non remboursables équivalant à 75 % des dépenses admissibles des études avec un plafond de 50 000 \$ par projet d'investissement.

Promotion de l'utilisation du bois dans la construction

- Stratégie d'utilisation du bois dans la construction¹⁹ ;
- mesures budgétaires pour favoriser la construction en bois²⁰ ;
- mise en place de la Coalition Bois Québec²¹ ;
- groupe de travail visant à favoriser une utilisation accrue du bois dans la construction (Rapport Beaulieu)²² ;
- soutien technique au Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (CECOBOIS).

Développement industriel

- Stratégie 2012-2017 de la transformation de l'industrie²³ ;
- Fonds Valorisation bois²⁴.



Crédit photo : MFFP

Perspective future

Même si le marché des produits ligneux commence à montrer des signaux de reprise, il existe un délai entre l'amélioration de certains indicateurs économiques et leurs répercussions sur la part du PIB provenant du secteur forestier du Québec. Une plus grande participation de l'industrie forestière à la reprise économique requiert plus d'innovations dans la technologie et les produits nouveaux afin de mieux faire face à la concurrence. La considération de nouveaux compétiteurs sur le marché nord-américain pour les produits de la première et de la seconde transformation devrait inciter l'industrie québécoise à offrir davantage de produits dont la valeur ajoutée est plus élevée.

Au Québec, la performance technologique de certaines entreprises représente un exemple éloquent qu'une offre de produits spécialisés à haute valeur ajoutée, à partir de bois de plus faible diamètre, peut aider l'entreprise à faire face à la concurrence et mieux s'adapter dans un contexte de crise.

¹⁸ MFFP (2015).

¹⁹ MRNF (2008). http://www.cecobois.com/publications_documents/strategie-utilisation-du-bois.pdf (consulté le 4 septembre 2015).

²⁰ <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2012-2013/fr/documents/Ressources.pdf> (consulté le 19 octobre 2015).

²¹ http://www.cecobois.com/index.php?option=com_content&view=article&id=98&Itemid=162 (consulté le 4 septembre 2015).

²² http://www.cecobois.com/publications_documents/rapport-beaulieu.pdf (consulté le 4 septembre 2015).

²³ <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-strategie-2012-2017.jsp> (consulté le 4 septembre 2015).

²⁴ http://creneau-bois.com/s_data/userfiles/files/5.%20PP%20FTQ_Fonds%20Valorisation%20Bois_2015-05-26.pdf (consulté le 4 septembre 2015).

Un autre défi pour le secteur forestier est de chercher à conquérir le marché de la construction verte²⁵ et obtenir la certification forestière pour laquelle il y a une augmentation d'intérêt (Enjeu 22). Par ailleurs, une optimisation de la chaîne de valeur par l'offre de nouveaux produits dérivés du bois viendrait s'ajouter à la production classique de bois d'œuvre et de papiers (par exemple, la biomasse, la nanocellulose cristalline, les biocarburants, etc.) (Enjeu 17). Ces nouveautés pourraient générer d'autres sources de valeur ajoutée dans la filière de production forestière. De plus, la dépendance accrue de la production ligneuse québécoise au marché américain est de nature à fragiliser le tissu industriel. Cette situation incite à chercher de nouveaux marchés du côté de certains pays émergents dont le taux de croissance économique est élevé (Inde, Brésil, etc.).

Pistes d'amélioration

Les défis auxquels le secteur forestier québécois est confronté interpellent des initiatives de la part de plusieurs ministères et organismes, de niveau provincial et fédéral, et d'entreprises pour lui donner un nouveau souffle et le préparer à profiter pleinement des opportunités futures sur les marchés. Pour ce faire, certaines mesures peuvent conduire à des améliorations.

- Inciter davantage les entreprises forestières à investir et à innover par des initiatives d'amélioration technologique pour faire face à la concurrence.
- Soutenir davantage la recherche et le développement des connaissances en milieu forestier.
- Favoriser une plus grande transformation de la matière ligneuse pour augmenter la part de marché des produits à haute valeur ajoutée et le développement de nouveaux produits.
- Optimiser davantage la filière de la production forestière en valorisant les produits dérivés issus de l'exploitation du bois (biomasse, bioproduits, énergie verte, etc.).
- Continuer à soutenir l'initiative de l'utilisation du bois dans le domaine de la construction et y promouvoir ses vertus écologiques incluant la mise en place de la Charte du bois.
- Soutenir davantage la production de données régionales sur les indicateurs économiques du milieu forestier.
- Trouver de nouveaux créneaux de valorisation des feuillus de faible qualité sur le marché.
- Diversifier davantage les marchés en cherchant les opportunités provenant des pays émergents.
- Favoriser une gestion harmonieuse et intégrée de l'ensemble des ressources du milieu forestier pour maintenir un environnement stable qui stimule l'investissement.
- Créer des conditions favorables au contrôle des coûts et à la stabilité des approvisionnements pour maintenir la compétitivité de l'industrie.

Références

- Confédération des syndicats nationaux (2013). Avenir du secteur manufacturier et industriel québécois pour un développement durable : une intervention structurée – Secteurs d'activité à développer : industries du bois, du papier et de la forêt. 14 p. http://www.csn.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=7ea05eec-1ac1-421b-aa92-756f07f69ec2&groupId=13943 (consulté le 5 août 2015).
- MFFP (2002-2013). Ressources et industries forestières. Portrait statistique, éditions 2002, 2003, 2004, 2005-2006, 2008, 2009, 2013. Gouvernement du Québec, Québec. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques.jsp> (consulté le 31 octobre 2014).
- MFFP (2015). Soutien aux investisseurs. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-accueil-investir-soutien.jsp> (consulté le 11 février 2015).
- Ministère des Finances (2012). Le Québec et ses ressources naturelles - Pour en tirer le plein potentiel. Gouvernement du Québec, Québec. 132 p. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2012-2013/fr/documents/Ressources.pdf> (consulté le 11 février 2015).
- MRNF (2008). Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec. Québec (Québec). 20 p. http://www.cecobois.com/publications_documents/strategie-utilisation-du-bois.pdf (consulté le 19 octobre 2015).
- MRNF (2012). Stratégie 2012-2017 pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers. Gouvernement du Québec, Québec. 46 p. <http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/strategie-developpement-2012-2017.pdf> (consulté le 31 octobre 2014).
- Parlement canadien (2011). Le secteur forestier canadien : un avenir fondé sur l'innovation. Rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts. 166 p. <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/agfo/rep/rep02jul11-f.pdf> (consulté le 31 octobre 2014).

²⁵ Le marché de la construction verte concerne plusieurs normes qui encouragent la prise en compte du développement durable dans la construction : LEED, maisons écologiques APCHQ, National Green Building Standard, etc.

17

Contribution des produits forestiers non ligneux, de la biomasse forestière et des bioproduits

Pourquoi cet enjeu est-il important ?

Pour accroître les retombées socioéconomiques des produits forestiers non ligneux, de la biomasse forestière et des bioproduits.



Crédit photo : Daniel Pelletier

Questions

1. Quelle est l'évolution de la valeur des produits forestiers non ligneux ?
2. Quel est le potentiel de la biomasse forestière ?
3. Quel est le potentiel de valorisation des bioproduits ?

Mise en contexte

Depuis le début de la crise forestière, la mise en valeur des produits forestiers non ligneux, de la biomasse forestière et des bioproduits suscite un intérêt au Québec. Les raisons de cet engouement se retrouvent non seulement dans la recherche de possibilités de diversification, à travers de nouvelles filières de l'économie verte, mais également dans la volonté de revitaliser les régions forestières à la recherche de nouvelles opportunités de développement.

Le marché des produits forestiers non ligneux, de la biomasse forestière et des bioproduits est émergent au Québec et au Canada. Certaines filières structurées comme le sirop d'érable, le bleuets, les arbres de Noël et les champignons forestiers occupent une place dans les activités économiques régionales depuis plusieurs années. Toutefois, beaucoup de produits forestiers non ligneux demeurent encore peu connus. La production globale du Québec de ces types de produits est morcelée, informelle et souvent insuffisante pour satisfaire à la demande¹.

¹ Lamérand et coll. (2008) p. vi.

Enfin, la demande canadienne et mondiale pour ces produits est en croissance continue pour s'établir entre 1 et 2 G\$² pour le Canada³ et à 200 G\$ à l'échelle mondiale⁴.

Le prix relativement élevé des énergies fossiles et le soutien des politiques publiques pour la durabilité énergétique ont été des facteurs déterminants pour le développement de la filière des énergies renouvelables issues de la biomasse forestière. Par ailleurs, la nécessité d'améliorer la performance environnementale dans plusieurs secteurs de l'économie a forcé la diversification du marché de l'énergie au Québec. Ainsi, des initiatives pour la production d'énergies vertes ont été perçues non seulement comme un levier de développement de l'économie des régions, mais également comme une source d'indépendance énergétique.

En plus d'être une matière première utilisée à des fins énergétiques, la biomasse forestière a le potentiel de fournir plusieurs autres produits dérivés à travers le processus de bioraffinage comme l'hydrogène, l'éthanol, le méthanol, les produits pharmaceutiques et nutraceutiques, les bioplastiques ainsi qu'une grande variété d'autres dérivés. Ces produits émergents à valeur ajoutée suscitent de plus en plus l'intérêt des industriels qui cherchent de nouvelles opportunités de marché.

Une analyse de la situation des produits forestiers non ligneux, de la biomasse forestière et des bioproduits permet de mieux examiner leur potentiel de développement ainsi que leur propension à être davantage jumelés aux modes de production classiques pour générer plus de valeur ajoutée en termes de contribution à l'économie du Québec à partir du secteur forestier.

Les produits forestiers non ligneux sont des végétaux ou des sous-produits de végétaux provenant de la forêt, autres que la matière ligneuse, dont la finalité est différente de la production de fibre⁵. Ils peuvent être soit récoltés directement en milieu forestier, soit cultivés sous couvert forestier ou en champs.

La biomasse correspond au « matériel biologique provenant de plantes vivantes ou de plantes récemment vivantes, y compris les arbres, des racines aux troncs, aux branches, à l'écorce, aux aiguilles, aux feuilles, jusqu'aux fruits »⁶.

En ce qui a trait aux bioproduits, il s'agit d'une vaste gamme de produits de consommation ou de produits industriels fabriqués en utilisant en partie des matières biologiques ou renouvelables⁷. Les ressources forestières sont donc une source de bioproduits dont le potentiel est considérable.

Quelques filières structurées de produits forestiers non ligneux (sirop d'érable, arbres de Noël, bleuets et champignons) sont présentées pour montrer les possibilités de création de revenus et d'emplois qu'elles procurent aux régions. Dans la même perspective, le potentiel des bioproduits et de la biomasse forestière sera également exploré pour montrer leur contribution durable en tant qu'offre de nouvelles avenues de diversification dans l'économie des régions du Québec.

Analyse de la situation

Quelle est l'évolution de la valeur des produits forestiers non ligneux ?

Dans plusieurs régions du Québec, les projets portant sur le développement des produits forestiers non ligneux sont à une phase d'expérimentation. Des productions locales à petite échelle permettent à certains entrepreneurs de générer des revenus d'appoint intéressants tout en créant des emplois saisonniers. Toutefois, les filières mieux structurées continuent de s'organiser pour mieux satisfaire à la demande intérieure et internationale dont les paramètres fluctuent au gré des conditions de marché. Elles font face à plusieurs autres défis dont, entre autres, la régularité des approvisionnements, la diversification de l'offre, le coût des facteurs de production, la compétition internationale et le contexte de crise économique mondiale. Le diagnostic par filière de production permet de mieux cerner les perspectives d'évolution des produits forestiers non ligneux, de la biomasse forestière et des bioproduits.

² G\$: milliards de dollars.

³ Wetzel et coll. (2006) p. xi.

⁴ Ressources naturelles Canada (2014a).

⁵ Biopterre (2009).

⁶ Ressources naturelles Canada (2015).

⁷ Ressources naturelles Canada (2014b).

Sirop d'érable

Répartition régionale de la production totale de sirop d'érable en volume et en valeur en 2013

Au Québec, la production de sirop d'érable connaît un développement important qui se traduit par la création d'activités dans plusieurs régions (tableau 1). En 2013, le Québec comptait plus de 13 500 producteurs acéricoles qui ont exploité plus de 42 millions d'entailles à l'échelle de la province⁸. La valeur des produits de l'érable à la ferme était estimée à 345 M\$ pour une récolte qui se situe à 55 Mkg.

Tableau 1. Répartition régionale de la production totale de sirop d'érable en volume et en valeur en 2013⁹

Régions	Production (Mkg)	Valeur (M\$)
Chaudière-Appalaches	20,3	127,6
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie	11,2	70,7
Estrie	8,7	54,6
Centre-du-Québec et Mauricie	6,7	41,8
Montérégie	3,6	22,6
Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean	1,9	12,1
Laurentides, Outaouais et Abitibi-Témiscamingue	1,7	10,8
Lanaudière, Laval et Montréal	0,7	4,6
Québec	54,9	344,8

Évolution de la valeur de la production de sirop d'érable au Québec entre 1992 et 2013

La filière de la production acéricole connaît depuis plusieurs années une expansion économique qui s'est traduite par une augmentation continue de la valeur de la production (figure 1). Cet accroissement de valeur provient surtout du prix du sirop d'érable qui a plus que doublé, passant de 2,90 \$ à 6,30 \$ le kilogramme entre 1992 et 2013. Cette situation émane aussi de la production qui a doublé durant cette période, passant de 21 à 55 Mkg¹⁰.

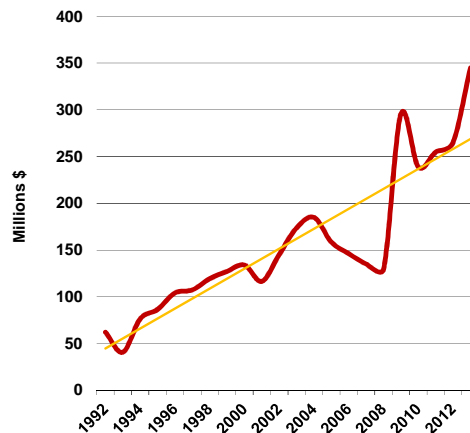


Figure 1. Valeur de la production de sirop d'érable au Québec entre 1992 et 2013¹¹

⁸ Fédération des producteurs acéricoles du Québec (2013) p. 5 et 13.

⁹ Source : Fédération des producteurs acéricoles du Québec (2013).

¹⁰ Source : Fédération des producteurs acéricoles du Québec (2013) p. 13. La production considérée concerne aussi bien les terres publiques que les terres privées.

¹¹ Source : Fédération des producteurs acéricoles du Québec (2013) p. 13.

Évolution de la production mondiale de sirop d'érable entre 1992 et 2013

Le dynamisme dans le secteur de la production acéricole fait du Québec le plus grand producteur de sirop d'érable au Canada (91 % des parts de marché) et au monde (72 % des parts de marché) (figure 2). La production est répartie entre les sous-secteurs de la production brute, de la transformation et des cabanes à sucre de type restaurant. Entre 1992 et 2013, la consommation de sirop d'érable à l'extérieur du Canada a connu une hausse de 46 %¹². Le produit est exporté dans plus de 52 pays et est favorisé par une demande grandissante par des grandes surfaces commerciales.

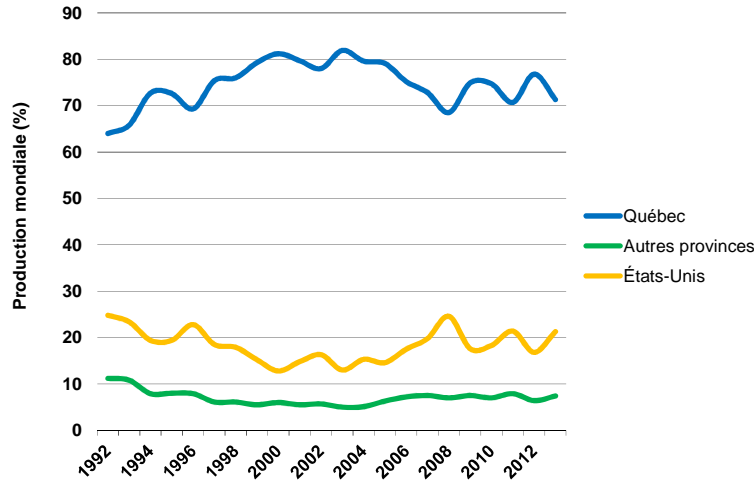


Figure 2. Évolution de la production nord-américaine de sirop d'érable entre 1992 et 2013¹³

Retombées de l'économie acéricole en 2009

Le regain d'activité constaté dans la filière globale du sirop d'érable se traduit par des retombées économiques importantes à la grandeur du Québec. Elles se traduisent par une production de valeur ajoutée dans l'économie en termes de contribution au produit intérieur brut (PIB), par la création et le maintien d'emplois régionaux et par la réalisation de revenus fiscaux pour les municipalités, le Québec et le Canada.

Ainsi, le secteur génère une richesse de plus de 600 M\$ et plus de 10 000 emplois équivalents temps complet chaque année. Ce niveau d'activité procure annuellement plus de 186 M\$ de revenus fiscaux et parafiscaux aux différents paliers de gouvernement (tableau 2).

Tableau 2. Retombées de l'économie acéricole en 2009¹⁴

Sous-secteurs	Emplois totaux (ETC)	PIB (M\$)	Revenus fiscaux et parafiscaux (M\$)		
			Québec	Canada	Municipalités
Production	6 187	278	105	72	9
Transformation	1 351	189			
Cabanes à sucre	3 027	144			
Total	10 565	611			

¹² Fédération des producteurs acéricoles du Québec (2012) p. 23.

¹³ Source : Fédération des producteurs acéricoles du Québec (2013) p. 10.

¹⁴ Source : Éco Ressource (2010).

Arbres de Noël

Fermes enregistrées au MAPAQ en 2011 pour la culture des arbres de Noël au Québec

La production d'arbres de Noël occupe une place importante dans l'économie du Québec. La production annuelle est d'environ 1,6 million d'arbres¹⁵. Elle est surtout localisée dans le sud-est de la province, principalement en Estrie et en Chaudière-Appalaches. Ces deux régions, à elles seules, concentrent 89 % de la superficie cultivée et 60 % de la capacité productive (tableau 3).

Tableau 3. Fermes enregistrées au MAPAQ en 2011 pour la culture des arbres de Noël au Québec¹⁶

Régions	Superficie (ha)	Nombre d'entreprises
Estrie	6 074	120
Chaudière-Appalaches	1 627	50
Centre du Québec	393	23
Montérégie	169	30
Autres régions	412	59
Total	8 675	282

Revenus générés par la production d'arbres de Noël dans les provinces canadiennes entre 1997 et 2013

À l'échelle canadienne, le Québec est le plus grand producteur d'arbres de Noël, devant la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. De ce fait, avec plus de 22 M\$ de ventes, le Québec génère 40 % des revenus produits dans le secteur (figure 3). Toutefois, la filière traverse une crise qui se manifeste par une baisse de la production et des revenus depuis la fin des années 1990. Cette conjoncture défavorable est due aussi bien au déclin des exportations qu'à la modification des modes de consommation.

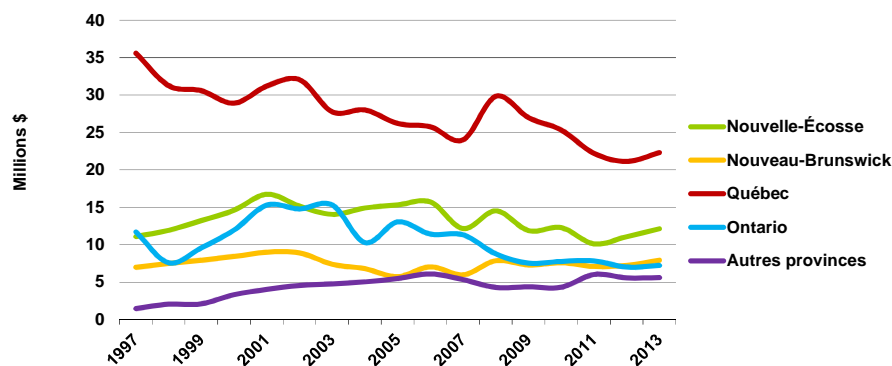


Figure 3. Revenus générés par la production d'arbres de Noël dans les provinces canadiennes entre 1997 et 2013¹⁷

Comparaison interprovinciale des exportations d'arbres de Noël entre 2001 et 2013

Le Québec, avec 55 % des exportations canadiennes, destine sa production principalement vers l'extérieur de ses frontières (figure 4). Ces exportations sont en grande partie dirigées vers le nord-est des États-Unis, au

¹⁵ MAPAQ (2014).

¹⁶ Source : Statistique Canada, tiré de Agrireseau (2013), p. 2.

¹⁷ Source : Statistique Canada 002-0001.

Massachusetts, à New York et au Connecticut, qui absorbent environ 98 % de la production québécoise¹⁸. Toutefois, ce marché connaît depuis quelques années une surproduction provenant surtout des plantations de la Caroline du Nord, ce qui a pour effet d'accroître la compétition et une baisse des prix.

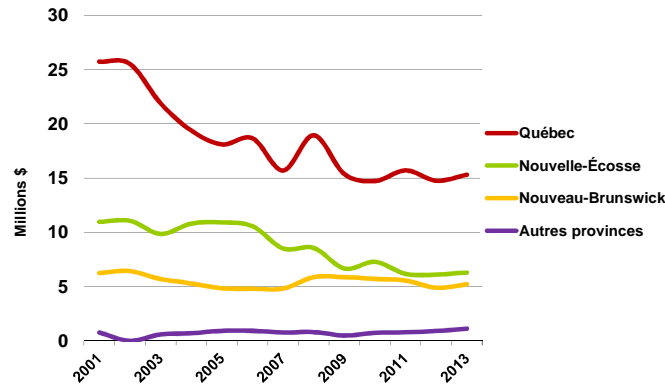


Figure 4. Comparaison interprovinciale des exportations d'arbres de Noël entre 2001 et 2013¹⁹

La consommation grandissante d'arbres de Noël artificiels est également un phénomène qui ne facilite pas la vente des arbres naturels provenant du Québec. Ce produit de substitution connaît une hausse d'intérêt au Canada où les importations chinoises ont atteint 55 M\$ en 2012²⁰. Enfin, la hausse des coûts de production et du carburant sont des facteurs qui ont réduit la compétitivité de cette industrie québécoise.

Bleuets

Répartition de la production de bleuets dans les régions en 2013

Au Québec, 95 à 98 % de la production de bleuets est congelée pour être exportée vers 30 pays répartis sur les 5 continents²¹. Les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02) et de la Côte-Nord (09) concentrent à elles seules 95 % de la superficie cultivée et 90 % des exploitations (tableau 4). Les autres régions où l'activité se développe sont l'Abitibi-Témiscamingue (08), le Nord-du-Québec (10), la Capitale-Nationale (03), la Mauricie (04), Chaudière-Appalaches (12), le Bas-Saint-Laurent (01) et la Gaspésie (11).

Tableau 4. Répartition de la production de bleuets dans les régions en 2013²²

Régions	Nombre d'exploitations	Superficie (ha)
Saguenay–Lac-Saint-Jean	390	27 670
Côte-Nord	51	3 926
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	4	847
Capitale-Nationale	22	300
Mauricie	2	220
Chaudière-Appalaches	12	134
Bas-Saint-Laurent	5	81
Gaspésie	1	202
Québec	487	33 380

¹⁸ Association des producteurs d'arbres de Noël du Québec (2014).

¹⁹ Source : Statistique Canada, tiré de Agrireseau (2013), p. 1.

²⁰ Statistique Canada (2014a).

²¹ MAPAQ (2011) p. 34 et p. 11.

²² Source : MAPAQ. Document interne.

Valeur des récoltes de bleuets en bleuetières et en forêt naturelle au Québec entre 1988 et 2013

La production de bleuets s'effectue sur deux types de territoire : en forêt naturelle et en bleuetières cultivées. En forêt naturelle, les territoires propices à cette activité productive sont ceux où des coupes forestières sont récentes et où des incendies forestiers ont eu lieu²³. Au niveau des bleuetières cultivées, les sites sont aménagés par les producteurs.

La consommation de bleuets connaît un essor continu au Québec où la demande est fortement présente. C'est un produit qui possède des propriétés anti-oxydantes bonnes pour la santé et qui peut également être utilisé comme additif dans divers aliments comme les biscuits, les jus de fruits ou le yogourt. Toutefois, la production est très dépendante des conditions climatiques. Par exemple, les conditions climatiques favorables de 2006 ont entraîné une production exceptionnelle alors que les gels printaniers de 2010 ont engendré une production plus faible (figure 5).

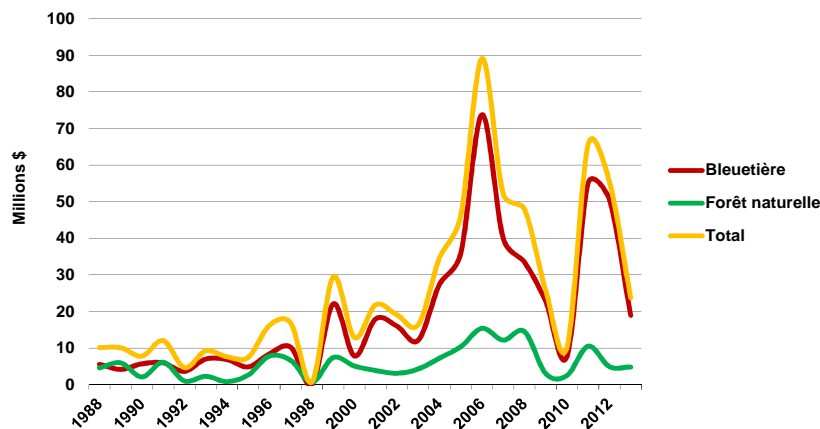


Figure 5. Valeur des récoltes de bleuets en bleuetières et en forêt naturelle au Québec entre 1988 et 2013²⁴

Recettes monétaires de la production de bleuets dans les provinces canadiennes entre 2001 et 2013

Sur le marché canadien, la Colombie-Britannique, ayant obtenu des recettes monétaires de 87 M\$ en 2013, se positionne devant les autres provinces du Canada pour la production de bleuets. Elle est suivie par la Nouvelle-Écosse (32 M\$), le Nouveau-Brunswick (31 M\$) et le Québec (25 M\$) (figure 6). Depuis 2006, le Québec s'est souvent accaparé la deuxième part de marché, derrière la Colombie-Britannique, mais cette position est maintenant disputée par la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. En Colombie-Britannique, l'expansion de la production des bleuets en corymbe a fait augmenter la superficie totale consacrée aux bleuets de 76,8 % depuis 2006. Celle-ci atteignait 8 440 hectares en 2011²⁵.

Aux États-Unis, l'État du Maine se positionne bien sur le marché du bleuet sauvage. Quant aux bleuets en corymbe, ils y sont de plus en plus utilisés pour la transformation et font ainsi la concurrence au bleuet sauvage du Québec²⁶.

Au plan domestique, le marché québécois doit également faire face à des importations à prix compétitifs provenant des pays comme le Chili et l'Argentine. Au regard de la compétition sur les marchés, des initiatives ont cours au Québec, notamment au Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour promouvoir le bleuet naturel sans pesticide et mieux le positionner sur les marchés grâce à la certification « *le bleuet sauvage boréal* ». D'autres possibilités sont également explorées au Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ) pour créer une appellation IGP (Identification géographique protégée) avec le bleuet sauvage.

²³ Gagnon, A., nd.

²⁴ Source : MAPAQ. Document interne.

²⁵ Statistique Canada (2014b).

²⁶ MAPAQ (2011) p. 41 et p. 31.

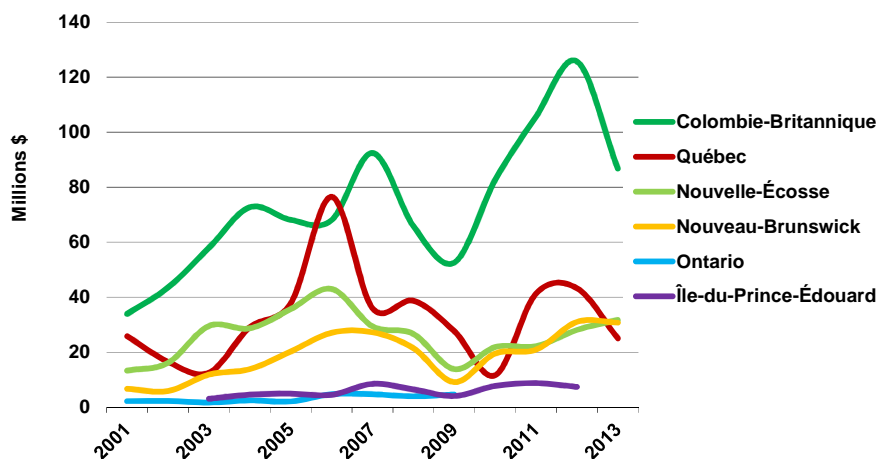


Figure 6. Recettes monétaires de la production de bleuets dans les provinces canadiennes entre 2001 et 2013²⁷

Champignons forestiers

Au Québec, plusieurs types de champignons sont commercialisés et entrent progressivement dans les habitudes culinaires : la morille, le bolet, le pleurote, le matsutake, la chanterelle, etc. En 2008, la production totale était estimée à 25 tonnes²⁸. Toutefois, il existe encore peu d'informations sur le potentiel pouvant être récolté. Pour cette raison, l'acquisition de données biométriques fiables sur les champignons sauvages est essentielle pour guider le gouvernement et permettre aux acteurs de saisir les opportunités économiques de la filière.

Les champignons sont vendus frais ou séchés. La valeur économique brute de la ressource se situe entre 10 et 30 M\$, mais cette valeur serait plus élevée une fois que le produit est transformé²⁹. Le prix des champignons à l'état frais varie en moyenne entre 5 \$ et 15 \$ le kilogramme. Lorsqu'il est séché, il se situe entre 5 \$ à plus de 100 \$ le kilogramme³⁰.

La plupart des cueilleurs de champignons gagnent des revenus qui varient entre 500 \$ et 5 000 \$ par saison selon l'espèce, le temps investi et l'abondance saisonnière³¹. Au regard de la grande vulnérabilité du produit, la réfrigération est essentielle pour son transport sur de grandes distances. Selon certains commerçants, la surgélation serait la méthode de conservation la plus appropriée, mais le coût des équipements représente une contrainte à la production³².

En Colombie-Britannique, où la filière de production du champignon sauvage est plus structurée, le chiffre d'affaires annuel se situe entre 10 et 42 M\$³³. À l'échelle internationale, dans certains pays où le produit est présent dans les modes de consommation, les ventes annuelles connaissent également un succès³⁴ : Castilla y León en Espagne (123 M\$), Corrèze en France (entre 14 et 29 M\$), ouest des États-Unis³⁵ (50 M\$)³⁶.

Au-delà de la consommation, le champignon sauvage offre également des possibilités de valorisation à travers le mycotourisme. Par exemple, dans un pays comme l'Espagne, les activités touristiques de cueillette de champignons génèrent des retombées de plus de 82 M\$ par an³⁷.

²⁷ Sources : Statistique Canada 002-0001 et MAPAQ (2011).

²⁸ Tremblay (2011), p. 33.

²⁹ Fortin, cité dans Biopterre (2009).

³⁰ Biopterre (2009).

³¹ Biopterre (2009).

³² Biopterre (2009).

³³ Tremblay (2011) p. 32.

³⁴ Les chiffres présentés dans différentes devises sont ramenés au taux de change canadien de 2015.

³⁵ Il s'agit des États suivants : Idaho, Washington et Oregon.

³⁶ Tremblay (2011) p. 32.

³⁷ Biopterre (2013).

Quel est le potentiel de la biomasse forestière ?

Le Québec regorge d'une quantité importante de biomasse, une ressource renouvelable dont le potentiel en bioénergie et en biocarburant suscite un intérêt grandissant. La valeur écologique de ces ressources provient de leur capacité à remplacer progressivement les énergies fossiles pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre (Enjeu 14). Depuis plusieurs années, l'industrie des pâtes et papiers utilise les résidus des procédés de récolte et de fabrication pour diminuer leur dépendance aux combustibles fossiles. Ces résidus, qui autrefois étaient destinés aux sites d'enfouissement, servent également à fournir de la bioénergie revendue sur le marché dans certaines régions comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean à l'usine de cogénération de Saint-Félicien.

Au Bas Saint-Laurent également, la *Coopérative forestière de la Matapédia* récolte la biomasse à des fins de production énergétique. Cette activité a permis le chauffage de l'hôpital d'Amqui et d'autres édifices voisins contribuant à une grande amélioration de leur efficacité énergétique et de leur performance environnementale.

Au Québec, entre 2011 et 2013, la récolte totale de la biomasse a atteint 42 000 m³ net en moyenne³⁸. Cette récolte a été répartie sur la plupart des essences commerciales, les résineux comme les feuillus. L'utilisation de la biomasse comme moyen stratégique de lutte contre les changements climatiques (Enjeu 14) pourrait connaître un essor si des efforts supplémentaires étaient fournis pour augmenter sa part (7,3 %)³⁹ du bilan énergétique provincial.

Pour assurer la durabilité de la récolte de biomasse en milieu forestier, le Forestier en chef a estimé le niveau de biomasse récoltable pour la période 2015-2018. Ainsi, pour la période considérée, le volume de biomasse récoltable par année dans la forêt publique s'établit à 14,8 millions de tonnes métriques vertes (Mtmv) pour l'ensemble des essences⁴⁰. Ce volume se répartit entre les branches (8,3 Mtmv) et le feuillage (6,5 Mtmv). Le potentiel apporté par la grande quantité de glanures dans certaines régions est également à explorer (Enjeu 21).

Quel est le potentiel de valorisation des bioproduits ?

Il existe une grande variété de sous-produits dérivés de la matière ligneuse qui peuvent être valorisés sur les marchés⁴¹. Les domaines d'utilisation de ces sous-produits peuvent être très diversifiés : la cellulose pour des vêtements en rayonne, le dentifrice, la gomme à mâcher, les produits cosmétiques; l'hémicellulose pour des sucres alimentaires, des combustibles et des produits chimiques biodérivés et la lignine pour la production d'énergie, la fabrication de matériaux de construction et de produits chimiques.

La demande mondiale de ces produits est en plein essor. Pendant la période 2009 à 2015, le taux de croissance des composites de fibres de bois est estimé à 10 % pour un marché mondial estimé à 35 G\$ américains⁴².

Au Québec, une première usine pilote de nanocellulose cristalline dénommée CelluForce, coentreprise de Domtar et de FPInnovations, a été installée à Windsor en 2012. Le nouveau produit, fait de fibres provenant de la pâte de bois, est entièrement recyclable. Il peut être utilisé de plusieurs façons : produits pharmaceutiques, additifs pour aliments et cosmétiques, composantes intérieures pour les équipements de transport, véhicules aérospatiaux, appareils électroniques d'impression, composantes chimiques pour l'industrie du forage, etc.⁴³.

Dans le domaine pharmaceutique, le taxol, un produit dérivé de l'if du Canada, est réputé pour sa contribution dans les médicaments contre le cancer. Une véritable filière est maintenant mise en place pour la récolte et la transformation de l'if du Canada. Toutefois, afin d'éviter de mettre cette ressource en péril de surexploitation, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs délivre des permis d'intervention qui se fondent sur les possibilités annuelles de récolte calculées par le Bureau du forestier en chef. Pour la période 2013-2018, le Forestier en chef a évalué le niveau de récolte de l'if du Canada sur les terres publiques à plus de 6 500 tmv par an⁴⁴.

Même si les bioproduits offrent un potentiel de valorisation élevé, la plupart des entreprises sont confrontées à la difficulté de trouver des fonds suffisants pour financer le développement de nouveaux produits. Pour plusieurs de ces entreprises, surtout les plus petites, l'investissement en capital et le risque initial élevé représentent des contraintes à de nouveaux projets. Toutefois, en raison de la crise forestière, le regain d'intérêt des grandes

³⁸ MFFP, compilation interne.

³⁹ MERN (2015).

⁴⁰ Bureau du forestier en chef (2014).

⁴¹ Bertrand et Levac (2010).

⁴² Ressources naturelles Canada et Industrie Canada (2009); tiré de MRNF (2012).

⁴³ CelluForce (2015).

⁴⁴ Bureau du forestier en chef (2013).

entreprises forestières du Québec pour les bioproduits pourrait engendrer l'acquisition de nouvelles technologies qui leur donneraient accès à des marchés de niche plus restreints, mais intéressants en raison des prix de vente élevés.



Crédit photo : Nanoforce

Constats pour la période 2008-2013

La comparaison entre les périodes 2008-2013 et 2000-2008 montre que la situation des grandes filières de produits forestiers non ligneux a connu des rythmes de progression différents (tableau 5). La valeur moyenne de la production du sirop d'érable s'est appréciée en raison de la forte demande et des prix. La production de bleuets et la valeur moyenne produite est restée stable avec certaines variations annuelles influencées par les conditions climatiques. Pour les arbres de Noël, la baisse de la demande et la concurrence internationale ont affecté la production du secteur.

Tableau 5. Comparaison de la valeur moyenne des principales filières de produits forestiers non ligneux entre 2000 et 2013

Valeur moyenne de la production (M\$)	2000-2008	2008-2013
Sirop d'érable	147	255
Bleuet	38	38
Arbres de Noël	28	25

Pendant la période, les filières émergentes comme la biomasse forestière et les bioproduits, en raison de leur forte demande sur les marchés, font l'objet de plusieurs initiatives de recherche avec, en quelques occasions, le soutien du gouvernement. Toutefois, la production dans ces filières est encore limitée à quelques projets localisés, même si le potentiel reste immense.

En dehors de quelques filières structurées comme le sirop d'érable, le bleuet et les arbres de Noël, pour plusieurs des produits forestiers non ligneux, il existe peu d'informations sur leur potentiel de production et de commercialisation. Les initiatives de recherche sont dispersées, et très souvent, les données disponibles datent de plusieurs années.

Actions gouvernementales en matière d'aménagement durable des forêts

Dans son cadre de gestion 2008-2013, le Ministère affiche son intention d'augmenter les bénéfices et les retombées socioéconomiques qui découlent des produits forestiers non ligneux et des autres utilisations du milieu

forestier. Il s'est aussi fixé l'objectif d'assurer la durabilité des ressources forestières autres que la matière ligneuse. Pour ce faire, certains programmes ont été mis en place.

Politique nationale de ruralité

En juillet 2007, le ministère des Affaires municipales et des Régions (devenu maintenant le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire) a lancé la Politique nationale de la ruralité pour couvrir la période 2007-2014⁴⁵. Cette politique, accompagnée d'un budget de 12 M\$, appuie entre autres le développement des produits forestiers non ligneux. Certains laboratoires ruraux ont été mis en place pour faire des recherches sur le potentiel de ces produits. Au Québec, les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent figurent parmi les chefs de file.

Soutien aux technologies de développement durable

Dans sa politique budgétaire pour le secteur, le gouvernement a pris des mesures pour soutenir les filières émergentes comme la chimie verte et la biomasse forestière. Ainsi, en 2010, le gouvernement a annoncé des investissements de 30 M\$ échelonnés sur trois ans pour des projets de la filière de la chimie verte. Cette somme a servi à la réalisation de huit projets impliquant des investissements additionnels de près de 12 M\$ de la part d'Investissement Québec, de 34 M\$ des entreprises privées et de plus de 51 M\$ du gouvernement fédéral⁴⁶. De plus, le gouvernement a annoncé, en 2013, des investissements de 50 M\$ pour le programme de biomasse forestière résiduelle.

Dans le cadre de son programme Technologies de développement durable, le gouvernement du Canada accorde des subventions à certaines entreprises pour les aider à mettre au point de nouvelles technologies propres offrant des gains d'efficacité et favorisant un développement économique durable. Dans ce cadre, l'entreprise québécoise de nanocellulose cristalline CelluForce a reçu, en 2015, une subvention de 4 M\$ de la part du gouvernement fédéral pour soutenir ses projets de recherche et de développement⁴⁷. Le gouvernement fédéral envisage également une aide financière de 27 M\$ pour l'entreprise québécoise *AE Energie Côte-Nord* pour l'implantation d'une usine de biocarburant⁴⁸.

Perspective future

En raison de la demande importante des produits forestiers non ligneux, de la biomasse forestière et des bioproduits sur les marchés québécois, canadien et international, ces filières attirent de plus en plus l'intérêt de la population et des industriels. Avec des recherches spécialisées qui s'exercent dans certains de ces domaines comme dans la bioénergie et la chimie verte, un accroissement de leurs parts de marché peut être attendu comparativement à la production classique de matière ligneuse.

Pistes d'amélioration

Au regard des nombreuses possibilités de valorisation des produits forestiers non ligneux, de la biomasse et des bioproduits, certaines mesures pourraient contribuer à accroître les retombées économiques de ces filières au Québec. Elles concernent plusieurs ministères, organismes et entreprises.

- Commanditer des études et effectuer le suivi de certains produits comme les champignons, le miel, la gomme de sapin, etc. Une plus grande disponibilité de ces données et leur organisation permettrait de pouvoir mieux les prendre en compte dans les politiques forestières et dans les prévisions économiques.
- Financer et soutenir la recherche sur le potentiel de production et de commercialisation des produits forestiers non ligneux.
- Mieux intégrer la valorisation des produits forestiers non ligneux dans les plans d'aménagement forestier.
- Maintenir et accroître le Programme d'aide financière pour les projets de conversion énergétique de la biomasse forestière.
- Continuer de financer et de soutenir la recherche sur le développement des filières de la chimie verte.

⁴⁵ Ministère des Affaires municipales et des Régions (2006).

⁴⁶ Les 51 M\$ du gouvernement fédéral se répartissent de la manière suivante : 39,4 M\$ pour le programme d'investissement dans la transformation de l'industrie forestière (ITIF) et 12 M\$ pour le programme d'écologisation de l'industrie des pâtes et papiers. Communication interne – France Bergeron.

⁴⁷ CIFQ (2015).

⁴⁸ <https://www.sdtc.ca/fr/portfolio/projects/ae-cote-nord-rptm-project> (consulté le 20 octobre 2015).

Références

- Agrireseau (2013). Données sur l'exportation des arbres de Noël (2001 à 2013). 2 p. http://www.agrireseau.qc.ca/documents/Document_88729.pdf (consulté le 13 janvier 2015).
- Association des producteurs d'arbres de Noël du Québec (2014). Données économiques. <http://apanq.qc.ca/medias/donnees-economiques/> (consulté le 13 janvier 2015).
- Bertrand, L. et P. Levac (2010). Gestion durable de la forêt boréale : vision globale et recherche de l'équilibre. Avis déposé au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Québec (Qc). 192 p. <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2012/12/fec-fic-avis-fb.pdf> (consulté le 23 février 2015).
- Biopterre (2009). Analyse de la commercialisation de champignons forestiers sauvages à potentiel commercial du Québec. Présenté au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. 97 p. <http://www.biopterre.com/wp-content/uploads/2011/09/Analyse-commercialisation-champignons-potentiel-commercial.pdf> (consulté le 10 février 2015).
- Biopterre (2013). Le mycotourisme comme moteur de développement rural. <http://www.ruralnetwork.ca/fr/case-studies/le-mycotourisme-comme-moteur-de-developpement-rural> (consulté le 10 février 2015).
- Bureau du forestier en chef (2013). Évaluation de la récolte de l'if du Canada applicable aux unités d'aménagement pour la période 2013 à 2018. Avis du Forestier en chef. Québec (Qc). 5 p. http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/07/Fiche_avis_IF_Canada1.pdf (consulté le 23 février 2015).
- Bureau du forestier en chef (2014). Estimation de la biomasse générée par les activités de récolte prévues aux possibilités forestières 2013-2018. Modification 2014. Québec (Qc). 5 p. http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/01/Rapport-analyse_biomasse_2013-2018_V1.pdf (consulté le 23 février 2015).
- CelluForce (2015). Applications du produit. http://celluforce.com/fr/produit_applications.php (consulté le 29 mai 2015).
- CIFQ (2015). Domtar salue un investissement dans l'innovation par la société Schlumberger dans CelluForce. <http://www.cifq.com/fr/communiques-et-evenements/communiques/domtar-salue-un-investissement-dans-l-innovation-par-la-societe-schlumberger-dans-celluforce> (consulté le 29 mai 2015).
- Eco Ressource (2010). Les retombées économiques de l'industrie acéricole au Québec et au Canada. Commandé par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ). Québec (Qc). 52 p.
- Fédération des producteurs acéricoles du Québec (2012). Dossier économique 2012. <http://www.siroperable.ca/Afficher.aspx?page=92&langue=fr> (consulté le 12 janvier 2015).
- Fédération des producteurs acéricoles du Québec (2013). Dossier économique 2013 / Statistiques acéricoles. <http://www.siroperable.ca/Afficher.aspx?page=92&langue=fr> (consulté le 19 décembre 2014).
- Gagnon, A. (nd). La production du bleuet sauvage... dans une perspective de développement durable. Syndicat des producteurs de bleuet du Québec. 3 p. <https://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/guide-de-production-du-bleuet-sauvage-pdf/p/PAUT0108-PDF> (consulté le 13 novembre 2015).
- Lamérant, G., F. Lebel, G. Langlais, et A. Vézina (2008). Mise en valeur des produits forestiers non ligneux. CEPAF. Développement économique Canada et ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. 204 p. <http://www.biopterre.com/wp-content/uploads/2011/09/Mise-en-valeur-des-PFNL.pdf> (consulté le 14 novembre 2015).
- MAPAQ. *Document interne*. Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- MAPAQ (2011). Monographie de l'industrie du bleuet au Québec. Direction du développement et des initiatives économiques et Direction des études et des perspectives économiques. Québec (Qc). 70 p.
- MAPAQ (2014). Culture des arbres de Noël. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Production/autres/culturearbresnoel/Pages/culturearbresnoel.aspx> (consulté le 13 janvier 2015).
- MERN (2015). Consommation d'énergie par forme. <http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-consommation-forme.jsp> (consulté le 10 février 2015).
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (2006). Politique nationale de la ruralité 2007-2014. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_regional/ruralite/politique_nationale_ruralite_ruralite_politique.pdf (consulté le 10 février 2015).
- MRNF (2012). Stratégie 2012-2017 pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers. Québec (Qc). 43 p.
- Ressources naturelles Canada (2014a). Tirer davantage de valeur des arbres. <http://www.mcan.gc.ca/forets/innovation/13332> (consulté le 16 décembre 2014).
- Ressources naturelles Canada (2014b). Glossaire - Bioproduits. <http://scf.mcan.gc.ca/termes/category/16> (consulté le 18 décembre 2014).
- Ressources naturelles Canada (2015). Biomasse, bioénergie et bioproduits. <http://www.mcan.gc.ca/forets/industrie/13316> (consulté le 21 janvier 2015).
- Statistique Canada (2014a). Les arbres de Noël... en chiffres. http://www.statcan.gc.ca/dai-quo/smr08/2014/smr08_193_2014-fra.htm#a2 (consulté le 13 janvier 2015).
- Statistique Canada (2014b). Données sur les exploitants agricoles 2011. <http://www.statcan.gc.ca/pub/95-640-x/2012002/04-fra.htm> (consulté le 21 janvier 2015).
- Tremblay, E. (2011). Les champignons forestiers comestibles : évaluation de la ressource et perspectives de développement dans le contexte du nouveau régime forestier. Université Laval. Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique. 81 p.
- Wetzel, S., L.C. Duchesne M. F. Laporte (2006). Bioproducts From Canada's Forests : New Partnerships in the Bioeconomy. Springer. p. 69.

18 Contribution des activités fauniques et récréatives

Pourquoi cet enjeu est-il important ?

Pour accroître les retombées des activités fauniques et récréatives.



Crédit photo : Tourisme Chaudière-Appalaches

Questions

1. Quelle est l'importance des activités fauniques dans l'économie du Québec ?
2. Quelle est l'importance des activités récréatives dans l'économie du Québec ?
3. Quelles sont les mesures mises en place pour favoriser le maintien des activités fauniques et récréatives ?

Mise en contexte

Les activités fauniques et récréatives font partie de la culture québécoise et cela explique, dans une large mesure, l'engouement de la population à les exercer. Une observation de la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage montre que ces activités se sont maintenues dans le temps avec des niveaux de vente de permis qui sont restés stables. Quant aux activités récréatives, elles continuent de mobiliser plus de 4,5 millions de Québécois, ce qui contribue à générer des revenus d'exploitation et des emplois dans les régions.

Les activités fauniques et récréatives contribuent au bien-être d'une grande partie de la population québécoise. Ces activités, qui s'exercent sur le vaste territoire de la forêt publique et une partie des terres privées, contribuent également à la richesse et engendrent des retombées économiques importantes dans les régions. Elles sont également un moyen d'offrir une expérience agréable à la population en faisant naître chez les pratiquants un sentiment d'attachement au territoire. Pour favoriser leur mise en valeur, des mesures de protection et d'aménagement sont mises en œuvre par le gouvernement à travers des orientations, des lois et des plans d'aménagement en milieu forestier.

Au Québec, les activités récréotouristiques s'exercent en faisant des prélèvements fauniques (chasse, pêche et piégeage) et des activités de plein air (observation de la nature, randonnée pédestre, motoneige, etc.). De plus,

les activités de villégiature offrent des services récréatifs à travers un réseau important d'établissements et d'infrastructures d'hébergement à la grandeur du Québec.

Une présentation du potentiel de valorisation du territoire, à travers les activités fauniques et récréatives, permet de mieux cerner les retombées de ces activités sur le développement des régions du Québec. Ce suivi peut se faire à travers plusieurs indicateurs de développement : récolte de gibier, dépenses effectuées, revenus générés, produit intérieur brut (PIB), emplois créés et maintenus, revenus fiscaux, qualité de vie de la population, etc.

Analyse de la situation

Quelle est l'importance des activités fauniques dans l'économie du Québec ?

L'industrie liée à la faune est un important moteur économique pour le Québec. Parmi les activités d'intérêt faunique, la chasse de certaines espèces d'intérêt socioéconomique (orignal, cerf de Virginie et ours noir) et la pêche récréative connaissent un engouement de la population québécoise. Pour les espèces d'intérêt socioéconomique citées¹, un plan de gestion a été établi par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs². Les plans de gestion constituent des initiatives gouvernementales pour faire le point sur la situation des espèces : leur population, leur niveau de récolte et les avantages économiques qu'elles procurent à la population.

Retombées de la récolte d'orniaux, de cerfs de Virginie, d'ours noirs, du petit gibier et des poissons

L'orignal

Entre 2000 et 2013, le nombre d'orniaux chassés a plus que doublé dans les régions du Québec. Cette activité contribue au PIB pour 124 M\$, génère 32 M\$ de revenus fiscaux et contribue à la création et au maintien de plus de 1 885 emplois³. La population d'orniaux dans les réserves fauniques fait l'objet d'inventaires aériens souvent réalisés en partenariat entre la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) et le MFFP⁴. Au-delà de la conservation, le plan de gestion mis en place par le MFFP contribue à la mise en valeur de l'espèce⁵. Dans ce plan de gestion, certaines mesures permettent de sauvegarder la ressource : l'attribution d'un seul permis pour deux chasseurs, la récolte de femelles une année sur deux, l'attribution de permis par tirage au sort pour les femelles adultes, etc. Ceci explique d'ailleurs les petites fluctuations régulières de la récolte d'orniaux depuis le début des années 2000 (figure 1).

Le cerf de Virginie

La chasse au cerf de Virginie connaît également un essor depuis le début des années 1980 en raison d'une croissance soutenue de sa population (figure 1) (Enjeu 4). Elle contribue au PIB du Québec à hauteur de 77 M\$, génère 19 M\$ de revenus fiscaux et contribue à la création et au maintien de plus de 1 148 emplois⁶. Toutefois, les hivers difficiles de 2008 et de 2009, caractérisés par de longues périodes de neige et des accumulations importantes, ont entraîné un taux élevé de mortalité, ce qui a réduit la densité de l'espèce dans la plupart des régions du Québec⁷. Dans les zones concernées, un resserrement des autorisations de récolte par le Ministère vise à favoriser l'augmentation des populations. Par contre, dans certaines zones, le déplacement du cerf de Virginie peut parfois être à l'origine d'accidents de circulation et de dévastations sur des terres agricoles et forestières. Comme mesure d'atténuation, le MFFP attribue des permis spéciaux d'abattage de cerfs. De plus, diverses mesures incluant notamment l'installation de clôtures et de passages fauniques adaptés sont quelquefois nécessaires.

¹ Dans les statistiques, la chasse au caribou migrateur dont l'espèce est majoritairement présente dans le Nord-du-Québec n'est pas présentée en raison de l'intérêt accordé à la zone forestière au sud de la limite nordique.

² MFFP (2015a).

³ Eco Ressource (2014) p. 16 et 17.

⁴ SÉPAQ (2015). Il existe également un programme d'inventaire aérien hors réserves.

⁵ MFFP (2015b).

⁶ Eco Ressource (2014) p. 16 et 17.

⁷ MRNF (2012a) p. 45.

L'ours noir

Pour l'ours noir, le plan de gestion de l'espèce préconise un suivi prudent pour éviter sa surexploitation⁸. Les objectifs retenus dans ce plan visent à stabiliser la population à un niveau acceptable sur le plan biologique et social. La chasse à l'ours noir contribue au PIB du Québec pour 7 M\$, génère des revenus fiscaux de 2 M\$ et participe à la création et au maintien de 97 emplois⁹.

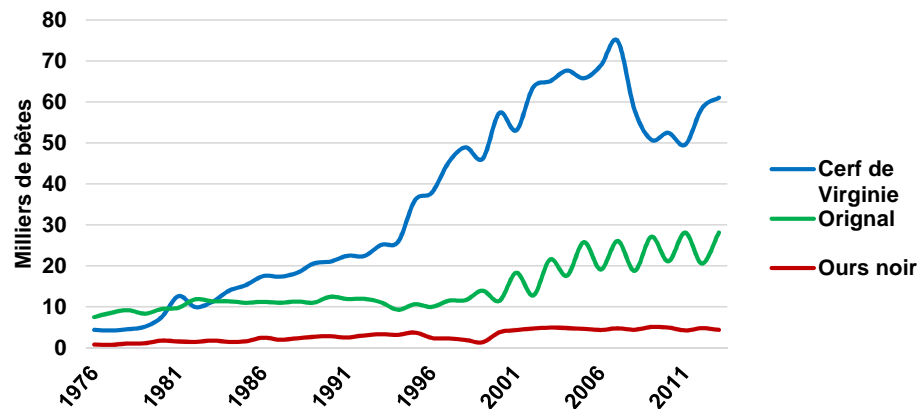


Figure 1. Récolte d'originaux, de cerfs de Virginie et d'ours noirs au Québec entre 1976 et 2013¹⁰

Le petit gibier

En termes d'importance, la chasse au petit gibier avec une contribution de 84 M\$ occupe la deuxième place dans le PIB de la chasse (27 %), derrière l'original (40 %) et devant le cerf de Virginie (25 %) et l'ours noir (2 %). Elle crée des revenus fiscaux de 23 M\$ et contribue à la création et au maintien de 1 229 emplois¹¹. La chasse au petit gibier est donc populaire au Québec. Toutefois, certaines espèces sont soumises à des limites de prise et de possession. C'est le cas par exemple pour la gélinotte huppée, le tétaras et la perdrix grise pour lesquels la limite de prises autorisée est de 5 par jour pour une possession autorisée de 15 en tout¹².

Les poissons

En ce qui a trait aux poissons, plusieurs espèces sont pêchées au Québec et contribuent au développement économique régional. Certaines des espèces pêchées comme le doré, le touladi et la truite arc-en-ciel font l'objet d'un plan de gestion de la part du MFFP pour améliorer la santé des populations ciblées et la qualité des prises¹³. Dans la pratique de la pêche récréative, environ 41 millions de poissons ont été capturés en 2010¹⁴. Parmi les espèces pêchées dans les lacs et les rivières se trouvent l'omble de fontaine, le doré jaune, la perchaude et le touladi. Par ailleurs, la pêche récréative au saumon atlantique se pratique sur 70 rivières au Québec¹⁵ et procure des revenus de plus de 10 M\$¹⁶.

Vente totale de permis de chasse, de pêche et de piégeage pour les résidents du Québec entre 1998 et 2013

L'engouement pour la chasse, la pêche et le piégeage ne faiblit pas au Québec depuis la fin des années 1990. Les ventes de permis pour l'ensemble de ces activités sont restées assez stables ce qui démontre le profond attachement de la population à exercer ces activités (figure 2).

⁸ MFFP (2015c).

⁹ Eco Ressource (2014) p. 16 et 17.

¹⁰ Sources : MFFP (2015d) et Gignac (2007).

¹¹ Eco Ressource (2014) p. 16 et 17.

¹² MFFP (2015e).

¹³ MFFP (2015f).

¹⁴ MDDELCC (2015).

¹⁵ MDDELCC (2015).

¹⁶ MRNF (2012b).

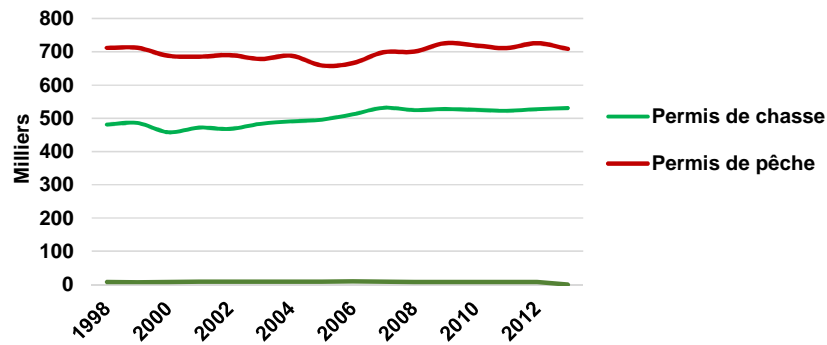


Figure 2. Vente totale de permis de chasse, de pêche et de piégeage pour les résidents du Québec entre 1998 et 2013¹⁷

Retombées régionales des activités de chasse, de pêche et de piégeage en 2012

Les activités de chasse, de pêche et de piégeage procurent des retombées économiques importantes dans les régions du Québec (tableau 1). Elles fournissent à l'économie plus de 894 M\$ en termes de contribution au PIB et génèrent des revenus fiscaux de 247 M\$ aux gouvernements du Québec et du Canada.

Tableau 1. Retombées des activités de chasse, de pêche et de piégeage en 2012 par région administrative¹⁸

Régions	PIB (M\$)	Revenus fiscaux (M\$)
01 Bas-Saint-Laurent	44,09	11,75
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	57,79	16,81
03 Capitale-Nationale	52,69	13,03
04 Mauricie	59,26	17,57
05 Estrie	37,45	10,51
06 Montréal	83,99	19,53
07 Outaouais	61,54	18,82
08 Abitibi-Témiscamingue	55,77	16,64
09 Côte-Nord	42,67	12,54
10 Nord-du-Québec	32,96	10,39
11 Gaspésie	23,85	6,42
12 Chaudière-Appalaches	40,63	10,69
13 Laval	57,01	14,09
14 Lanaudière	54,68	15,37
15 Laurentides	82,85	23,69
16 Montérégie	81,80	21,69
17 Centre-du-Québec	25,49	6,96
Total	894,51	246,54

¹⁷ Source : MFFP (2015g).

¹⁸ Source : Eco Ressource (2014) p. 26.

En plus des retombées économiques, ces activités créent également de nombreux attraits récréotouristiques qui contribuent au dynamisme régional. De ce fait, elles constituent une composante importante des politiques de développement régional.

Quelle est l'importance des activités récréatives dans l'économie du Québec ?

Les loisirs liés au récréotourisme sont une pratique courante des Québécois. Ils incluent plusieurs types d'activités tels que la villégiature, la randonnée pédestre, la motoneige, etc. Pour renforcer ces activités, le gouvernement assure une gestion du territoire public à travers l'attribution de droits d'utilisation qui permettent la valorisation des ressources.

Villégiature

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles gère plus de 29 000 baux de villégiature et 12 000 baux d'abris sommaires sur le territoire public¹⁹. Le montant de la location du bail pour la villégiature s'établit à plus de 260 \$ par an et celui d'un abri sommaire se situe entre 100 et 150 \$²⁰. Les baux de villégiature sont attribués par un tirage au sort. L'inscription et le tirage sont gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Quant aux terrains de villégiature, ils sont attribués par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ou par les Municipalités régionales de comté²¹.



Crédit photo : Claude Ouellet

Pourvoiries

Les pourvoiries sont des entreprises qui offrent, contre rémunération, des services récréatifs (chasse, pêche, villégiature, piégeage, etc.)²². Le réseau des pourvoiries comprend deux types d'entreprises : les pourvoiries avec droits exclusifs en vertu d'un bail signé avec le Ministère pour des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage et les pourvoiries sans droits exclusifs pour les entreprises qui ne possèdent pas d'exclusivité. Les

¹⁹ MERN (2015a).

²⁰ MERN (2015b).

²¹ MERN (2015c).

²² MFFP (2015h).

territoires accordés aux pourvoiries à droits exclusifs font l'objet d'une affectation faunique, au même titre que les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlée. Sur le territoire québécois, il existe 193 pourvoiries à droits exclusifs et 493 pourvoiries sans droits exclusifs²³. Le secteur des pourvoiries contribue au PIB du Québec pour plus de 100 M\$ et génère des revenus fiscaux et parafiscaux directs de plus de 15,1 M\$ au Québec²⁴.

Réserves fauniques

Les réserves fauniques sont des territoires localisés sur les terres du domaine public²⁵. C'est l'État qui y décide de la gestion et de l'exploitation des ressources en fournissant les autorisations aux initiatives d'aménagement. Elles sont aussi des lieux de recherche en matière de conservation et de gestion de la faune et des habitats. Pour cette raison, plusieurs études universitaires et collégiales y sont faites sur l'évolution des populations animales et les caractéristiques de leurs habitats.

Zones d'exploitation contrôlée

Les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) sont établies par le MFFP à des fins d'aménagement, d'exploitation, de conservation et de pratique d'activités récréatives. Elles sont gérées par des organismes sans but lucratif liés par un protocole d'entente avec le Ministère. Le territoire québécois compte 63 ZEC de chasse et de pêche, 22 ZEC de pêche au saumon et une ZEC de chasse à la sauvagine²⁶. Chaque année, plus de 650 000 utilisateurs fréquentent les territoires des ZEC²⁷. Leurs activités génèrent annuellement un chiffre d'affaires de 14 M\$ et contribuent à la création et au maintien de plus de 600 emplois directs dans les régions du Québec.

Facteurs déterminants pour les déplacements d'intérêt faunique

La pérennisation des activités de chasse, de pêche et de piégeage reste problématique en raison du profil vieillissant des adeptes. En effet, 72 % d'entre eux appartiennent au groupe d'âge de 45 ans et plus. Il s'agit aussi d'une clientèle principalement masculine²⁸. Parmi les raisons d'une présence moins marquée de la jeunesse figure le coût élevé de la pratique de certaines de ces activités, ce qui les rend moins accessibles. Ainsi, 30 % des chasseurs expérimentés et 27 % des chasseurs de la relève estiment que le coût de la chasse est un facteur limitant²⁹. En 2011, les dépenses des chasseurs ayant fréquenté au moins une fois une pourvoirie ou une réserve faunique, étaient de l'ordre de 2 813 \$ alors que celles des chasseurs hors pourvoiries et réserves fauniques s'établissaient à 1 513 \$³⁰. D'autres facteurs interviennent également comme incitatifs à la pratique de la chasse : l'abondance du gibier, la disponibilité de territoires de chasse, les conditions météorologiques, etc.³¹.

Retombées des activités de plein air et des déplacements d'intérêt faunique

À l'échelle du Québec, les adeptes des activités de la faune et de la nature contribuent à générer une richesse de 1,7 G\$ dans l'économie. Leurs dépenses globales de 3 G\$ permettent de maintenir plus de 32 000 emplois équivalents temps complet. Par ailleurs, les revenus tirés par les différents paliers de gouvernement pour ces activités atteignent 736 M\$ (tableau 2).

²³ MRNF (2012b) p. 16.

²⁴ Fédération des pourvoiries du Québec (2009) p. 5.

²⁵ SÉPAQ (2015).

²⁶ MRNF (2012b) p. 15.

²⁷ Réseau ZEC (2015).

²⁸ MDDEP (2013) p. 1.

²⁹ SOM (2012) p. 35.

³⁰ SOM (2012) p. 44.

³¹ SOM (2012) p. 35.

Tableau 2. Retombées des activités de plein air et des déplacements d'intérêt faunique en 2012³²

Activités	Participants	Dépenses	Emplois ETC	PIB	Revenus des gouvernements	
					Québec	Canada
	Nombre	M\$	Nombre	M\$	M\$	M\$
Pêche	711 610	1 103	9 035	573	117	43
Chasse	308 008	503	4 636	309	60	23
Piégeage	7 276	34	192	13	3	1
Activités de plein air	2 350 600	1 270	15 656	701	226	180
Déplacements d'intérêt faunique	1 211 800	303	3 379	163	47	36
Total	4 589 294	3 212	32 898	1 758	453	283

Quelles sont les mesures mises en place pour favoriser le maintien des activités fauniques et récréatives ?

La protection des habitats fauniques et leur aménagement sont des éléments indissociables à la mise en valeur des activités fauniques et récréatives. Dans ce cadre, certains habitats fauniques sont protégés par la loi pour éviter leur dégradation; il s'agit par exemple d'habitats d'espèces fauniques menacées ou vulnérables, d'aires de confinement du cerf de Virginie, d'aires de fréquentation du caribou, d'aires de concentration d'oiseaux aquatiques, d'habitats du poisson, etc. (Enjeu 4). Les emplacements de ces habitats sont circonscrits sur des plans dressés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs³³.

Par ailleurs, au niveau des unités d'aménagement, l'application des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) permet la mise en œuvre de mesures de protection et d'aménagement de la faune comme l'habitat du caribou forestier (Enjeu 5) et les ravages du cerf de Virginie. De plus, les inventaires effectués (reconnaissance ou points d'observation) permettent de vérifier certaines variables opérationnelles qui ont trait aux besoins fauniques, à l'affectation du territoire ou aux usages multiples tels que la chasse et le piégeage. Aussi, les PAFI contiennent des prescriptions sur les modalités spéciales d'intervention en matière d'aménagement faunique.

Constats pour la période 2008-2013

Pour cette période, l'intérêt pour les activités de chasse, de pêche et de piégeage n'a pas baissé au Québec. Le nombre de ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage suit la tendance historique de 700 000 pour la pêche, 500 000 pour la chasse et 8 000 pour le piégeage. Par ailleurs, l'intérêt des Québécois pour les activités liées à la nature et au plein air reste important et se traduit par des retombées économiques conséquentes à la grandeur de la province (tableau 2). Toutefois, le secteur fait face à un vieillissement des adeptes, nécessitant une politique active de recrutement de la jeunesse et des femmes pour assurer la relève.

³² Source : MDDEFP, cité dans MFFP (2013) p. 48.

³³ MFFP (2015i).

Actions gouvernementales en matière d'aménagement durable des forêts

L'une des priorités affichées dans le cadre de gestion 2008-2013 du Ministère vise à augmenter les bénéfices et les retombées économiques des autres utilisations du milieu forestier. Pour ce faire, le gouvernement du Québec a mis en place un ensemble d'initiatives qui soutiennent les activités fauniques et récréatives sur l'étendue du territoire.

Programme Relève et mise en valeur, enveloppe régionale

Ce programme, créé en 2009, découle de la volonté du gouvernement de réinvestir dans le domaine de la faune³⁴. Il est destiné aux organismes qui ont pour mission de mettre en valeur les activités de chasse, de pêche et de piégeage. Son but est de permettre la réalisation de projets régionaux visant la mise en valeur des ressources fauniques dans l'optique d'une exploitation durable. Les projets visés doivent contribuer au renforcement du dynamisme économique régionale et du partenariat entre les différents acteurs, tout en se fondant sur le principe de l'utilisateur-payeur.

Programme de pêche en herbe

Le programme « *Pêche en herbe* » résulte d'un partenariat entre les acteurs régionaux, publics et privés, du milieu de la faune. Depuis sa création en 1997, le programme a permis d'initier plus de 200 000 jeunes à la pratique de la pêche³⁵. Le programme propose, aux jeunes âgés de 9 à 12 ans, une journée d'initiation à la pêche qui se termine par la remise d'un certificat de pêche. La SÉPAQ, en partenariat avec la Fondation de la Faune du Québec, a créé un forfait familial de pêche qui est jumelé à la formation « *Pêche en herbe* » pour l'offrir dans toutes les réserves fauniques³⁶. Cette formation, dispensée par du personnel des réserves fauniques, inclut une canne à pêche, un guide d'initiation et un certificat permettant de pêcher gratuitement jusqu'à l'âge de 18 ans.

Gestion durable et sensibilisation

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a la responsabilité d'élaborer les plans de gestion de la faune. La mission de veiller à l'exploitation durable de la faune lui revient également. Les agents de protection de la faune ont, quant à eux, la charge de protéger les espèces fauniques et leurs habitats ainsi que de sensibiliser la population (Enjeux 4 et 5).

Gestion intégrée des ressources du milieu forestier

Pour favoriser une gestion harmonieuse des ressources fauniques et des activités récréatives sur le territoire, un des leviers sur lesquels le MFFP s'appuie consiste à favoriser la gestion intégrée des ressources. Durant la période 2008-2013, la participation des parties intéressées dans la planification forestière a contribué à la prise en compte de plusieurs enjeux portant sur les interventions fauniques et récréatives. Il s'agit de certains Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) tels que les ententes d'harmonisation (OPMV 10), la protection des habitats fauniques et aquatiques (OPMV 11 et OPMV 3) et le maintien de la qualité visuelle des paysages en milieu forestier (OPMV 9). Par ailleurs, plusieurs dispositions du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI) assurent la préservation de la qualité et de la vocation des habitats fauniques. Ainsi, elles favorisent la reproduction et le maintien de plusieurs espèces fauniques, telles que l'orignal, le cerf de Virginie, le caribou forestier, le rat musqué, le grand héron, etc.

³⁴ MFFP (2015).

³⁵ Fondation de la faune du Québec (2015a).

³⁶ Réseau SÉPAQ (2014).

Perspective future

Le maintien de la pratique des activités liées à la chasse, à la pêche et au piégeage depuis plusieurs années montre que ces loisirs sont profondément enracinés dans la culture des Québécois (figure 2). La pérennisation de ces activités nécessite d'intéresser suffisamment la jeunesse pour assurer la relève et maintenir le dynamisme du secteur.

L'accroissement des retombées économiques de la mise en valeur de la faune et des activités récréotouristiques sur le développement local requiert en permanence une harmonisation des usages et une intégration adéquate des aspects visuels (qualité du paysage) en aménagement forestier. Avec le régime forestier 2013, la mise en place des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (Enjeu 23) a pour objectif de faciliter la mise en œuvre effective de ces mesures d'harmonisation. Le développement des activités fauniques et récréatives requiert également la poursuite continue des efforts consistant à protéger et à aménager les habitats fauniques.

L'appui budgétaire du Ministère, à travers son *Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier* soutient plusieurs projets d'intérêt faunique pour la période 2013-2018 : acquisition de connaissances sur les espèces d'intérêt faunique, aménagement de réserves fauniques, qualité de l'habitat de certaines espèces, etc.³⁷. Par ailleurs, le *Programme d'aide aux chasseurs et piégeurs* et les *Ententes fauniques* conclues entre le Ministère et des communautés autochtones constituent également des initiatives qui soutiennent financièrement des projets d'intérêt faunique au bénéfice des communautés autochtones du Québec (Enjeu 20).

De plus, pour tenir compte des activités récréotouristiques, le calcul des possibilités forestières 2015-2018 intègre des exclusions de superficie forestière. Cette approche vise à prendre en compte les autres usages du territoire. Ainsi, sur les territoires où les interventions visent la mise en valeur de la faune, des exclusions sont réalisées. Dans les situations de superficies incluses dans le calcul des possibilités forestières, des modalités d'aménagement forestier particulières sont souvent appliquées (Enjeux 9 et 21).

Pistes d'amélioration

À la lumière de l'importance des activités fauniques et récréatives dans l'économie des régions du Québec, plusieurs mesures peuvent s'avérer nécessaires pour accroître davantage et maintenir leurs retombées pour les bénéficiaires de la société. Pour ce faire, les initiatives suivantes peuvent s'avérer utiles.

Recommandation technique

- Créer une base de données économiques nationale sur les activités fauniques et récréatives pour faciliter leur intégration dans les politiques d'aménagement forestier.

Recommandations de gestion

- Investir et inciter à un accroissement de la recherche sur les retombées économiques des activités fauniques et récréatives.
- Continuer à assurer les plans de gestion de la grande faune pour maintenir l'habitat, les populations fauniques et les retombées économiques dans les régions.
- Renforcer l'harmonisation des usages entre l'aménagement forestier et les usages fauniques et récréotouristiques du territoire.

³⁷ Fondation de la faune du Québec (2015b).

Références

- Eco Ressource (2014). L'industrie faunique comme moteur économique régional - Une étude ventilant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs québécois en 2012. Préparé pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 71 p. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/industrie-faunique-moteur-economique-regional.pdf> (consulté le 24 février 2015).
- Fédération des pourvoiries du Québec (2009). Pour la consolidation et le développement de l'industrie de la pourvoirie au Québec. Québec (Qc). 29 p. http://www.pourvoiries.com/wp-content/uploads/ninja-forms/10-industrie_pourlaconsolidationetledveloppementdelindustriedelapourvoirieauquebec_2009.pdf (consulté le 24 février 2015).
- Fondation de la faune du Québec (2015a). À la une... Plus de 17 800 pêcheurs taquineront le poisson cet été. <http://www.fondationdelafaune.qc.ca/nouvelles/395/> (consulté le 25 février 2015).
- Fondation de la faune du Québec (2015b). Quatorze nouveaux projets de gestion intégrée des ressources en milieu forestier. <http://www.fondationdelafaune.qc.ca/nouvelles/communiqués/366/> (consulté le 4 juin 2015).
- Gignac, L. (2007). Gros gibiers au Québec. Données de récolte du 1^{er} mai 2006 au 30 avril 2007. Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec (Qc). 55 p. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/pdf/gros-gibier-2007.pdf> (consulté le 24 février 2015).
- MDELCC (2015). Rapport sur l'état de l'eau et des systèmes aquatiques au Québec. <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/rapportsurleau/Etat-eau-ecosysteme-aquatique-faune-Flore-effets.htm> (consulté le 27 mars 2015).
- MDDEP (2013). Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2012 : synthèse, étude réalisée par BCDM Conseil inc., Québec (Qc), 16 p. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/retombees-economique-ccp.pdf> (consulté le 25 février 2015).
- MERN (2015a). Location de terrains et autres droits. <http://www.mern.gouv.qc.ca/territoire/droit/> (consulté le 13 février 2015).
- MERN (2015b). Nouvelles dispositions réglementaires sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers. <http://www.mern.gouv.qc.ca/territoire/droit/droit-tarification.jsp> (consulté le 13 février 2015).
- MERN (2015c). Participer à un tirage au sort. <http://www.mern.gouv.qc.ca/territoire/droit/droit-tirage.jsp> (consulté le 13 février 2015).
- MFFP (2013). Ressources et industries forestières. Portrait statistique. Gouvernement du Québec. Québec. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/portrait-statistique-2013.pdf> (consulté le 24 février 2015).
- MFFP (2015a). Chasse. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/chasse/> (consulté le 13 février 2015).
- MFFP (2015b). Plan de gestion de l'original 2012-2019. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/chasse/plan-gestion-original-2012-19.jsp> (consulté le 13 février 2015).
- MFFP (2015c). Plan de gestion de l'ours noir. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/chasse/plan-gestion-ours-noir.jsp> (consulté le 13 février 2015).
- MFFP (2015d). Statistiques de chasse et de piégeage. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/chasse-piegeage.jsp#chasse> (consulté le 24 février 2015).
- MFFP (2015e). Limites de prises. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/periodes-limites/limites-prise.asp> (consulté le 4 juin 2015).
- MFFP (2015f). Pêche. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/peche/> (consulté le 26 mars 2015).
- MFFP (2015g). Ventes totales de permis : chasse, pêche et piégeage. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/vente-totale.jsp> (consulté le 24 février 2015).
- MFFP (2015h). Pourvoiries. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/territoires/pourvoirie.jsp> (consulté le 13 février 2015).
- MFFP (2015i). Programme Relève et mise en valeur, enveloppe régionale. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/programmes/releve-mise-valeur.jsp> (consulté le 25 février 2015).
- MFFP (2015j). Questions et réponses sur la loi visant la protection des habitats fauniques. <http://mffp.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/questions.jsp> (consulté le 14 août 2015).
- MRNF (2012a). Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2010-2017. 573 p. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/chasse/pdf/plan-gestion-cerf-2010-17.pdf> (consulté le 13 février 2015).
- MRNF (2012b). Données socioéconomiques sur la faune. Direction générale du développement socioéconomique, des partenariats et de l'éducation et Direction de la mise en valeur de la ressource et des territoires fauniques. 81 p. <http://www.pourvoiries.com/wp-content/uploads/2012/12/Donnees-socio-economique-sur-la-faune-Fevrier2012.pdf> (consulté le 13 février 2015).
- Réseau SÉPAQ (2014). Faire découvrir la nature du Québec – Rapport annuel 2013-2014. Québec (Qc). 91 p. <http://www.sepaq.com/dotAsset/264d7782-13e5-4a8f-875b-4245570ab72b.pdf> (consulté le 25 février 2015).
- Réseau ZEC (2015). Un réseau de particularités. <http://www.reseauxzec.com/le-reseau/reseau> (consulté le 24 février 2015).
- SÉPAQ (2015). Réserves fauniques. <http://www.sepaq.com/rf/amenagement.dot> (consulté le 13 février 2015).
- SOM (2012). Étude sur les chasseurs québécois en 2011. Rapport présenté au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et à la Fédération des pourvoiries du Québec. 51 p. <http://www.pourvoiries.com/wp-content/uploads/2012/12/Etude-sur-les-chasseurs-quebecois-en-2011.pdf> (consulté le 25 février 2015).

19

Emplois directs et indirects

Pourquoi cet enjeu est-il important ?

Pour soutenir et diversifier les emplois pour le bien-être des collectivités.



Crédit photo : MFFP

Questions

1. Est-ce que les emplois sont soutenus et diversifiés pour le bien-être des collectivités ?
2. Comment varie le revenu moyen des employés par industrie ?
3. Comment évoluent les accidents de travail dans le secteur forestier ?
4. Quelle est la participation de la population autochtone à l'emploi forestier ?
5. Comment évoluent les formations universitaires et collégiales en foresterie ?
6. Quelles sont les contraintes de renouvellement de la main-d'œuvre en aménagement forestier ?

Mise en contexte

La disponibilité, la stabilité et la diversité des emplois contribuent au bien-être de la population du Québec ainsi qu'à la vitalité des municipalités qui dépendent de l'activité forestière. Ces emplois existent souvent sous trois variantes :

- les emplois directs qui sont issus de la production de biens et de services forestiers;
- les emplois indirects qui proviennent des fournisseurs d'autres biens et de services tels que l'énergie, le transport, les produits intermédiaires, etc. Ils correspondent aux emplois créés par l'activité dans le domaine forestier, mais à l'extérieur de l'industrie;
- les emplois induits¹ qui résultent de revenus issus des emplois directs et indirects et retournés dans l'économie par le canal de la consommation : alimentation, services, divertissement, etc.

¹ Même si cette forme d'emplois existe également, elle n'est pas traitée en raison d'un manque de disponibilité de données.

Ces dernières années, la crise économique vécue dans le secteur s'est traduite par des pertes d'emplois dans l'ensemble des filières de l'industrie forestière, une situation qui a eu des répercussions directes sur les communautés dépendantes des ressources forestières. Dans un diagnostic global du secteur, les facteurs liés au marché et qui ont eu des effets sur l'évolution des emplois forestiers sont examinés.

Analyse de la situation

Est-ce que les emplois sont soutenus et diversifiés pour le bien-être des collectivités ?

Quantité d'emplois en milieu forestier entre 1991 et 2013

En 2013, la filière de l'industrie forestière comptait 95 000 emplois directs. Les activités en forêt et le soutien à la foresterie représentaient 10 % des emplois, l'industrie de la fabrication du papier 25 %, l'industrie de la transformation du bois 28 %, l'industrie de l'impression 13 % et l'industrie du meuble 23 %. Pour chaque emploi créé dans l'industrie forestière, d'autres emplois indirects sont aussi générés dans l'industrie du transport, des produits chimiques, des produits d'emballage et de l'énergie. Par exemple, les industries de l'aménagement forestier ainsi que celles de la première et de la deuxième transformation du bois et la fabrication du papier sont à l'origine de la création et du maintien de près de 60 000 emplois directs et de 100 000 emplois directs et indirects.

Le nombre d'emplois directs dans l'industrie des produits ligneux ne cesse de baisser depuis le début des années 2000 (figure 1). Ces pertes d'emplois sont l'un des effets les plus visibles de la crise vécue dans le secteur. Elles sont de nature cyclique et dépendent de la conjoncture économique. Parmi les emplois créés ou maintenus par l'industrie, la volatilité² la plus élevée s'est produite dans l'industrie de la transformation du bois, suivie de l'industrie de la fabrication du papier et de l'industrie du meuble.

D'autres emplois sont également créés dans le secteur des produits forestiers non ligneux et des activités fauniques et récréatives. Ils contribuent tous au développement économique des communautés forestières du Québec (Enjeux 17 et 18).

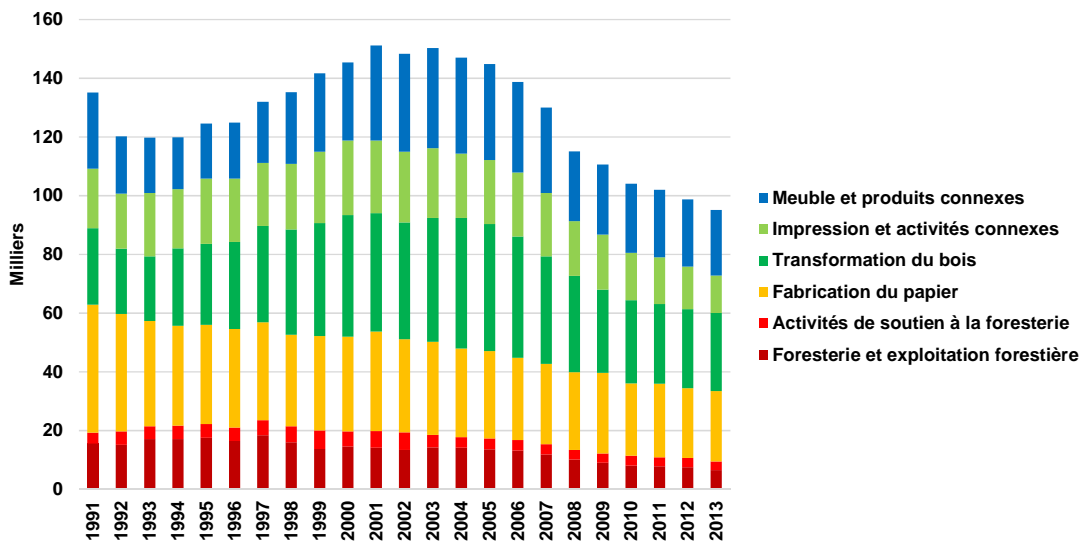


Figure 1. Variation du nombre d'emplois directs en milieu forestier entre 1991 et 2013³

² Le niveau de volatilité des emplois est mesuré par rapport à l'écart-type calculé pour chacune des industries. Celui-ci mesure la dispersion d'une variable par rapport à sa moyenne. Elle correspond donc aux amplitudes de variations historiques des emplois sur une période donnée. Plus les amplitudes sont importantes, plus la volatilité est forte.

³ Source : Statistique Canada 281-0024.

Variation du nombre d'emplois directs dans différentes industries entre 2001 et 2013

Aucune des industries du secteur forestier n'a été épargnée par les pertes d'emplois (tableau 1). Ainsi, depuis 2001, plus de 56 000 emplois ont été perdus : 25 % dans l'industrie de la transformation du bois, 22 % dans l'impression et 18 % en forêt, dans l'industrie de la fabrication du papier et dans l'industrie du meuble.

Tableau 1. Variation du nombre d'emplois directs dans différentes industries du secteur forestier entre 2001 et 2013 (en milliers)⁴

Industries	2001	2013	Variation	% de contribution de l'industrie
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie	20	10	10	18
Fabrication du papier	34	24	10	18
Transformation du bois	40	27	14	25
Impression et activités connexes	25	13	12	22
Meuble et produits connexes	32	22	10	18
Total	151	96	56	100

Les pertes d'emplois s'accompagnent souvent de crises sociales qui peuvent être de nature personnelle ou collective⁵. Ces effets sont difficilement quantifiables au sein des communautés (dévitalisation des collectivités, détresse psychologique, baisse d'activité de l'économie locale, baisse des recettes municipales, etc.). Au Québec, 245 municipalités se sont développées autour de la transformation du bois. Pour 153 d'entre elles, cette activité représente plus de 90 % des activités manufacturières⁶. Dans ce contexte, le maintien des activités forestières et de l'emploi représente un enjeu d'importance pour les politiques de développement.

Comment varie le revenu moyen des employés par industrie ?

Variation du salaire annuel moyen par industrie du secteur forestier québécois entre 2001 et 2012

Depuis 2001, le salaire annuel moyen s'est apprécié dans toutes les industries du secteur forestier, à l'exception de l'industrie de la fabrication du papier où le salaire reste néanmoins le plus élevé (figure 2). Ce revenu moyen révèle que le travail à temps plein dans l'industrie forestière correspond à la moyenne québécoise. En 2012, le salaire annuel moyen d'une personne travaillant à temps complet dans l'industrie forestière était de 40 766 \$, comparativement à une moyenne québécoise de 40 898 \$⁷.

Au sein de l'industrie forestière, le revenu le plus élevé en 2012 se situe dans l'industrie de la fabrication du papier, soit un salaire moyen de 43 700 \$. Le revenu le plus bas était celui de l'industrie du meuble dont le salaire moyen était de 37 000 \$. Quant à l'industrie de l'exploitation forestière et de la sylviculture, elle offrait un revenu moyen de 42 700 \$ et celle du bois d'œuvre offrait 37 900 \$ de revenu annuel.

⁴ Source : Statistique Canada 281-0024.

⁵ En Gaspésie par exemple, la fermeture de la papetière Gaspésia a entraîné dans son sillage la perte de centaines d'emplois, représentant une véritable tragédie chez les travailleurs et leurs familles. La situation a été suffisamment inquiétante pour que les responsables de la santé publique s'en inquiètent et se préoccupent des répercussions sur les enfants. La crise vécue dans cette région traduit le type de bouleversement social auquel les communautés monoindustrielles doivent faire face lors de fermetures d'usines et de pertes d'emplois.

⁶ Commission Coulombe (2004) p. 22.

⁷ Emploi-Québec (2013) p. 5.

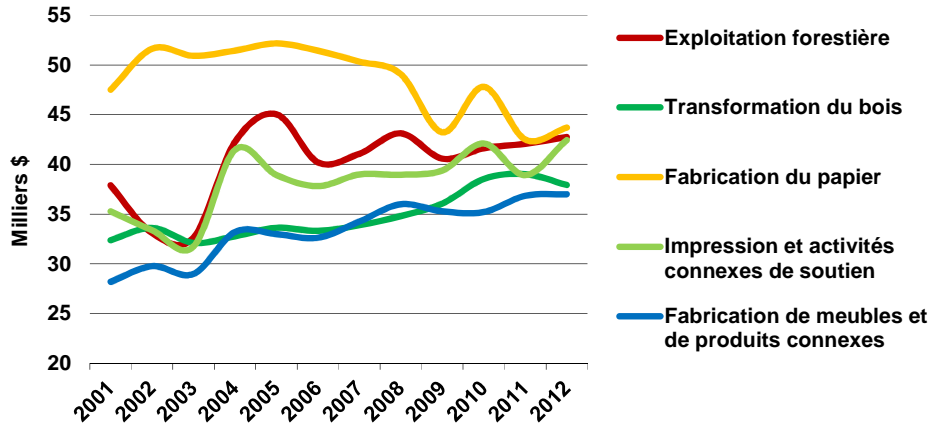


Figure 2. Variation du salaire annuel moyen par industrie du secteur forestier québécois entre 2001 et 2012⁸

Comment évoluent les accidents de travail dans le secteur forestier ?

Évolution du taux d'accidents en aménagement et en opérations forestières entre 2002 et 2012

Dans le secteur forestier, le travail dans les opérations forestières et les activités d'aménagement nécessite souvent des efforts physiques et comporte des risques liés au métier, d'autant plus que la rémunération est souvent établie en fonction de la production (travail à forfait). Toutefois, depuis plus d'une décennie, les conditions de travail se sont améliorées quant aux lésions professionnelles et aux accidents de travail (figure 3). Dans le domaine de l'aménagement et des opérations forestières, le taux d'accidents recensé dans le cadre du travail a diminué, passant de 8 à 5 %. Cette amélioration est le fruit d'actions de prévention rigoureuses initiées dans le secteur, d'une augmentation du financement et des moyens de sensibilisation et de prévention mis en place par les entreprises pour améliorer les conditions de travail⁹.

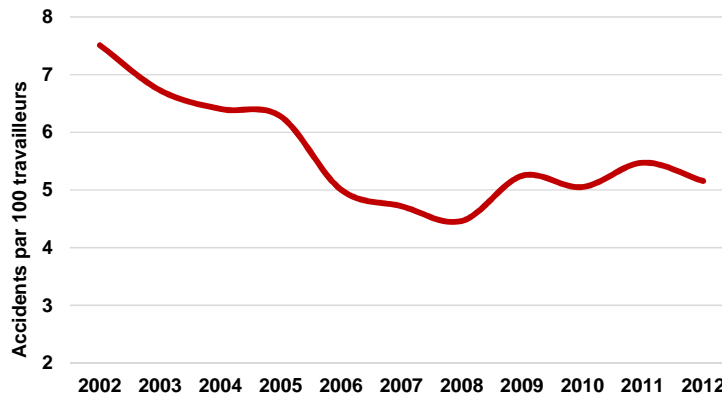


Figure 3. Évolution du taux d'accidents en aménagement et en opérations forestières entre 2002 et 2012¹⁰

⁸ Sources : Statistique Canada 281-0024; 301-0006 et 301-0007.

⁹ CSST – Communication personnelle.

¹⁰ Sources : CSST – Document interne et Statistique Canada 281-0024.

Même si les conditions du travail forestier se sont significativement améliorées, le secteur doit faire face à certains défis qui interpellent à plus de vigilance sur quatre enjeux essentiels :

- La compétition au plus bas soumissionnaire pour les travaux sylvicoles peut reléguer la sécurité des travailleurs au second plan.
- De nouveaux types de traitements parmi les coupes partielles apparaissent dans le cadre de l'aménagement écosystémique et de la certification, occasionnant des risques aux endroits où les chicots¹¹ doivent être maintenus.
- Le travail peut s'avérer plus difficile à certains endroits en raison de l'augmentation des contraintes opérationnelles (par exemple, les pentes fortes).
- La distance entre les chantiers de récolte et les campements est parfois grande, car les peuplements sont souvent dispersés sur le territoire.

Par ailleurs, d'autres contraintes, comme les retards sur les contrats, peuvent pousser les entrepreneurs à vouloir se rattraper avec des périodes de réalisation raccourcies, occasionnant ainsi des risques supplémentaires d'accidents de travail.

Quelle est la participation de la population autochtone à l'emploi forestier ?

La création et le maintien des emplois représentent également un enjeu d'importance pour les Premières Nations qui vivent et dépendent de la forêt. La population autochtone du Québec développe des activités en aménagement forestier, dans la première transformation et dans plusieurs autres activités forestières. Ainsi, les 342 200 m³ annuellement attribués aux Premières Nations sous forme de garantie d'approvisionnement (GA) ou d'acquisitions aux enchères et les 697 700 m³ sous forme de permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine de bois (PRAU) permettent la consolidation de plus de 3 000 emplois dans les communautés¹².

Par ailleurs, sur le plan démographique, la jeunesse de la population autochtone et sa proximité à la forêt commerciale représentent un atout pour le secteur forestier. Les peuples autochtones pourraient constituer un bassin de main-d'œuvre important qui permettrait au secteur des produits forestiers de répondre aux besoins en effectifs à l'avenir¹³.



Crédit photo : Forêt modèle du Lac Saint-Jean

¹¹ Arbre mort sur pied caractérisé par divers états de dégradation (Glossaire forestier).

¹² Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (2013) p. 4 et 5.

¹³ Conseil sectoriel des produits forestiers (2011) p. 2.

Comment évoluent les formations universitaires et collégiales en foresterie ?

Le secteur forestier fait face à un ensemble de défis qui conditionnent la sauvegarde des emplois nécessaires à la reprise économique qui s’amorce. Il s’agit principalement de la baisse des inscriptions dans les programmes de foresterie au Québec, de la faible attractivité du secteur pour la jeunesse, de l’instabilité de la main-d’œuvre et du vieillissement de la population des travailleurs forestiers.

Variation de la diplomation dans les programmes de premier cycle universitaire en foresterie entre 1987 et 2014

Au cours des dernières années, le nombre de diplômés dans les programmes de foresterie a connu une baisse récurrente au Québec. À l’Université Laval par exemple, depuis le niveau élevé de plus de 88 diplômés au cours des années universitaires 1989-90 et 2000-01, le nombre de diplômés émis dans les programmes a baissé de plus de 37 % (figure 4).

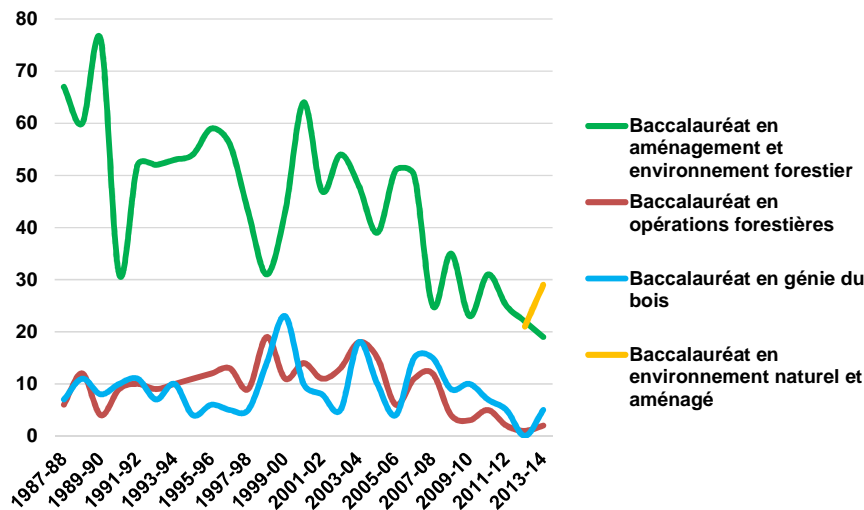


Figure 4. Variation du nombre de diplômés dans les programmes de premier cycle en foresterie à l’Université Laval entre 1987 et 2014¹⁴

Le bas niveau de la diplomation universitaire dans les filières d’ingénierie forestière est de nature à entretenir le déséquilibre sur le marché du travail. En effet, il peut engendrer des risques de pénurie de main-d’œuvre pour combler les postes hautement qualifiés requérant un grade universitaire dans le domaine de l’aménagement forestier. Par ailleurs, si cette tendance n’est pas renversée, la pénurie de main-d’œuvre pourrait s’avérer problématique pour combler les postes d’une industrie qui s’organise et s’oriente de plus en plus vers la fabrication de produits à haute valeur ajoutée utilisant des processus de fabrication complexes.

Ces dernières années, la tendance à la baisse de la diplomation universitaire dans le domaine de la foresterie n’est cependant pas spécifique au Québec. Par exemple, à l’Université de Moncton (Campus de Frédéricton) au Nouveau-Brunswick, le nombre de finissants à la Faculté de foresterie a baissé de moitié, passant de 12 à 6 finissants entre 2005 et 2013¹⁵. Cette baisse des inscriptions diminue le bassin de recrutement de la main-d’œuvre qualifiée au Québec, car plusieurs ingénieurs forestiers recrutés sont issus du Nouveau-Brunswick.

¹⁴ Source : Bureau du registraire de l’Université Laval.

¹⁵ Source : Université de Moncton au Nouveau-Brunswick (Campus de Frédéricton), Richard Barry – Communication personnelle.

Inscription aux formations collégiales spécialisées en foresterie entre 1996 et 2014

La baisse d'attractivité des formations en foresterie n'a pas épargné les programmes spécialisés des cégeps¹⁶ qui peinent à enregistrer de nouvelles inscriptions. Ainsi, les inscriptions aux diplômes d'études collégiales (DEC) ont baissé dans différents programmes. Toutefois, les inscriptions sont en croissance depuis 2009 (figure 5).

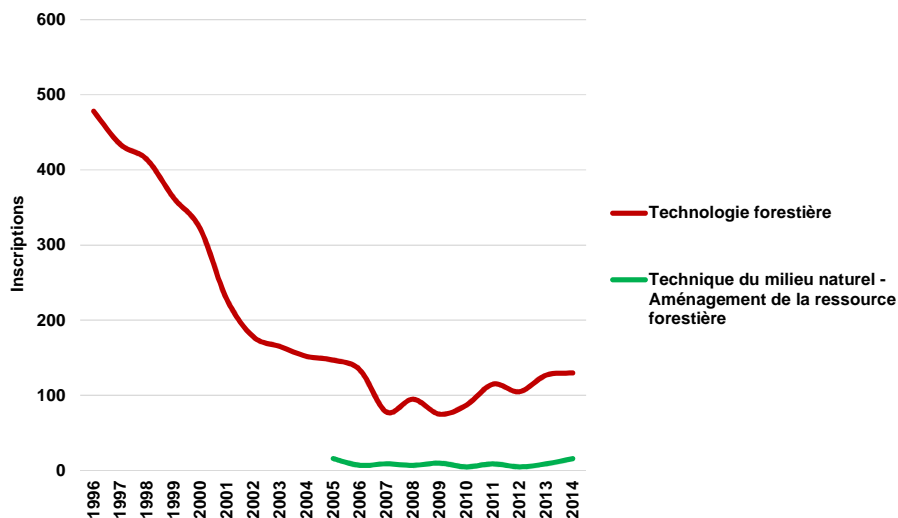


Figure 5. Inscriptions aux diplômes d'études collégiales (DEC) en foresterie au Québec entre 1996 et 2014¹⁷

Quant aux diplômes d'études professionnelles (DEP), la majorité des inscriptions sont en baisse. Seuls les programmes comme la conduite de la machinerie lourde ainsi que l'abattage et le façonnage des bois ont mieux résisté à cette tendance.

En plus de la conjoncture économique difficile, la faible attractivité du secteur forestier auprès des jeunes explique également la baisse des inscriptions¹⁸. Toutefois, certains efforts d'information et de sensibilisation des jeunes aux attraits des métiers et de la profession en foresterie sont développés par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et ses partenaires à travers des dépliants distribués et des vidéos mis en ligne sur Internet¹⁹. Dans les régions, plusieurs associations forestières s'activent à informer et à intéresser les jeunes sur les multiples opportunités offertes par le milieu forestier. Pour stimuler davantage les inscriptions, il peut aussi s'avérer utile de mieux arrimer les programmes de formation à l'évolution technologique de l'industrie pour en faire un domaine de spécialisation attrayant en matière d'innovation.

Apprentissage authentique et partenariat au Cégep de Baie-Comeau²⁰

Au Cégep de Baie-Comeau, le programme de *Technologie forestière* a subi les effets de la crise forestière qui se sont traduits par la baisse des inscriptions et la fermeture du programme en quatre occasions depuis 2008. Pour relancer le programme et créer de la valeur ajoutée distinctive, le département a inséré dans la formation des expériences d'apprentissage authentiques avec la forêt d'enseignement et de recherche du Cégep de Baie-Comeau (FER). Par ailleurs, l'établissement organise des rencontres entre les partenaires et les étudiants afin de faire découvrir à ces derniers les besoins de main-d'œuvre de la région dans le domaine de la foresterie. Cette initiative a été bien perçue par les partenaires qui y voient l'occasion de pouvoir s'impliquer afin de combler leurs besoins en main-d'œuvre et contribuer à la pérennité du programme de formation.

¹⁶ Collège d'enseignement général et professionnel.

¹⁷ Source : Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier – Communication interne.

¹⁸ CIFQ (2010) p. 17.

¹⁹ <http://www.oifq.com/fr/public/> (consulté le 5 septembre 2015).

²⁰ Bernard Jobin, professeur en technologie forestière au Cégep de Baie-Comeau.

Quelles sont les contraintes de renouvellement de la main-d'œuvre en aménagement forestier ?

Instabilité de la main-d'œuvre

Certains domaines de l'aménagement forestier peinent à attirer la relève et à garder leurs travailleurs. Les raisons sont multiples : l'aspect saisonnier des emplois, l'éloignement du lieu de travail, les exigences physiques et le manque de valorisation du métier ou de la profession. De plus, l'instabilité de la main-d'œuvre s'explique par le manque de contrats de longue durée. Cette situation crée un taux de roulement élevé des travailleurs, ce qui rend difficiles la formation, le développement de l'expertise et la rétention des employés et ouvre la porte à des travailleurs peu qualifiés. Par ailleurs, la compétition intersectorielle accentue la mobilité de la main-d'œuvre, ce qui ne facilite pas la rétention des employés. Par exemple, beaucoup de travailleurs du secteur forestier se sont dirigés vers celui des mines suite à la crise forestière pour se maintenir à l'emploi et pour rentabiliser leur machinerie. Entre 61 et 89 % des différents métiers de l'aménagement forestier (abatteurs manuels, débroussailliers, reboiseurs, etc.) prévoient que le recrutement sera difficile dans les prochaines années²¹.

Vieillesse de la main-d'œuvre

Le vieillissement démographique amplifie le problème de la main-d'œuvre dans le secteur forestier et en limite la capacité de remplacement. En aménagement forestier par exemple, le vieillissement de la main-d'œuvre touche l'ensemble des métiers²². Dans les travaux manuels, les travailleurs âgés de plus de 50 ans représentent une proportion de 58 %. Cette proportion s'établit à 54 % pour les travaux mécanisés et à 39 % pour les travaux techniques et professionnels. En 2013, la moyenne d'âge dans l'ensemble de ces métiers était de 49 ans alors que l'âge moyen de la population active du Québec était de 41 ans. Cette situation montre que la pyramide des âges du secteur est inversée et implique un besoin important d'une main-d'œuvre plus jeune pour assurer le remplacement et accompagner la reprise qui s'amorce.

Nouvelles réformes

La réforme fédérale de l'assurance-emploi, qui requiert des employés saisonniers à accepter d'occuper un emploi convenable après six semaines de chômage, les incite à se tourner vers des emplois moins saisonniers. Avec cette nouvelle réforme, les employés saisonniers se trouvent dans l'obligation d'accepter d'autres emplois concurrents au secteur forestier, ce qui entraînera une diminution du bassin de travailleurs disponibles pour l'industrie. Par ailleurs, la mise aux enchères d'une portion allant de 20 à 25 % de la matière ligneuse introduite par le régime forestier contraint certaines usines à adapter leur capacité productive à une situation qui soumet la matière première à la concurrence. Cette nouvelle situation peut également entraîner une réduction de personnel pour les usines qui ne parviennent pas à maintenir leur niveau de production antérieure.

Constats pour la période 2008-2013

Au cours de la période 2008-2013, les emplois du milieu forestier ont connu une baisse régulière. La quantité totale d'emplois de l'ensemble des industries a baissé de 17 % sur la période, passant de 115 000 à 95 000 emplois. Aucune industrie n'a été épargnée en raison de l'ampleur de la crise. Toutefois, il est à remarquer que si l'évolution des emplois est cyclique pour le bois d'œuvre, la baisse est plutôt structurelle dans l'industrie des pâtes et papiers. Cette dernière se remet difficilement du changement des modes de consommation sur un marché nord-américain plus orienté vers l'utilisation des appareils électroniques. Par ailleurs, la faible attractivité des programmes de formation en foresterie pour les jeunes demeure encore une réalité même si certains programmes de formation commencent à renouer avec une hausse des inscriptions. Un autre fait marquant réside dans le vieillissement de la population des travailleurs forestiers, nécessitant des mesures actives de renouvellement de la main-d'œuvre.

Actions gouvernementales en matière d'aménagement durable des forêts

Pour soutenir et diversifier les emplois au Québec, le gouvernement mise sur plusieurs leviers qui apparaissent dans ses programmes et ses initiatives.

²¹ Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier (2012) p. 39.

²² Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier (2014) p. 17 et 18.

Programme de création d'emplois en forêt

Le gouvernement a entrepris des mesures pour soutenir l'emploi et la formation. Depuis 1987, le Programme de création d'emplois en forêt, administré par la Société Rexforêt, vise la création d'emplois en aménagement forestier, le développement économique des régions dont le taux de chômage est élevé et la formation de la population des communautés autochtones²³. Le programme s'adresse aux coopératives forestières, aux communautés autochtones, aux entreprises privées, aux organismes de gestion en commun ainsi qu'à tout organisme ou entreprise du domaine de l'exploitation et de l'aménagement forestiers. Entre 2008 et 2013, en moyenne plus de 770 emplois sont créés ou maintenus annuellement dans les régions du Québec par des crédits accordés qui dépassent annuellement 15 M\$. Il s'agit d'emplois d'une durée moyenne de 8 à 18 semaines. Les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie bénéficient à elles seules de 82 % des emplois du Programme et de 88 % des crédits qui y sont dédiés (tableau 2).

Tableau 2. Répartition régionale des emplois et des crédits issus du Programme de création d'emplois en forêt en 2012-2013²⁴

Régions	2012-2013	
	Emplois	Crédits accordés (k\$)
Bas-Saint-Laurent	269	6 294
Saguenay–Lac-Saint-Jean	38	441
Mauricie	18	284
Outaouais	35	364
Abitibi-Témiscamingue	27	443
Côte-Nord	6	79
Nord-du-Québec	4	78
Gaspésie	355	6 835
Lanaudière	10	182
Total	762	15 000

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II)

Ce programme, mis en place depuis 1995, a pris fin au 31 mars 2013 pour être remplacé par le *Programme de développement régional et forestier*. Depuis sa mise en place, il a visé plusieurs objectifs : l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier, l'accroissement de la production forestière, la création d'emplois en région, le développement économique des communautés autochtones, etc. Entre 2008 et 2013, les investissements annuels moyens du MFFP dans le Programme s'établissent à plus de 27 M\$²⁵. Les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), de la Gaspésie (11), du Bas-Saint-Laurent (01), de l'Abitibi-Témiscamingue (08) et de la Mauricie (04) se partagent 58 % de cette enveloppe.

Recrutement d'ingénieurs forestiers

Entre 2008 et 2013, le nombre d'ingénieurs forestiers à l'emploi du gouvernement du Québec a augmenté de 27 %, passant de 392 à 497 ingénieurs²⁶. Avec l'avènement du régime forestier 2013, le gouvernement a pris en main la planification de l'aménagement de la forêt publique, accroissant ainsi ses besoins de recrutement en ingénieurs forestiers. Cette nouvelle réalité a entraîné un déplacement des emplois de l'industrie vers le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

²³ MFFP (2015).

²⁴ Source : MFFP - Communication personnelle.

²⁵ MFFP - Communication personnelle.

²⁶ OIFQ (2014).

Perspective future

Avec la reprise économique qui s'amorce au Québec, dont les signaux favorables sont la hausse des exportations et des investissements, un redéploiement de l'industrie est à prévoir. L'augmentation de la construction de logements qui devrait découler de la croissance économique américaine pourrait stimuler le secteur forestier québécois par une contribution plus importante aux exportations. Ces dernières pourront s'accroître également en raison de la baisse anticipée du dollar canadien comme conséquence de la vigueur de l'économie américaine.

Toutefois, le changement de régime forestier et la mise aux enchères d'une partie de la matière ligneuse récoltée en forêt publique pourraient créer une certaine précarité de la main d'œuvre car celle-ci devient dépendante du volume pouvant être acquis par l'industrie sur le marché libre. Ainsi, il pourrait arriver que des travailleurs sans sécurité d'emploi soient favorisés pour bénéficier de contrats de courte durée.

Pistes d'amélioration

À la lumière des nombreux défis auxquels le secteur forestier est confronté, la création, le maintien et le renouvellement des emplois représentent des enjeux cruciaux pour assurer le développement du secteur. Ainsi, plusieurs mesures peuvent s'avérer utiles pour lancer une nouvelle dynamique de création d'emplois. Ces dernières concernent autant les ministères et les organismes de niveau provincial et fédéral que les entreprises.

Recommandation technique

- Évaluer les risques de la réalisation des traitements sylvicoles (choix des périodes, débris ligneux, pentes fortes, etc.) sur la santé et la sécurité de la main-d'œuvre.

Recommandations de gestion

- Miser davantage sur la formation de la main-d'œuvre en forêt et dans l'industrie.
- Renforcer l'éducation et la sensibilisation du public sur la durabilité de la foresterie pratiquée au Québec.
- Adapter les programmes de formation aux besoins des entreprises.
- Maintenir et renforcer les initiatives et les programmes de soutien à la création d'emplois en milieu forestier.

Références

- CIFQ (2010). L'industrie forestière québécoise : les conditions pour une transformation réussie. Québec, (Qc). 18 p. <http://www.cifq.com/documents/file/Autres%20documents/document-du-comite-de-revalorisation-final-hr.pdf> (consulté le 7 avril 2015).
- Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (2012). Portrait de la main-d'œuvre en aménagement forestier. Enquête auprès des entreprises en 2012. Québec, (Qc). 59 p. http://www.csmoaf.com/dynamiques/documents/PDF/etudes_CSMOAF/portrait_m-o_BIP_2012.pdf (consulté le 8 avril 2015).
- Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (2014). Étude sur la vision, les besoins et les attentes des travailleurs du secteur de l'aménagement forestier. Québec (Qc). 101 p.
- Commission Coulombe (2004). Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Chapitre 2. Québec (Qc). http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal/chapitre_2.pdf (consulté le 30 mars 2015).
- Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (2013). Proposition de démarche en vue de l'élaboration d'une stratégie de développement de l'industrie forestière des Premières Nations du Québec. Filière forestière des Premières Nations du Québec. 9 p. <http://www.cdepnq.org/pdf/memoire%20sur%20la%20foresterie%20autochtone.pdf> (consulté le 7 avril 2015).
- Conseil sectoriel des produits forestiers (2011). Dialogue et collaboration : bâtir l'avenir du secteur canadien des produits forestiers en utilisant les talents des Autochtones. Ottawa (Ont.). 20 p. <http://www.fpac.ca/publications/FPSC-CSPF-Final-French-report-Converation-and-Collaboration.pdf> (consulté le 7 avril 2015).
- Emploi-Québec (2013). Guide des salaires selon les professions au Québec. Édition 2013. Informations sur le marché du travail. 46 p. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2280786> (consulté le 31 mars 2015).
- Glossaire forestier. <http://glossaire-forestier.mffp.gouv.qc.ca/terme.aspx?id=46> (consulté le 5 septembre 2015).
- MFFP (2015). Programme de création d'emplois en forêt. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-oeuvre-programme.jsp> (consulté le 10 avril 2015).
- OIFQ (2014). Répertoire des membres 2014. 124 p.

20

Répartition des avantages économiques

Pourquoi cet enjeu est-il important ?

Pour assurer une répartition équitable des avantages économiques de l'exploitation de la forêt pour le bien-être des collectivités et pour engendrer des retombées socioéconomiques pour les Premières Nations.



Crédit photo : Gérard Szaraz

Questions

1. Comment est réparti le volume de bois en forêt publique ?
2. Comment se répartissent les avantages monétaires provenant du milieu forestier ?

Mise en contexte

Avec le temps, les droits forestiers ont connu une évolution qui a souvent mis de l'avant l'ambition des politiques publiques d'ouvrir l'accès de la ressource à un plus grand nombre d'acteurs. Cette redistribution a également des incidences directes sur la manière dont les avantages monétaires se répartissent entre les différents acteurs du milieu forestier.

Ainsi, depuis l'avènement de la Loi sur les forêts en 1986 appliquée jusqu'au 31 mars 2013, les attributions de matière ligneuse sur le territoire public québécois se faisaient principalement selon trois régimes de droits : les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), les contrats d'aménagement forestier (CtAF) et les conventions d'aménagement forestier (CvAF) (tableau 1).

Après le 31 mars 2013, un changement majeur est intervenu dans le mode d'allocation de la matière ligneuse avec la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Une présentation des termes de cette nouvelle Loi qui vise à étendre l'accès à la matière ligneuse à un plus grand nombre d'acteurs est faite dans l'analyse des attributions du volume de bois.

Quant aux avantages monétaires du milieu forestier, leur évolution a souvent été tributaire de la conjoncture économique et des programmes que le gouvernement met en place pour soutenir les industriels, les communautés forestières, les communautés autochtones et les travailleurs. L'accroissement des avantages sur un nombre élevé d'acteurs contribue au développement économique.

La répartition des avantages économiques de la forêt fait partie des principes fondamentaux de l'équité sociale. Le but visé par les politiques de répartition est de contribuer à une distribution juste et équitable des ressources forestières au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la société. Ces avantages peuvent concerner les allocations de matière ligneuse ou d'autres ressources forestières¹, mais également les ressources monétaires issues de différentes activités du milieu (travailleurs, entreprises, gouvernements, communautés autochtones et autres parties intéressées). La répartition de ces avantages s'étend aussi aux différents programmes de mise en valeur du milieu forestier, ainsi qu'aux mesures incitatives de subvention et de taxation.

Tableau 1. Types de droits forestiers en vigueur au Québec pendant la période 2008-2013

Types de droits forestiers au 31 mars 2013	Obligations légales liées aux droits forestiers
Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF)	Ce contrat, octroyé aux titulaires de permis d'usines de transformation du bois, garantit des approvisionnements à long terme dans la forêt publique. En contrepartie, les industriels ont la responsabilité de préparer des plans d'aménagement forestier et de procéder aux activités d'aménagement nécessaires au maintien de la productivité forestière. De plus, ils doivent s'acquitter des droits de coupe sur les volumes récoltés. L'entente couvre une période de 25 ans. Au terme de chaque période quinquennale, si l'industriel respecte ses obligations, le Ministère prolonge le contrat pour une nouvelle période de 5 ans.
Contrat d'aménagement forestier (CtAF)	Le Ministère peut accorder, à toute personne morale ou à tout organisme qui ne détient pas de permis d'exploitation d'une usine de transformation du bois, le droit de récolter des arbres dans la forêt publique. Les bénéficiaires peuvent vendre le bois récolté à des usines de transformation. Les contractants restent soumis aux mêmes obligations que les détenteurs des CAAF.
Convention d'aménagement forestier (CvAF)	Pour favoriser le développement économique régional, le ministre peut confier à toute personne ou tout organisme intéressé par l'aménagement d'une réserve forestière, l'exploitation de la matière ligneuse par la conclusion d'une convention d'aménagement forestier. Les détenteurs de ces conventions doivent respecter en bonne partie les mêmes obligations que les détenteurs de CAAF ou de CtAF. Les principaux bénéficiaires de ces CvAF sont les municipalités régionales de comté, les communautés autochtones et les organismes régionaux de développement.
Entente d'attribution de la biomasse forestière (EABF)	L'entente d'attribution de la biomasse forestière (EABF), entrée en vigueur le 25 juin 2008, est également un droit forestier. Ce droit permet à son titulaire de récolter annuellement la biomasse forestière dans une unité d'aménagement en vue de réduire l'utilisation de mazout lourd et de faciliter la réalisation des stratégies d'aménagement forestier ² . Sa mise en œuvre découle du Programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant, pour une certaine période, la récolte annuelle de biomasse forestière dans la forêt publique.

Cet enjeu traite de la répartition des avantages découlant de l'exploitation de la matière ligneuse. Les autres avantages provenant des produits forestiers non ligneux, de la biomasse forestière, des bioproduits, de la faune et du récréotourisme sont documentés dans les sections précédentes (Enjeux 17 et 18).

¹ Pour les avantages des ressources non ligneuses, voir l'enjeu 17.

² MFFP (2015a).

Analyse de la situation

Comment est réparti le volume de bois en forêt publique ?

Répartition du volume de bois attribué dans la forêt publique par type de droits forestiers en 2008 et en 2013

La forêt publique représente 92 % du territoire forestier québécois³. Toutefois, les travaux d'aménagement, dont la récolte et la transformation des bois, sont principalement réalisés par des entreprises privées. Des modes d'attribution fondés sur le volume disponible (Enjeu 21) permettent aux entreprises de récolter du bois dans la forêt publique divisée en unités d'aménagement. Jusqu'au 31 mars 2013, le régime forestier québécois préconisait une mise en valeur du territoire public par contrat ou convention. Quatre types de droits forestiers existaient : les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), les conventions d'aménagement forestier (CvAF), les contrats d'aménagement forestier (CtAF) et les ententes d'attribution de la biomasse forestière (EABF) (tableau 1). Le volume de bois couvert par l'ensemble de ces droits consentis au 31 mars 2013 s'élevait à plus de 28 Mm³ (figure 1)⁴.

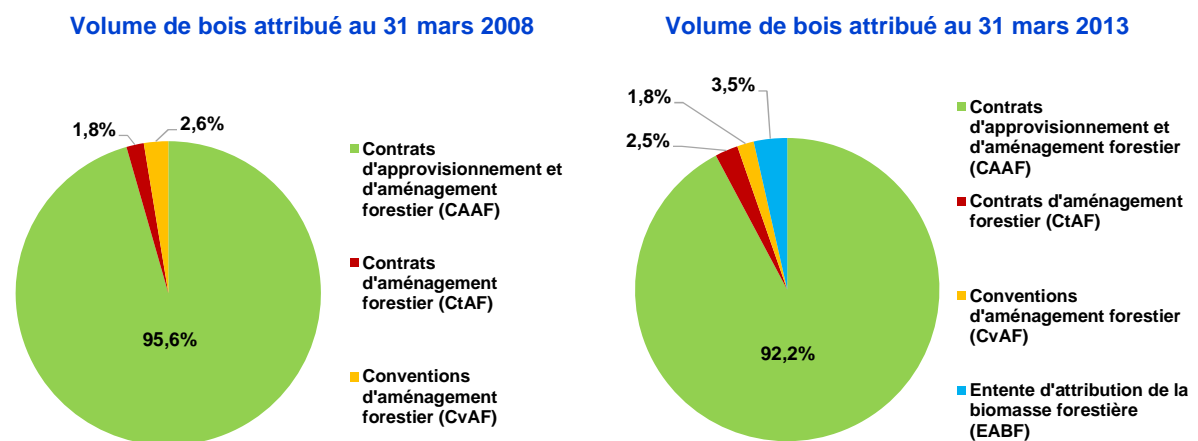


Figure 1. Répartition du volume de bois attribué dans la forêt publique par type de droits en 2008 et en 2013⁵

Même si le régime forestier en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013 est postérieur à la période couverte par ce Bilan, il importe de souligner que des changements importants sont intervenus dans la révision des droits de récolte de la matière ligneuse. Avec la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, trois types de droits sont apparus : les garanties d'approvisionnement (GA), les permis de récolte de bois aux fins de l'approvisionnement d'une usine de transformation de bois (PRAU) et les ententes de délégation (ED). À ces droits s'ajoute une mise aux enchères de la matière ligneuse sur une portion du volume de bois attribuable.

³ MFFP (2015b) p. 1.

⁴ MRN (2013) p. viii.

⁵ Sources : MFFP (2015b) p. 21 et MRN (2013) p. viii.

Changements de droits forestiers introduits par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

Garanties d'approvisionnement

Avec la refonte du régime forestier, les garanties d'approvisionnement sont entrées en vigueur à la suite de la résiliation de tous les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) au 31 mars 2013. Une garantie d'approvisionnement donne droit au bénéficiaire d'acheter annuellement un volume de bois provenant du domaine de l'État, d'une ou de plusieurs régions délimitées à cette fin, en vue d'approvisionner l'usine de transformation de bois pour laquelle elle est consentie⁶. Elle peut également être consentie pour approvisionner des usines de transformation de bois qui ne faisaient pas l'objet d'un CAAF. Le volume de bois consenti dans une garantie d'approvisionnement est déterminé en fonction de plusieurs paramètres : besoin des usines, autres sources d'approvisionnement disponibles, etc.

Permis de récolte de bois aux fins de l'approvisionnement d'une usine de transformation de bois

L'avènement de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier s'est également traduit par la résiliation des contrats d'aménagement forestier (CtAF). Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2013, les précédents bénéficiaires de ce contrat d'aménagement forestier sont devenus des titulaires d'un permis de récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation de bois (PRAU)⁷. Ce permis, d'une durée de 5 ans ou moins, peut accorder à toute personne morale ou à tout organisme qui ne détient pas un permis d'exploitation d'une usine de transformation du bois, le droit de récolter des arbres dans la forêt publique.

Ententes de délégation

Conformément à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les conventions d'aménagement forestier (CvAF) ont été résiliées au 31 mars 2013 et sont devenues remplaçables par des ententes de délégation de gestion (ED). Ces ententes ont permis aux anciens bénéficiaires de conventions d'aménagement forestier de conclure une entente qui leur délègue la gestion du territoire qui faisait l'objet de leur convention⁸. Ces conventions concernaient toute personne ou tout organisme intéressé par l'aménagement d'une réserve forestière⁹.

Marché libre des bois

Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) a été créé pour mettre en place un marché libre des bois de la forêt publique, en vue non seulement d'obtenir leur juste valeur marchande, mais également d'accroître l'accessibilité au volume de bois disponible. Il vise aussi à encourager l'innovation, l'efficacité et la compétitivité des entreprises et de favoriser l'utilisation optimale de la ressource forestière. En ce sens, l'implantation d'un marché libre par la création du BMMB constitue l'une des pierres d'assise du régime forestier québécois. Le BMMB a pour mandat de mettre aux enchères 25 % des bois issus de la forêt publique de toutes les régions du Québec. Un des enjeux de la récolte de ce volume réside parfois dans l'adéquation entre le volume vendu et le volume réellement disponible sur le terrain en raison de la précision inhérente aux processus d'inventaire et de planification des interventions forestières.

⁶ MRN (2014).

⁷ MFFP (2015a).

⁸ MFFP (2015b).

⁹ Les réserves forestières représentaient les aires forestières du domaine de l'État sur lesquelles ne s'exerçaient aucun CAAF ou CtAF.

Comment se répartissent les avantages monétaires provenant du milieu forestier ?

Gage d'équité sociale, la répartition des avantages monétaires du secteur forestier permet une redistribution de la richesse fournie par les ressources forestières. Ces avantages profitent aux six groupes suivants :

- les travailleurs qui reçoivent des salaires et bénéficient d'avantages sociaux;
- les entreprises de récolte et de transformation du bois qui retirent des revenus de leurs ventes;
- le gouvernement qui perçoit des droits provenant des redevances et des permis d'intervention, mais qui effectue également des investissements dans le secteur;
- les communautés autochtones qui reçoivent du financement grâce à plusieurs programmes de gestion forestière;
- les parties intéressées (entreprises sylvicoles, organisations de protection de la forêt, etc.) qui ont accès à plusieurs programmes de mise en valeur des ressources forestières ;
- les chercheurs qui reçoivent de l'aide financière pour étudier plusieurs dimensions innovantes de la foresterie.

Évolution des salaires et des traitements des industries du secteur forestier entre 2000 et 2012

En 2012, l'ensemble des salaires et des traitements des industries du secteur forestier s'établissait à 3,8 G\$ (figure 2). Depuis 2004, cette masse salariale a régulièrement baissé pour l'ensemble des industries du secteur : exploitation forestière (-47 %), fabrication du papier (-33 %), transformation du bois (-30 %), impression et activités connexes (-33 %), meuble et produits connexes (-23 %). Même si le salaire moyen a globalement augmenté¹⁰ dans les différentes industries (Enjeu 19), la baisse de la quantité d'emplois a connu une ampleur qui a réduit la masse globale des salaires et des traitements perçus dans le secteur.

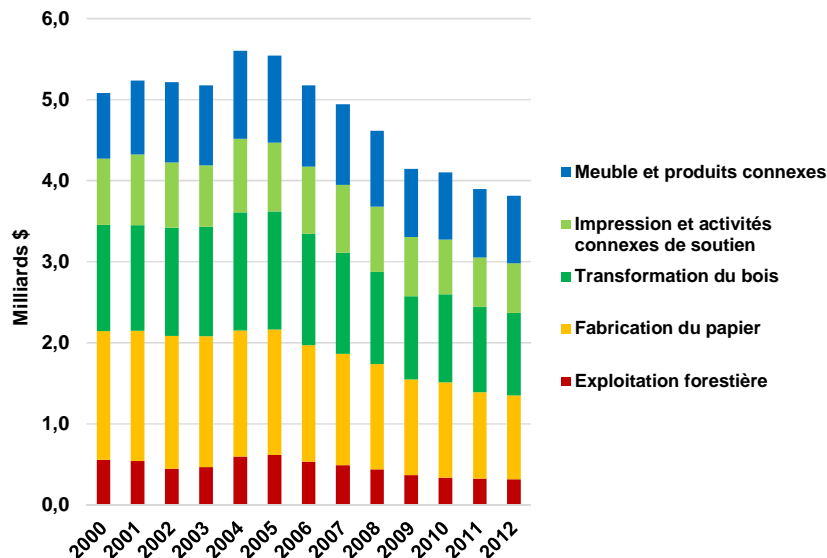


Figure 2. Variation des salaires et des traitements des industries du secteur forestier entre 2000 et 2012¹¹

Évolution des revenus industriels du secteur forestier entre 2004 et 2012

En raison de la crise forestière, les revenus des entreprises forestières ont régulièrement baissé depuis 2004 (figure 3). Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette baisse, notamment la baisse de la demande internationale, la baisse des prix du bois d'œuvre et la concurrence internationale (Enjeu 16).

¹⁰ Sauf dans l'industrie de la fabrication du papier.

¹¹ Source : Statistique Canada 301-0006 et 301-0007.

Entre 2004 et 2012, plus de 10 G\$ de revenus ont été perdus par les différentes industries du secteur forestier. Toutes les industries ont été affectées par cette perte. Toutefois, les deux industries les plus affectées ont été celles de la transformation du bois (-4,1 G\$) et de la fabrication du papier (-2,8 G\$). Les trois autres industries ont connu la même tendance : l'impression et les activités connexes de soutien (-1,2 G\$), l'exploitation forestière (-1 G\$), le meuble et les activités connexes (-1 G\$).

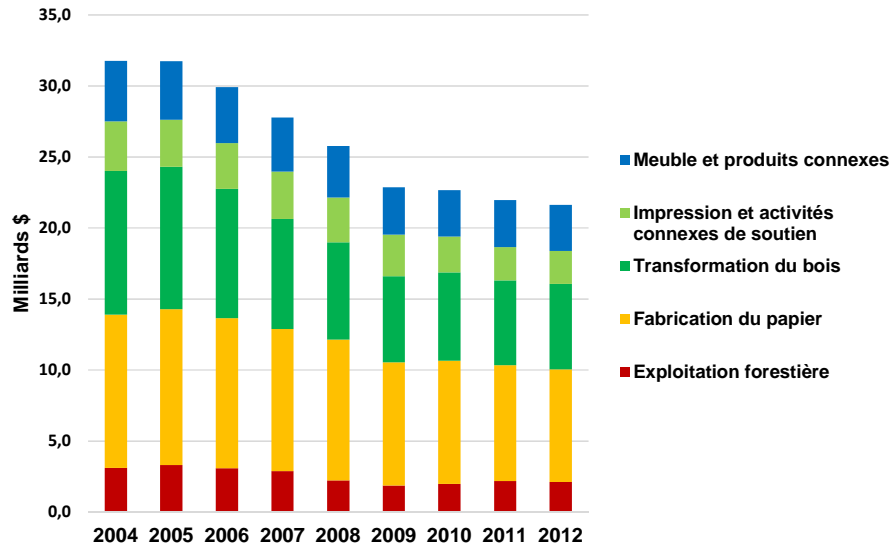


Figure 3. Évolution des revenus industriels du secteur forestier entre 2004 et 2012¹²

Dépenses et revenus des droits de coupe et des permis d'intervention

Depuis 2004, les revenus des droits de coupe et des permis d'intervention perçus par l'État ont baissé de 40 %, passant de 470 à 188 M\$¹³. Les droits de coupe constituent la rente que l'État perçoit de la récolte de la matière ligneuse en sa qualité de propriétaire de la ressource au nom de l'intérêt public. Avec la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, son calcul s'appuie sur la valeur marchande du bois sur pied obtenue des paramètres du marché de la vente aux enchères du bois par le BMMB. Quant aux permis d'intervention, ils donnent aux titulaires un permis d'exploitation spécifique (récolte de bois de chauffage, récolte d'arbustes et d'arbrisseaux, exploitation d'une érablière, etc.). La conjoncture économique difficile, ayant affecté le volume et les prix à la baisse, a eu pour effet de réduire les droits de coupe perçus par le gouvernement.

Même si les revenus des droits de coupe et des permis d'intervention se sont amoindris, le soutien budgétaire du gouvernement se maintient. Ses dépenses publiques dans le secteur se traduisent dans la réalisation de travaux sylvicoles et la mise en place de programmes forestiers (Actions gouvernementales). Ces dépenses visent à accroître les retombées économiques de l'activité forestière dans les régions du Québec. Depuis quelques années, avec le développement d'outils économiques, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dispose de moyens supplémentaires pour mesurer l'efficacité de ses dépenses publiques et accroître la richesse générée par ses stratégies sylvicoles.

Principaux programmes du gouvernement du Québec pour le développement économique et la participation autochtone pour l'année financière 2014-2015

Plusieurs programmes gouvernementaux sous la responsabilité du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont cours au Québec pour favoriser le développement économique des communautés autochtones et pour les impliquer davantage dans la gestion durable de la forêt. Ils concernent plusieurs aspects comme les contrats

¹² Source : Statistique Canada 301-0006 et 301-0007.

¹³ MRN (2000-2013).

sylvicoles, la chasse, la pêche et le piégeage, la participation à différentes négociations, les ententes fauniques et les activités traditionnelles (tableau 2). Pour l'année financière 2014-2015, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a investi plus de 28 M\$ dans les programmes s'adressant aux communautés autochtones¹⁴.

Tableau 2. Principaux programmes du gouvernement du Québec pour le développement économique et la participation autochtone pour l'année financière 2014-2015¹⁵

Programmes gouvernementaux	Montant (\$)
Contrats de Rexforêt aux entreprises ou aux communautés	14 636 416
Programme d'aide aux chasseurs et piégeurs	7 684 123
Programme de participation autochtone	2 575 190
Programme de développement des ressources forestières - PDRF	1 129 226
Ententes fauniques	1 429 651
Entente de valorisation des activités traditionnelles - ÉVAT	572 436
Contribution annuelle du Québec	511 450
Table de consultation en forêt - Financement exceptionnel	40 000
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	15 000
Total	28 593 492

À ces initiatives de soutien provincial s'ajoutent des mesures de soutien de la part du gouvernement fédéral comme l'Initiative de foresterie autochtone (IFA). Il s'agit essentiellement de mesures visant à encourager une meilleure participation des communautés autochtones à la transformation durable et concurrentielle du secteur forestier¹⁶. Ces mesures concernent plusieurs volets qui concourent au développement de la foresterie chez les Premières Nations : innovation, partage de connaissances et partenariats.

Constats pour la période 2008-2013

Pendant la période 2008-2013, le volume total de matière ligneuse attribué en forêt publique selon les différents types de droits (CAAF, CtAF et CvAF) a baissé d'un million de mètres cubes¹⁷, passant de 29 Mm³ à 28 Mm³. Cette baisse des attributions s'explique en partie par la baisse des possibilités forestières pour tenir compte d'autres valeurs environnementales et sociales. Toutefois, pendant cette période, le volume récolté par les industriels n'a pas atteint le niveau des possibilités forestières, principalement en raison de la faiblesse des marchés (Enjeu 21). Avec l'avènement de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les droits forestiers se sont diversifiés et l'existence d'un marché libre de matière ligneuse permet à un plus grand nombre d'acteurs d'avoir accès à la ressource (figure 1).

En ce qui a trait à la répartition financière, les effets de la crise économique sont restés perceptibles sur les ressources financières de l'ensemble des acteurs du milieu. Ils ont tous été affectés par une baisse de leurs revenus (tableau 3). Pour le gouvernement, la faible baisse des dépenses publiques (-6 %) n'a pas suivi la diminution significative des revenus des droits de coupe et des permis d'intervention (-47 %).

¹⁴ Source : MFFP - Communication personnelle. L'information va au-delà de la période couverte; seule information disponible lors de la documentation de l'indicateur.

¹⁵ Source : MFFP - Communication personnelle.

¹⁶ Ressources naturelles Canada (2015).

¹⁷ MFFP (2009 et 2013).

Tableau 3. Revenus et dépenses des acteurs du milieu forestier pour les périodes 2004-2008 et 2008-2012¹⁸

Revenus et dépenses annuels moyens	2004-2008	2008-2012	Variation (%)
Salaires et traitements (M\$)	5 000	4 000	-20
Revenus industriels (M\$)	29 000	23 000	-21
Revenus des droits de coupe et des permis d'intervention (M\$)	304	161	-47

Actions gouvernementales en matière d'aménagement durable des forêts

Entre 2008 et 2013, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis en place plusieurs programmes gouvernementaux pour mettre en valeur les ressources forestières du Québec. Ces programmes, qui ont cours dans les régions, contribuent à accroître l'aménagement forestier, à soutenir la création d'emplois et à favoriser le développement économique des communautés locales et régionales (tableau 4).

Tableau 4. Principaux programmes du gouvernement du Québec pour la mise en valeur des ressources forestières de 2000 à 2008 et de 2008 à 2013¹⁹

Programmes	Investissement annuel moyen (M\$)		Objectifs
	2000-2008	2008-2013	
Traitements sylvicoles réguliers	151	116	Permettre la réalisation de travaux sylvicoles pour maintenir le rendement de la forêt.
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volets I et II)	25	31	Intensifier l'aménagement des ressources forestières ou des activités qui présentent un caractère sylvicole, faunique, récréatif, éducatif ou environnemental.
Aide financière de base et plans spéciaux d'aménagement	18	28	Aider les industriels à récupérer du bois et à remettre en production les sites perturbés suite à des catastrophes naturelles.
Programme de création d'emplois en forêt	20	15	Soutenir la création d'emplois en région.
Programme d'investissements sylvicoles	-	15	Augmenter le rendement forestier par des travaux d'aménagement additionnels à ceux déjà prévus, en forêt publique et en forêt privée.

Traitements sylvicoles réguliers

Chaque année, des traitements sylvicoles couvrant de grandes superficies sont réalisés dans la forêt publique québécoise (Enjeu 11). Les types de travaux sont très variés : coupe avec protection de la régénération et des sols, éclaircie précommerciale, préparation de terrain, reboisement, dégagement mécanique, coupe progressive irrégulière, coupe de jardinage et de préjardinage, etc.²⁰. Ces travaux, exécutés selon des méthodes reconnues, permettent de maintenir le rendement de la forêt. Les entreprises qui les réalisent dans la forêt publique peuvent

¹⁸ Sources : Statistique Canada 301-0006 et 301-000 et MRN (2000-2013).

¹⁹ Source : MFFP – Communication personnelle.

²⁰ MFFP (2015c).

recevoir une aide financière de l'État²¹. De 2008 à 2013, les crédits pour les traitements sylvicoles réguliers admis par le gouvernement ont totalisé annuellement 116 M\$²².

Aide financière de base et plans spéciaux d'aménagement

Le gouvernement octroie une aide financière aux industriels pour récupérer du bois et pour remettre en production des sites touchés par une perturbation naturelle (chablis, insectes et feux de forêt)²³. Ce plan peut déroger à la réglementation et entraîner un dépassement occasionnel des possibilités forestières. Dans ce cadre, le gouvernement rembourse les coûts excédentaires par rapport à la récolte normale. Certains crédits sont également accordés pour le réaménagement de la forêt perturbée au cours des années précédentes (plans spéciaux d'aménagement). De 2008 à 2013, le gouvernement a investi annuellement plus de 28 M\$ par son programme d'aide financière et ses plans spéciaux d'aménagement²⁴.

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)

Ce fonds a appuyé plusieurs initiatives de recherche pour stimuler l'innovation au Québec. Pour y arriver, il finançait les projets de recherche universitaire à travers l'attribution de bourses d'excellence, contribuant ainsi à la formation des compétences. Parmi les domaines prioritaires ciblés figurent l'aménagement et l'environnement forestiers ainsi que le développement de produits forestiers. Cependant, en 2014, le gouvernement a aboli le Programme de recherche en partenariat sur l'aménagement et l'environnement forestiers, qui était financé par ce fonds.

Programme d'investissements sylvicoles

L'objectif principal de ce programme, qui est développé tant en forêt publique qu'en forêt privée, était d'augmenter le rendement forestier à moyen et à long terme par des travaux d'aménagement additionnels à ceux déjà prévus²⁵. Les travaux visés sont les suivants :

- sylviculture intensive sur les sites à fort potentiel ligneux;
- plein boisement des sites récoltés;
- remise en production de la superficie mal régénérée;
- réhabilitation des peuplements de pins rouge et blanc ou des peuplements feuillus et mixtes appauvris;
- nouveaux traitements sylvicoles et nouveaux modes de financement;
- développement d'outils d'aide à la décision en matière d'investissements sylvicoles.

Crédits d'impôt pour les chemins et les ponts forestiers

Depuis 2006, les entreprises bénéficiaires de droits d'exploitation de la matière ligneuse peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt remboursable de 60 à 90 % des frais engagés pour la construction ou la réfection de chemins d'accès ou de ponts en milieu forestier²⁶. Cette mesure fiscale a été mise sur pied pour appuyer l'industrie forestière pendant la crise tout en favorisant le développement du réseau routier de la forêt publique québécoise. L'extension du réseau routier permet également l'essor d'autres activités économiques telles que la villégiature, la chasse et la pêche (Enjeu 18) et de ce fait, contribue davantage au développement économique régional. Ce programme temporaire a pris fin le 31 mars 2013.

Perspective future

Au regard de la considération des avantages économiques procurés par le milieu forestier, des analyses économiques sont menées par le Bureau de mise en marché des bois et par le Bureau du forestier en chef pour optimiser la rentabilité économique et financière des investissements sylvicoles. Dans ce cadre, des modèles de

²¹ La coupe avec protection de la régénération et des sols ne fait pas partie des travaux admissibles aux crédits sylvicoles.

²² MFFP – Communication personnelle.

²³ MFFP (2015d).

²⁴ MFFP – Communication personnelle.

²⁵ MFFP (2015e).

²⁶ Revenu Québec (2015).

prédiction ont été développés (un modèle d'évaluation économique et un modèle d'évaluation financière) pour quantifier les avantages économiques des scénarios sylvicoles. Les intrants utilisés dans ces prédictions concernent les avantages obtenus par les différents acteurs de la société : les bénéficiaires des entreprises sylvicoles, les redevances forestières de l'État et la rente salariale des travailleurs. Ces outils permettent, par exemple, de mesurer la rentabilité économique des plantations ou de faire une comparaison de la rentabilité économique de différentes stratégies sylvicoles dans le cadre d'un calcul des possibilités forestières. Dans cette même direction, le Chantier sur la production de bois, dont le volet économique a été publié en avril 2015²⁷, recommande d'intégrer l'analyse économique dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF). Toutes ces initiatives de développement d'outils et de méthodes ainsi que la recherche permettront au gouvernement et aux acteurs du milieu forestier de dégager des perspectives de rentabilité économique plus intéressantes pour la société à l'avenir.

Pistes d'amélioration

Au regard des principes d'équité qui découlent d'une bonne répartition des avantages économiques pour l'ensemble des acteurs du milieu forestier, les actions suivantes s'avèrent utiles à soutenir.

Recommandations techniques

- Développer des outils économiques pour évaluer l'efficacité et la rentabilité des investissements publics et accroître les avantages économiques procurés à l'ensemble des acteurs du milieu forestier dans le respect des ententes économiques et commerciales en vigueur.
- Mesurer les effets de la vente aux enchères du bois sur les emplois et leur qualité.

Recommandations de gestion

- Maintenir la dynamique de diversification des droits forestiers pour permettre l'accès de la matière ligneuse à une variété d'acteurs.
- Soutenir l'intégration de l'analyse économique dans l'élaboration des stratégies d'aménagement forestier.
- Améliorer les processus d'inventaire et de planification des interventions forestières de manière à minimiser les écarts entre le volume de bois vendu et le volume de bois réellement récoltable sur le terrain.

Références

- MFFP (2009 et 2013). Ressources et industries forestières, Portrait statistique, éditions 2009 et 2013. Gouvernement du Québec, Québec. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-anterieures.jsp> (consulté le 8 mai 2015).
- MFFP (2015a). Les droits consentis. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits.jsp> (consulté le 4 mai 2015).
- MFFP (2015b). Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2015. Gouvernement du Québec, Québec. 91 p. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/portrait-statistique-2015.pdf> (consulté le 30 avril 2015).
- MFFP (2015c). Les traitements sylvicoles. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-traitements.jsp> (consulté le 7 mai 2015).
- MFFP (2015d). Plans d'aménagement spéciaux. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-plans-speciaux.jsp> (consulté le 7 mai 2015).
- MFFP (2015e). Programme d'investissements sylvicoles. <http://mffp.gouv.qc.ca/guichet/programmes/programmes-information-forets.jsp?ID=6392> (consulté le 29 juin 2015).
- MRN (2000-2013). Rapports annuels de gestion. <http://mern.gouv.qc.ca/ministere/rapport/rapport-archives.jsp> (consulté le 6 mai 2015).
- MRN (2013). Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2013. Gouvernement du Québec, Québec. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/portrait-statistique-2013.pdf> (consulté le 25 juin 2015).
- MRN (2014). Rapport annuel de gestion. Gouvernement du Québec, Québec. 101 p. <http://mern.gouv.qc.ca/publications/ministere/rapport/rapport-annuel-2013-2014.pdf> (consulté le 30 avril 2015).
- Ressources naturelles Canada (2015). Initiative de foresterie autochtone. <https://www.rncan.gc.ca/forets/programmes-federaux/13126> (consulté le 13 mai 2015).
- Revenu Québec (2015). Crédit d'impôt pour la construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier. http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/societes/credits/secteur_forestier/secteur-forestier.aspx (consulté le 6 mai 2015).

²⁷ <http://rendezvousdelaforet.gouv.qc.ca/chantiers/production-bois.asp> (consulté le 6 septembre 2015).

21

Possibilités forestières et récolte durable

Pourquoi cet enjeu est-il important ?

Pour déterminer la quantité annuelle maximale de bois qui peut être récolté dans la forêt publique tout en respectant les valeurs de la société, le maintien des avantages multiples de la forêt et la capacité productive des écosystèmes.



Crédit photo : Lise Guérin

Questions

1. Est-ce que la forêt publique est exploitée de manière à assurer son renouvellement ?
2. Comment la détermination des possibilités forestières prend-elle en compte les considérations de l'aménagement durable de la forêt ?
3. Comment se comparent les possibilités forestières et la récolte au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes ?

Mise en contexte

L'aménagement durable de la forêt est axé sur le maintien ou l'amélioration de la santé à long terme des écosystèmes forestiers, afin d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes. Il exige donc la considération de l'ensemble de ses composantes et cela doit se refléter dans l'évaluation du volume de bois disponible à la récolte.

Pour garantir la durabilité et le maintien des avantages économiques et sociaux des ressources liées à la forêt, cette dernière ne doit pas être exploitée au-delà de sa capacité de fournir des biens et des services à long terme. L'évaluation et le respect des possibilités forestières représentent des moyens pour s'en assurer à condition que les stratégies d'aménagement intègrent le plus possible les particularités régionales et locales (mesures sociales, économiques, environnementales). L'article 48 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LRQ, chapitre A-18.1)¹ définit les possibilités forestières comme suit :

¹ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_18_1/A18_1.html (consulté le 22 août 2015).

« Les possibilités forestières déterminées par le forestier en chef à l'égard des activités d'aménagement forestier antérieures au 1^{er} avril 2018 sont des possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu. Elles correspondent, pour une unité d'aménagement ou une forêt de proximité donnée, au volume maximum des récoltes annuelles de bois par essence ou groupe d'essences que l'on peut prélever à perpétuité, sans diminuer la capacité productive du milieu forestier, tout en tenant compte de certains objectifs d'aménagement durable des forêts, telles la dynamique naturelle des forêts, notamment leur composition et leur structure d'âge, ainsi que leur utilisation diversifiée ».

Avant 2008

Le régime forestier de 1986 fixait l'entrée en vigueur des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) pour 1990 et d'un nouveau découpage territorial : les aires communes². Le logiciel Sylva I, élaboré par le Ministère, a été utilisé pour établir les possibilités forestières des aires communes pour les périodes 1990-1995 et 1995-2000. Pour la période 2000-2005, une version améliorée (Sylva II) a été utilisée.

À la suite des recommandations de la Commission Coulombe³, le Ministère a réduit les possibilités forestières en 2005 et a créé le poste de Forestier en chef, qui devient responsable de déterminer les possibilités forestières de la forêt du domaine de l'État.

Période 2008 à 2013

En 2006, les équipes régionales du Ministère ont réalisé le calcul des possibilités forestières pour les 74 unités d'aménagement forestier, remplaçant les aires communes de la période précédente. À la suite de la création de la fonction de Forestier en chef, celui-ci a validé et ajusté les résultats de ces travaux pour déterminer les possibilités forestières de la période 2008-2013. Le calcul a été repris rapidement pour le territoire de l'Entente sur une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (ENRCQ), pour mieux prendre en compte des modalités de répartition spatiale des coupes. Les résultats de cette reprise ont été publiés en mai 2008.

À partir de 2007, le Bureau du forestier en chef a entrepris la réalisation du calcul des possibilités forestières des réserves forestières appelées aujourd'hui territoires forestiers résiduels. Les possibilités forestières de ces territoires ont été en vigueur jusqu'au 1^{er} avril 2015⁴.

Analyse de la situation

Est-ce que la forêt publique est exploitée de manière à assurer son renouvellement ?

Afin de pouvoir répondre à cette question, plusieurs indicateurs sont analysés, à savoir la comparaison entre les possibilités forestières, les attributions et la récolte et leur variation dans le temps, la possibilité unitaire, la provenance des volumes par composante territoriale et par type de forêt, le volume non attribué, l'écart entre les possibilités forestières et le volume récolté et le volume des glanures.

² Les CAAF incluaient, au moment de leur entrée en vigueur, un calcul des possibilités forestières (CPF) établi par le Ministère, valide jusqu'en 1995. Par la suite, les industriels forestiers ont eu la responsabilité de confectionner les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) qui comprenaient un calcul des possibilités forestières en 1994, puis en 2001, pour les périodes 1995-2000 et 2000-2005. Les possibilités forestières de cette dernière période ont été appliquées jusqu'en 2008.

³ CEGFPQ (2004).

⁴ Trois méthodes différentes ont été employées pour évaluer les possibilités forestières de ces territoires. Pour les réserves forestières de 10 000 hectares et plus, SYLVA II a été utilisé. Pour celles ayant moins de 10 000 hectares, les approches aire-volume et par taux d'accroissement en forêt feuillue ont été utilisées.

Possibilités forestières, attributions et récolte de matière ligneuse⁵

La comparaison du niveau des possibilités forestières, des attributions et de la récolte est une manière d'évaluer si, globalement, les conditions à la base de l'aménagement durable de la forêt sont respectées. La figure 1 en montre la variation depuis 1990 pour l'ensemble des régions du Québec.

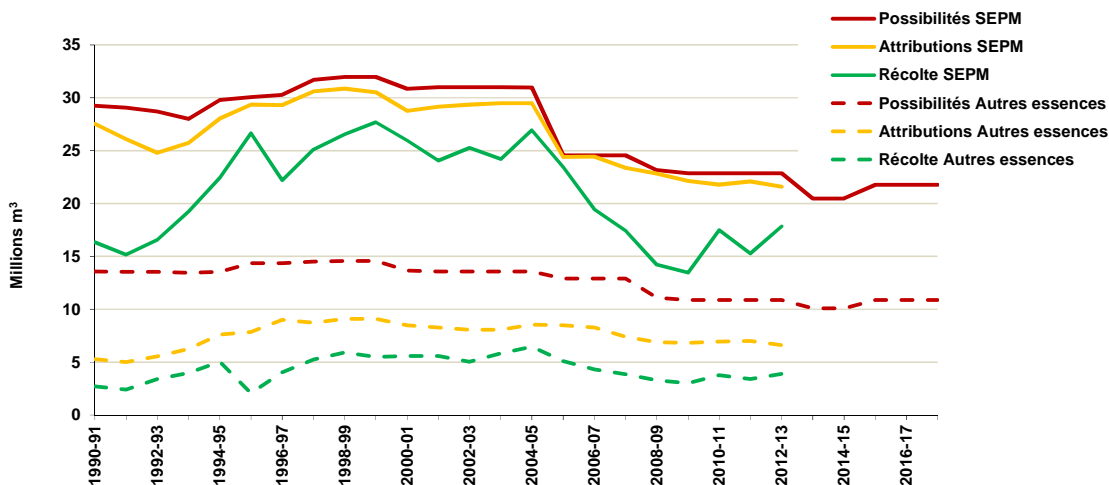


Figure 1. Variation des possibilités forestières, des attributions et de la récolte pour le groupe SEPM et les autres essences depuis 1990⁶

Pour le groupe d'essences SEPM (sapin, épinettes, pin gris et mélèzes), les attributions sont généralement près du niveau des possibilités forestières. Les baisses successives des possibilités sont apparentes, particulièrement la baisse en 2005-2006, qui témoigne d'une des recommandations de la Commission Coulombe à l'effet de baisser le niveau des possibilités forestières de 20 % pour le groupe SEPM et de 5 % pour les autres essences. Par la suite, la détermination de 2006 et la reprise du CPF pour le territoire de l'ENRCQ en 2008 ont conduit à une baisse additionnelle de 5,5 % pour le groupe SEPM et de 14 % pour les autres essences, par rapport aux possibilités en vigueur entre 2000 et 2008. Une autre baisse a suivi en 2013 lors de la mise à jour des possibilités forestières pour 2013-2015. Une hausse de 7 %, toutes essences confondues, se produit pour 2015-2018, à la suite de la modification des possibilités pour cette période.

Le niveau de récolte en SEPM montre des baisses de récolte en 1990-1993 et en 2006-2010. Ces dernières sont principalement causées par de graves crises dans le monde forestier dues à plusieurs facteurs, dont la demande moindre de la part des clients américains, la baisse des mises en chantiers américaines, la crise financière américaine, le taux de change défavorable de la devise canadienne et la diminution ou la substitution importante de l'usage de certains produits, dont le papier journal (Enjeu 16).

Le tableau suivant montre la variation régionale des possibilités forestières entre 2000-2008 et 2015-2018. Depuis 2000, les possibilités forestières totales ont diminué de 26,5 %.

⁵ Le volume des possibilités forestières et des attributions passées a été transformé en volume marchand brut afin d'être comparable à celui des possibilités forestières modifiées pour la période 2015-2018. Le volume récolté provient du mesurage.

⁶ Sources : MFFP et Bureau du forestier en chef – Compilation interne. Les possibilités forestières et les attributions sont exprimées en volume marchand brut tandis que pour la récolte, le volume mesuré provient du mesurage.

Tableau 1. Variation des possibilités forestières totales entre 2000-2008 et 2015-2018 par région en volume marchand brut (m³)⁷

Régions	2000-2008	2008-2013	2013-2015	2015-2018	Variation 2000-2018 (%)
01	1 341 300	928 200	832 800	1 160 300	- 13,5
02	9 466 500	7 929 700	7 003 900	6 989 100	- 26,2
03	961 200	706 000	628 100	515 000	- 46,4
04	5 105 500	4 646 000	4 163 500	3 977 500	- 22,1
05			67 400	56 900	
07	4 071 700	2 763 600	2 596 100	2 955 300	- 27,4
08	5 699 100	4 196 100	3 620 400	4 154 700	- 27,1
09	6 220 600	4 205 200	3 644 900	4 023 900	- 35,3
10	6 445 300	4 973 100	4 029 100	4 301 000	- 33,3
11	2 023 100	1 690 100	1 519 100	1 923 300	- 4,9
12	247 000	207 700	209 600	186 200	- 24,6
14	779 100	653 000	619 200	613 100	- 21,3
15	2 078 100	1 789 900	1 667 500	1 793 600	- 13,7
Total	44 438 500	34 688 600	30 601 600	32 649 900	- 26,5

Pour la période 2008-2013, les raisons⁸ à la base de la baisse des possibilités forestières sont principalement attribuées à :

- une diminution de la superficie destinée à l'aménagement, en raison de plusieurs décisions : aires protégées, limite nordique de la forêt attribuable, habitats fauniques, etc.;
- l'amélioration des connaissances (pentes abruptes, âge d'exploitabilité, etc.);
- l'application de nouvelles règles de répartition spatiale des coupes sur le territoire (coupe mosaïque);
- l'augmentation de la protection accordée au milieu forestier : encadrements visuels, vieilles forêts, etc.;
- la révision des rendements escomptés des plantations, des éclaircies précommerciales et des coupes de jardinage ainsi que des hypothèses de retour après coupe.

Malgré une volonté de s'engager dans la voie du rendement accru en 2000⁹, seules les stratégies d'aménagement étaient prévues pour maintenir ou augmenter les possibilités forestières entre 2008 et 2013.

La figure 2 montre, pour les régions, les différences entre les niveaux annuels des possibilités forestières, des attributions et de la récolte pour la période 2008-2013 pour le groupe SEPM et les autres essences. Au niveau du Québec, 55,2 % des possibilités forestières ont été récoltées pendant la période 2008-2013.

⁷ Source : Bureau du forestier en chef – Compilation interne.

⁸ <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/images/stories/BFEC/resultats/UAF/fiche-explication.pdf> (consulté le 22 août 2015).

⁹ <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/gestion/projet-loi-136.pdf> (consulté le 17 septembre 2015).

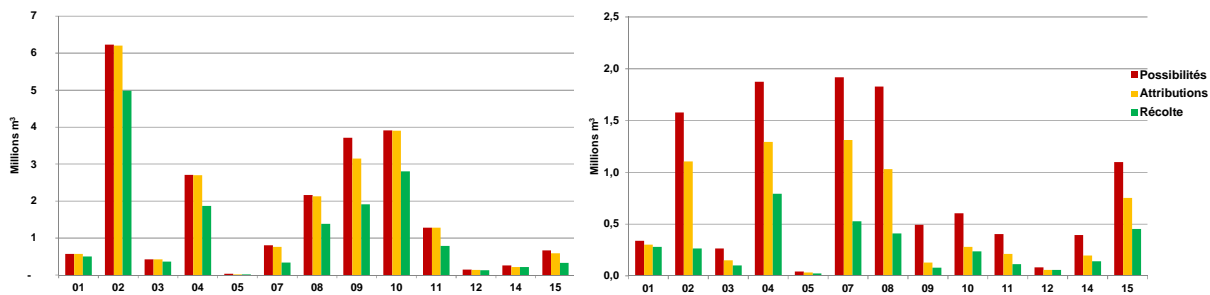


Figure 2. Possibilités forestières, attributions et récolte pour le groupe SEPM (à gauche) et les autres essences (à droite) pour la période 2008-2013 (moyennes annuelles en volume marchand brut (Mm³)) par région¹⁰

Possibilité unitaire 2008 - 2013

Souvent appelée *accroissement annuel moyen* ou *rendement de la forêt*, la possibilité unitaire indique la production annuelle de la forêt captée par unité de surface. Ainsi, elle est évaluée en faisant le ratio entre le niveau des possibilités forestières et la superficie destinée à l'aménagement forestier, c'est-à-dire la superficie sur laquelle sont évaluées ces possibilités (Enjeu 9). Elle est dépendante du régime d'aménagement appliqué en fonction de l'historique des perturbations, des orientations d'aménagement régionales, de l'état et de la nature de la forêt. Elle devrait aussi être dépendante du climat et des conditions de croissance.

Globalement, la possibilité unitaire est passée de 1,5 m³/ha/an en 2000-2008 à 1,3 m³/ha/an en 2008-2013 (figure 3) et à 1,2 m³/ha/an en 2015-2018. Des orientations telles qu'attribuer un rendement de forêt naturelle aux éclaircies précommerciales, ont leur part dans cette réduction. De plus, le passage vers une foresterie écosystémique visant un ensemble de valeurs, telles que le maintien de vieilles forêts et la répartition spatiale des coupes adaptée aux écosystèmes ont fait baisser les possibilités unitaires. Par ailleurs, certaines autres orientations sont aussi en cause dans cette réduction, telles que l'implantation des aires protégées, de refuges biologiques et autres contraintes où l'exploitation forestière est proscrite ou limitée.

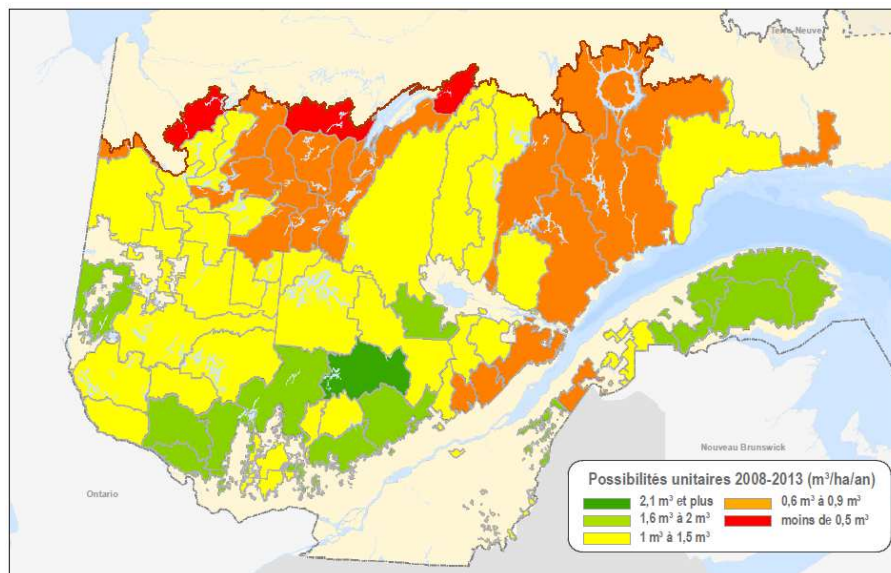


Figure 3. Possibilité unitaire (volume marchand brut) des unités d'aménagement en 2008-2013¹¹

¹⁰ Source : MFFP – Direction de la coordination opérationnelle (DCO).

¹¹ Source : Bureau du forestier en chef – Compilation interne.

La variation de la possibilité unitaire entre les régions s'explique par plusieurs facteurs : la productivité des sites (gradient nord-sud) et l'état actuel des unités d'aménagement (perturbations, structure d'âge, stratégies d'aménagement passées, etc.).

Provenance des bois par composante territoriale

Les possibilités forestières d'une unité d'aménagement proviennent de la contribution de différentes parties du territoire présentant différents niveaux de contraintes pour les activités forestières. Certaines contraintes ont un impact sur la rentabilité de la récolte. Ainsi, il existe un gradient de difficulté opérationnelle lié aux conditions physiques du terrain (pentes), à des modalités d'intervention plus exigeantes (augmentation des coupes partielles, préservation du couvert dans les bandes riveraines, de la qualité des paysages ou des composantes de l'habitat du cerf de Virginie)¹² ou à une planification des opérations plus délicate (territoires à multiples usages).

Les stratégies d'aménagement retenues pour déterminer les possibilités forestières d'une unité d'aménagement doivent donc faire l'objet de suivis lors des opérations de récolte (Enjeu 11). En conséquence, le Ministère doit veiller à ce que le volume annuel de bois récolté lors des opérations ne provienne pas seulement de la superficie la plus intéressante à récolter, mais de l'ensemble des conditions présentes. Lors du calcul 2008-2013, la superficie présentant des difficultés opérationnelles a été identifiée (Enjeu 9).

En 2006, il a été recommandé que la répartition de la récolte annuelle prévue dans ces portions de territoire fasse partie des critères d'analyses et d'approbation des plans d'aménagement forestier, tel que le prévoyait une orientation ministérielle de 2002. De manière à favoriser la récolte des bois de moindre intérêt et à répartir les secteurs de récolte sur le territoire, la provenance du volume de bois récolté entre 2008 et 2013 devait respecter la contribution à la possibilité forestière de chaque composante forestière ou territoriale¹³.

La figure 4 illustre le résultat global pour l'ensemble des unités d'aménagement. Elle montre la quantité de travaux réalisés par rapport à la superficie ciblée aux plans annuels d'interventions forestières (PAIF). Globalement, entre 17 % (bandes riveraines) et 53 % (habitats fauniques) des cibles ont été réalisées pendant la période 2008-2013. Ces proportions sont conséquentes avec la récolte réalisée pendant la période, soit environ 52 % de la superficie totale récoltée. Si toute la récolte avait été réalisée, les proportions dans les composantes territoriales auraient été plus élevées sans toutefois atteindre les cibles.

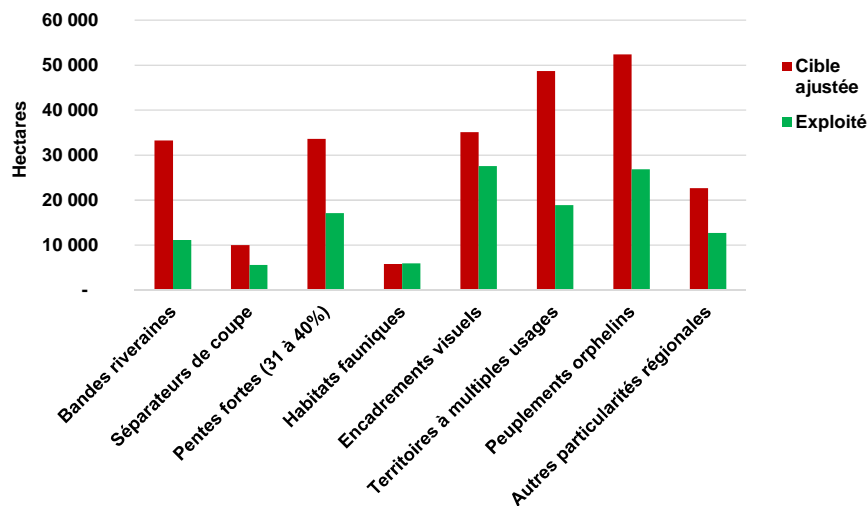


Figure 4. Superficie présentant des difficultés opérationnelles ciblée aux PAIF 2008-2013 et superficie récoltée pendant la période pour l'ensemble des unités d'aménagement¹⁴

¹² <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2012/12/FEC-FIC-REC-Provenance.pdf> (consulté le 22 août 2015).

¹³ <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/images/stories/BFEC/resultats/UAF/fiche-faits.pdf> (consulté le 22 août 2015).

¹⁴ Source : MFFP – Direction de la coordination opérationnelle (DCO).

Selon un avis publié en 2014¹⁵, une tendance à l'évitement des contraintes opérationnelles est constatée pour la récolte de la période 2008-2013. Le taux de récolte de la superficie prévue montre que la récolte totale s'est réalisée à un taux de 52 % de la cible, la récolte hors des contraintes à 59 % et la récolte dans les contraintes à 33 %.

Il est normal de constater que la superficie de récolte est moindre dans les secteurs de contraintes puisqu'il s'agit de secteurs de récolte plus coûteux pour les industriels forestiers. Ces derniers recherchent la meilleure rentabilité possible. Par contre, la cible hors contraintes a été respectée.

Toujours selon l'avis, l'évitement des contraintes opérationnelles est plus marqué dans les régions où la récolte annuelle est la plus importante, soit le Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), le Nord-du-Québec (10), la Côte-Nord (09), la Mauricie (04) et l'Abitibi-Témiscamingue (08). Avant la période 2008-2013, la ventilation des possibilités forestières par provenance n'était pas évaluée.

Provenance des bois par type de forêt

Des analyses portant sur la récolte de la période 2008-2013 ont permis de constater que le type de peuplement était un facteur important dans le processus de planification¹⁶. Des types de forêt précis ne sont pas récoltés étant donné le manque de débouchés pour certaines essences ou qualités. La structure industrielle présente dans les régions du Québec ne permet pas l'utilisation de toutes les essences qui sont générées par les activités de récolte. L'absence de récolte de certains types de forêt où il y a beaucoup d'essences sans preneur permet de limiter la matière ligneuse non utilisée sur les parterres de récolte et, de ce fait, facilite la réalisation des travaux sylvicoles par la suite.

Volume non attribué

Le volume non attribué consiste en la différence entre les possibilités forestières et les droits consentis. Le volume non attribué peut provenir de types de forêt dont la récolte est limitée dû au manque de preneurs des essences principales présentes dans ceux-ci.

Près de 25,3 Mm³ n'ont pas été attribués entre 2008 et 2013, soit 16,4 % des possibilités forestières totales de la période (figure 5 et tableau 2). Ce volume est composé de plus de 10,0 Mm³ de bouleau à papier, 2,2 Mm³ d'érables et d'environ 3,7 Mm³ de SEPM. Pour la période précédente, 2000-2008, le volume non attribué a été de 57,5 Mm³, soit 18,2 % des possibilités forestières totales.

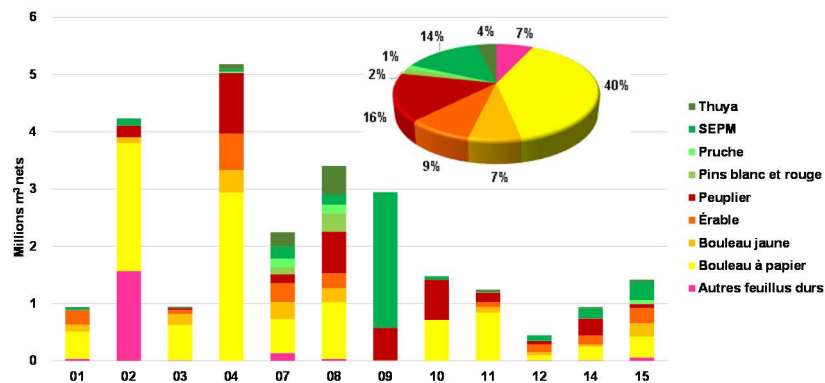


Figure 5. Volume non attribué (Mm³) par région et par essence entre 2008 et 2013 et proportion des essences (volume marchand net)¹⁷

¹⁵ Bureau du forestier en chef (2014) http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/07/Avis_Contraites_Operation_22sept.pdf (consulté le 22 août 2015).

¹⁶ Bureau du forestier en chef (2015). http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/05/avis_recolte_type_avril2015.pdf (consulté le 22 août 2015).

¹⁷ Source : MFFP – Direction de la coordination opérationnelle (DCO).

Tableau 2. Volume non attribué (m³) par région et par essence entre 2008 et 2013¹⁸

Régions	Autres feuillus durs	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables	Peupliers	Pins blanc et rouge	Pruche	SEPM	Thuya	Total
01	32 900	479 700	119 700	247 100	5 600	2 600		39 700	10 500	937 800
02	1 570 200	2 232 800	100 900		201 100	2 000		123 000	500	4 230 500
03	5 300	623 000	188 800	73 200	34 400	3 000	500	10 300	5 600	944 100
04		2 938 200	392 600	636 100	1 056 200	22 000	3 000	45 600	86 700	5 180 400
07	133 000	596 400	299 600	325 900	151 800	126 800	151 700	215 500	245 000	2 245 700
08	29 900	993 000	244 600	264 700	723 200	321 700	145 400	188 300	493 700	3 404 500
09				11 500	566 000			2 368 600		2 946 100
10		715 000			699 800			59 900	500	1 475 200
11		841 100	100 400	84 900	162 600	500		15 000	39 300	1 243 800
12	4 400	90 200	53 100	142 800	55 900	500	500	96 300	5 000	448 700
14	4 800	242 800	37 500	156 400	295 000	4 500	500	180 800	19 500	941 800
15	57 500	367 900	230 100	265 900	69 400	8 500	61 200	323 600	33 100	1 417 200
Total	1 838 000	10 120 100	1 767 300	2 208 500	4 021 000	492 100	362 800	3 666 600	939 400	25 415 800

L'importante proportion de bouleau à papier non attribué dans plusieurs régions s'explique par le peu de débouchés pour la transformation des bois feuillus de faible qualité. Cette situation est aussi perceptible pour le bouleau jaune et les érables. Dans le cas des peupliers, la situation est surtout présente dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), de la Mauricie (04), de la Côte-Nord (09) et, dans une moindre mesure, dans le Nord-du-Québec (10) et en Abitibi-Témiscamingue (08).

Écart entre les possibilités forestières et le volume récolté

L'écart est évalué par rapport aux possibilités forestières totales. Entre 2008 et 2013, le volume net non récolté représente 64,7 Mm³, dont 25,3 Mm³ n'avaient pas été attribués. Il est composé, entre autres, de 34,1 Mm³ de SEPM, 11,4 Mm³ de bouleau à papier et de 8,2 Mm³ de peupliers (figure 6). Entre 1999 et 2007, plus de 73,5 Mm³ n'avaient pas été récoltés. Compte tenu de sa grande représentativité dans la forêt du Québec, le groupe d'essences SEPM est celui qui présente la plus grande quantité absolue.

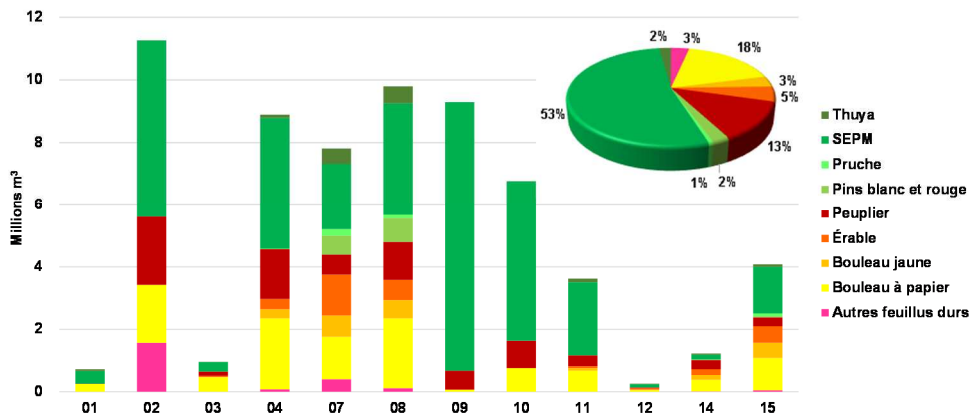


Figure 6. Écart entre les possibilités forestières et le volume récolté par essence et par région entre 2008 et 2013 et proportion des essences (volume marchand net)¹⁹

¹⁸ Source : MFFP – Direction de la coordination opérationnelle (DCO).

¹⁹ Source : MFFP – Direction de la coordination opérationnelle (DCO).

Glanures ou matière ligneuse non utilisée

Les glanures sont les matières ligneuses laissées sur le parterre de coupe²⁰ et dans les aires d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage. Le volume des glanures est compilé dans le volume récolté depuis 2001 et fait partie des possibilités forestières. C'est un volume qui est affecté par les opérations de récolte et qui fait partie du volume inscrit aux contrats de vente dans le régime forestier actuel. Ces glanures sont donc réputées comme faisant partie du volume attribué aux industriels forestiers. Par contre, certaines essences peuvent être laissées sur le parterre de coupe s'il n'y a aucun preneur pour ces bois. Toutefois, la quantité de glanures pouvant être laissée sur le parterre de coupe est limitée afin de ne pas exagérer la perte de matière ligneuse. L'exclusion de certains types de forêt permet ainsi de limiter le volume des glanures. De façon générale, plus une région comporte des essences feuillues, plus le taux de glanures augmente étant donné le manque de débouchés pour ces essences.

Entre 2008 et 2013, le volume évalué en glanures représente près de 5,0 Mm³ soit l'équivalent de 1,0 Mm³ par année. La figure 7 montre le volume mesuré en glanures par région et par essence.

En comparaison, entre 2001 et 2008, le volume mesuré en glanures a été de 2,3 Mm³ par année.

Globalement, entre 2008 et 2013, la proportion de glanures représente 3,0 % du volume affecté par les opérations de récolte en SEPM et 14,5 % pour les autres essences.

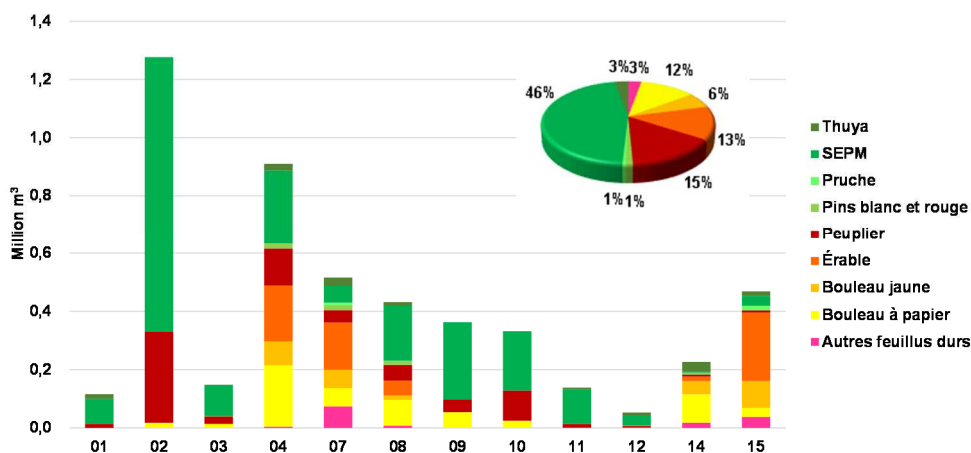


Figure 7. Glanures par essence et par région entre 2008 et 2013 et proportion des essences (volume marchand net)²¹

Comment la détermination des possibilités forestières prend-elle en compte les considérations de l'aménagement durable de la forêt ?

Le calcul des possibilités forestières (CPF) s'inscrit dans l'aménagement durable de la forêt (ADF) et, à ce titre, il chemine vers une vision inclusive de l'ensemble des valeurs économiques, environnementales et sociales du milieu forestier. Pour la période 2008-2013, des objectifs de protection ont été explicitement pris en compte tels que la préservation d'une proportion de vieilles forêts et la coupe mosaïque par exemple.

Le CPF de la période 2015-2018 a progressé de manière tangible en incluant plusieurs modalités d'aménagement durable de la forêt, principalement dans les mesures de protection de l'environnement et de la biodiversité (mesures environnementales et sociales) tout en maximisant le volume disponible à la récolte. En effet, pour 2015-2018, plusieurs éléments de l'aménagement écosystémique et des considérations relatives à la certification

²⁰ Arbres, houppiers, souches de plus de 30 cm, buttages, îlots non récoltés, parties d'arbres marchandes à la jetée, dans les tas de branches ou sous la forme de rebuts de tronçonnage et même probablement la perte pour les traits de scie.

²¹ Source : MFFP – Direction de la coordination opérationnelle (DCO).

forestière ont été intégrés au calcul. Le tableau 3 montre la prise en compte de ces valeurs lors des CPF 2008-2013 et 2015-2018.

Tableau 3. Modalités d'aménagement durable de la forêt considérées dans le calcul des possibilités forestières 2008-2013 et 2015-2018²²

Thèmes	Enjeux	Modalités	2008-2013	2015-2018	
Mesures environnementales					
Structure, composition et configuration de la forêt	Structure d'âge	Îlots de vieillissement, maturité technique, etc.			
		Seuils de stades de développement selon les cibles régionales			
	Composition	Suivi de l'enfeuillage et de l'ensapinage			
	Essences enjeux	Suivi de la raréfaction de certaines essences			
	Aires protégées	Intégration des aires décrétées par le gouvernement			
		Intégration d'aires disposant d'une protection administrative			
Autres exclusions (refuges biologiques, aires candidates en certification)					
Organisation spatiale	Récolte par agglomérations de coupes en pessière				
	Récolte en coupe mosaïque				
Habitats fauniques reconnus	Caribou forestier	Prise en compte des ravages pour l'habitat hivernal			
	Salmonidés	Application du plan de rétablissement			
		Modalités pour les sites d'intérêt fauniques (saumon, ouananiche, touladi)			
Conservation des sols et de l'eau	Qualité de l'eau	Protection des lisières boisées			
		Protection des bassins versants			
		Protection des milieux humides			
	Conservation des sols	Contraintes et exclusion de la récolte dans les pentes fortes			
Mesures sociales					
Aspects sociaux	Paysages	Maintien de la qualité visuelle des paysages			
	Harmonisation	Intégration d'éléments convenus pour les territoires fauniques structurés, les communautés autochtones, etc.			
Mesures économiques					
Productivité de la forêt	Paludification	Stratégie pour contrer la paludification			
	Éricacées	Stratégie pour contrer l'envahissement par les éricacées			
	Milieux ouverts	Stratégie de reboisement des milieux ouverts			
	Aires d'intensification	Travaux sylvicoles dans les aires d'intensification de la production ligneuse	+	+	
	Aménagement forestier	Travaux sylvicoles et budget en lien avec les objectifs régionaux	+	+	
Production ligneuse	Production ligneuse	Maximisation du volume disponible	+	+	
	Intensification	Scénarios sylvicoles d'intensification de l'aménagement	+	+	
		Dimension des bois	Maintien de la dimension des bois SEPM récoltés		
		Maintien de la dimension des bois de bouleau à papier récoltés			
	Certification	Intégration d'éléments des requérants industriels			
Qualité des bois	Scénarios sylvicoles visant la production d'essences de qualité				
Autres					
Perturbations naturelles	Insectes	Suivi de la vulnérabilité à la TBE			
		Effet à long terme de l'épidémie de la TBE en cours			
	Feux	Impact de la récurrence des feux de forêt			

²² En bleu pâle, considéré partiellement et en bleu foncé, intégré en totalité (+ : modalité qui devrait normalement avoir un effet à la hausse sur les possibilités forestières).

Comparaison des possibilités forestières sans modalités et avec modalités d'aménagement durable de la forêt pour 2015-2018

En 2012, un scénario d'évaluation des possibilités forestières sans modalités d'ADF, strictement sur la base de la production soutenue de bois, a été évalué afin d'établir une base comparative pour les analyses subséquentes. Entre autres, aucune modalité n'a été considérée relativement à la structure d'âge (vieilles forêts, régénération), à la dimension des bois, aux habitats fauniques, à l'organisation spatiale, à la certification forestière, etc. (tableau 3). Les stratégies régionales définies à ce moment ne comportaient aucune balise régissant la quantité de traitements imposée par la suite. Même si les stratégies et la superficie destinée à l'aménagement forestier ont été légèrement modifiées pour la période 2015-2018, les deux scénarios demeurent comparables. Ainsi, tel que le montre la figure 8, un écart appréciable se remarque entre les deux scénarios en ce qui concerne les possibilités forestières totales par région.

Les possibilités forestières sans modalités pour les unités d'aménagement s'élevaient à plus de 50 Mm³ lors de l'évaluation (pour une superficie supérieure d'environ 610 000 hectares) par rapport aux possibilités avec modalités évaluées à près de 33 Mm³ pour 2015-2018, soit une différence de plus de 17 Mm³.

Globalement, pour les possibilités forestières du scénario sans modalités, la possibilité unitaire est évaluée à 1,9 m³/ha/an, alors qu'elle est de 1,2 m³/ha/an dans le scénario avec modalités.

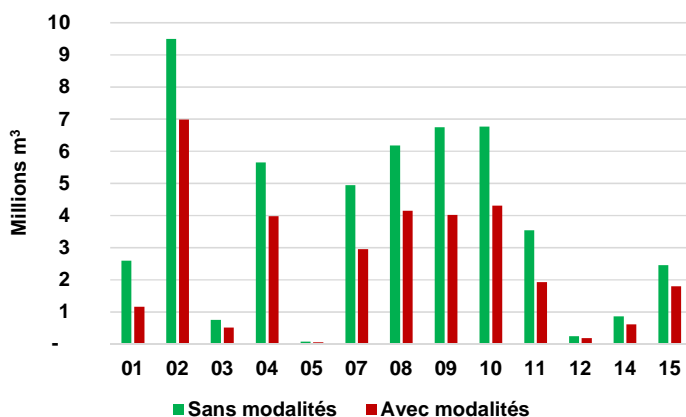


Figure 8. Comparaison des possibilités forestières (en volume marchand brut) pour le scénario sans modalités et celui avec modalités pour 2015-2018 (Mm³) par région²³

Effets de quelques modalités d'aménagement durable de la forêt sur le niveau des possibilités forestières 2015-2018

L'évaluation des impacts liés à la prise en compte des modalités de l'ADF (maintien d'une quantité de vieilles forêts, protection des habitats fauniques, etc.), des balises sur la quantité et la nature des traitements sylvicoles ou de modalités économiques (dimension des bois, certification) aide les décideurs à effectuer des choix dans les options d'aménagement possibles.

En 2013, les impacts associés à quelques modalités d'ADF inclus dans les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières lors de la revue externe ont été présentés (figures 9 à 11). C'est l'organisation spatiale (agglomération des coupes en pessière et coupe mosaïque en sapinière (CMO)) des opérations de récolte qui a le plus d'influence sur le niveau des possibilités forestières avec plus de 7,6 Mm³ d'impact annuel. Aux fins de comparaison, l'impact estimé²⁴ de l'organisation spatiale pour la période 2008-2013 avait été de 2,1 Mm³.

²³ Source : Bureau du forestier en chef – Compilation interne.

²⁴ <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/images/stories/BFEC/resultats/UAF/fiche-explication.pdf> (consulté le 19 septembre 2015).

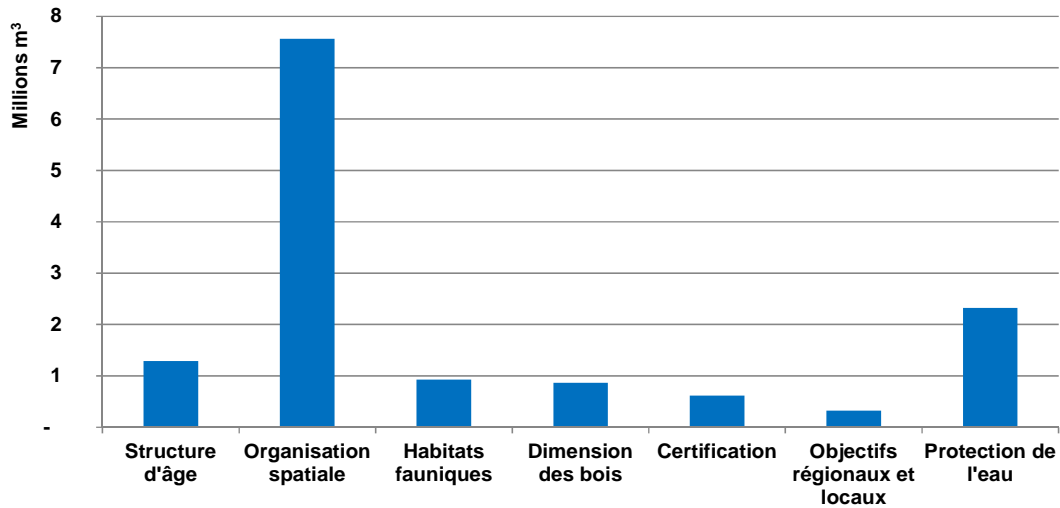


Figure 9. Impact annuel de modalités de l'ADF sur les possibilités forestières 2015-2018²⁵

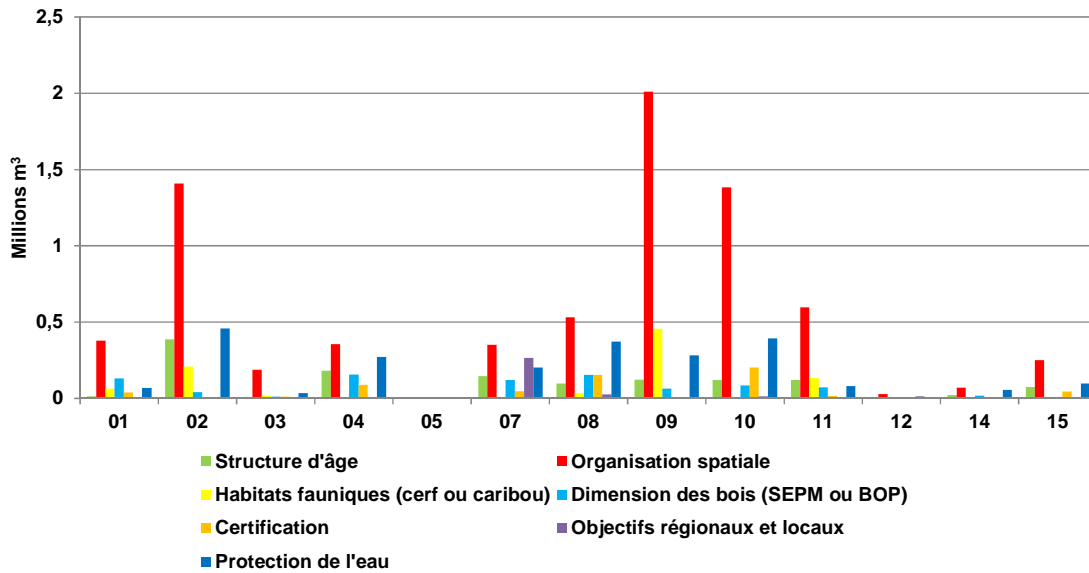


Figure 10. Impact annuel de modalités de l'ADF sur les possibilités forestières 2015-2018 par région²⁶

La figure 10 montre les impacts annuels évalués en volume selon les régions. C'est dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), de la Côte-Nord (09) et du Nord-du-Québec (10) que l'impact de l'organisation spatiale est le plus important. Situées en forêt boréale, ces régions sont soumises aux règles d'agglomération des coupes qui sont exigeantes en termes de conditions afin de maintenir des massifs forestiers.

Bien que l'application des normes écosystémiques entraîne des impacts relativement importants, il en ressort des bénéfices en termes de protection de la biodiversité par exemple ou pour l'accès aux marchés facilité par la certification forestière des unités d'aménagement (Enjeu 22). Les impacts ont été évalués individuellement en vue de la revue externe. Cependant, la synergie qui peut survenir entre les modalités est difficilement quantifiable et il est possible qu'un effet multiplicateur soit présent entre plusieurs d'entre elles. En effet, les objectifs de structure

²⁵ Source : Bureau du forestier en chef – Compilation interne.

²⁶ Source : Bureau du forestier en chef – Compilation interne.

d'âge, d'organisation spatiale, de certification et de protection des habitats fauniques, notamment pour le caribou forestier, reposent globalement sur les mêmes paramètres. La figure 11 illustre l'impact de l'organisation spatiale à l'échelle des unités d'aménagement.

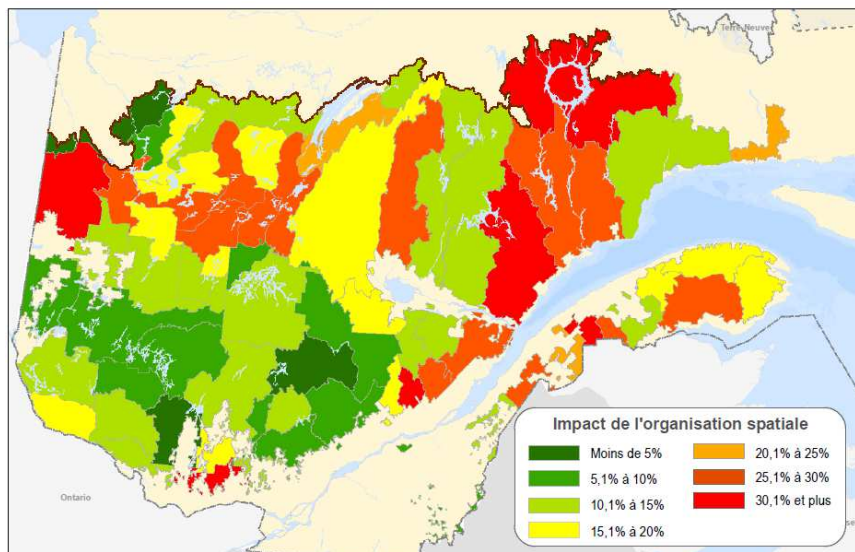


Figure 11. Impact de l'organisation spatiale à l'échelle des unités d'aménagement – CPF 2015-2018²⁷

Volume sur pied, volume marchand, volume récoltable et possibilités forestières

Les variables qui expriment la situation du volume dans le territoire destiné à l'aménagement forestier en 2013 et qui reflètent le calcul des possibilités forestières pour 2015-2018 sont illustrées à la figure 12. Dans cette dernière, la différence entre le volume à maturité et le volume exploitable s'explique par la superficie où la récolte n'est pas autorisée en raison, par exemple, de règles de juxtaposition des agglomérations de coupes, de la fermeture des unités territoriales de référence (UTR) ou en raison de coupes partielles qui ne prélèvent qu'une partie du volume. À noter que le niveau des possibilités forestières illustré est pour cinq années.

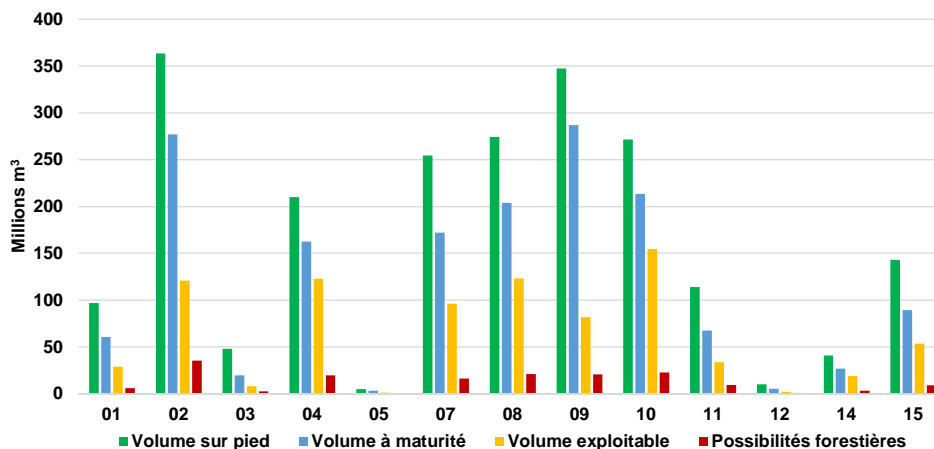


Figure 12. Volume sur pied, volume à maturité, volume exploitable et possibilités forestières quinquennales par région évalués lors du CPF 2015-2018²⁸ (en volume marchand brut)

²⁷ Source : Bureau du forestier en chef – Compilation interne.

²⁸ Source : Bureau du forestier en chef – Compilation interne.

Comment se comparent les possibilités forestières et la récolte au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes ?

Possibilités forestières et récolte par province entre 1990 et 2013

La figure 13 illustre la situation des provinces canadiennes en regard des possibilités forestières et de la récolte moyenne entre 1990 et 2013 pour les territoires du domaine public ainsi que le ratio de la récolte totale par rapport aux possibilités totales. En tenant compte de la superficie forestière respective à chaque province, les possibilités forestières unitaires se situeraient à 1,1 m³/ha/an en 2012 pour la forêt publique de l'Ontario, à 1,4 m³/ha/an en 2014 pour l'Alberta et à 1,8 m³/ha/an en 2013 pour la Colombie-Britannique²⁹. Au Québec, la possibilité unitaire est de 1,2 m³/ha/an en 2015.

Pour toutes les provinces, le niveau de la récolte a été en deçà des possibilités. Seules les provinces de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique ont presque tout exploité leurs possibilités.

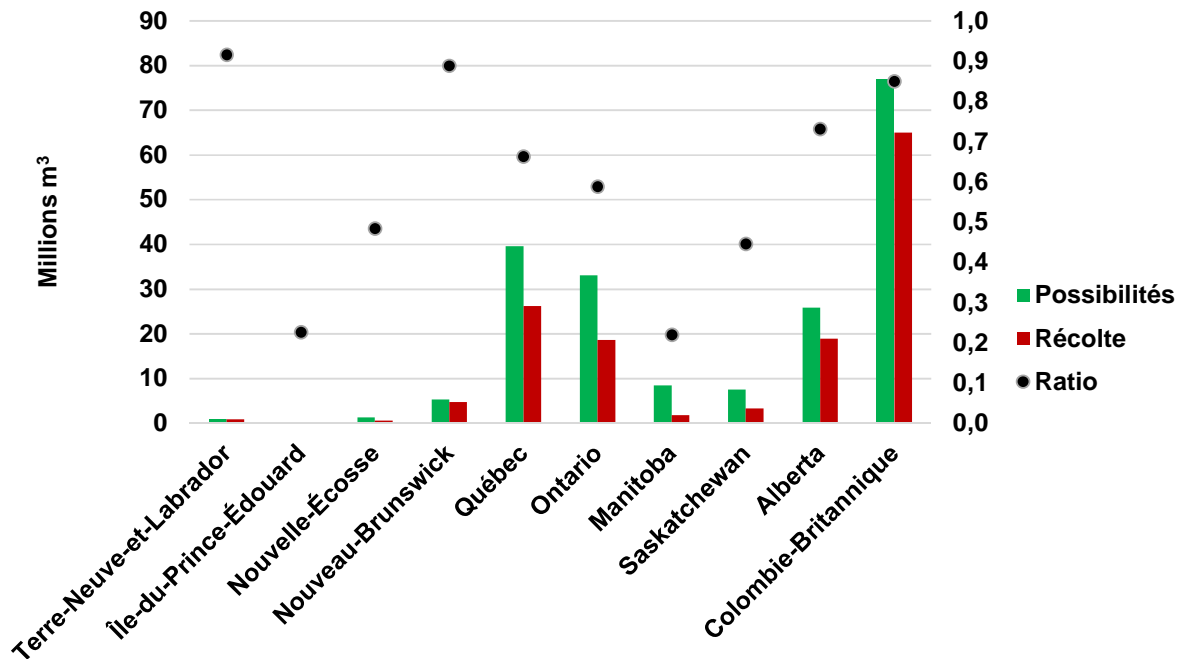


Figure 13. Possibilités forestières moyennes, récolte moyenne et ratio Récolte/Possibilités totales par province canadienne entre 1990 et 2013³⁰

Pour les quatre principales provinces productrices de bois (figure 14), la situation des possibilités forestières est différente. Alors que le Québec a connu des baisses successives depuis 2004, l'Ontario a abaissé les siennes au début des années 1990 pour les garder stables par la suite. L'Alberta et la Colombie-Britannique ont vu leurs possibilités forestières augmenter depuis 2004 environ. Quant à la récolte, ces provinces ont toutes vécu une baisse d'activité dans la dernière décennie, suivie d'une récente remontée.

²⁹ http://nfdp.ccmf.org/data/tables/tab22_f.php (consulté le 19 août 2015).

³⁰ Sources : Base de données nationale, Service canadien des forêts. http://nfdp.ccmf.org/index_f.php (consulté le 23 août 2015) et http://nfdp.ccmf.org/data/tables/tab22_f.php (consulté le 19 septembre 2015).

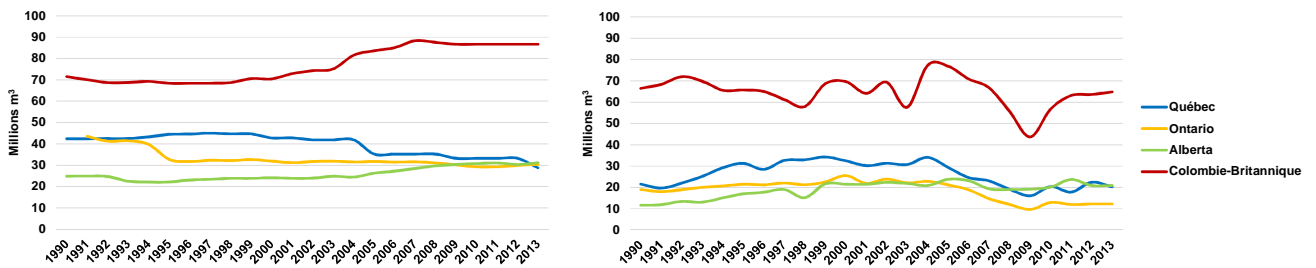


Figure 14. Fluctuation des possibilités forestières (à gauche) et de la récolte annuelle (à droite) pour les quatre principales provinces canadiennes productrices de bois entre 1990 et 2013³¹

Constats pour la période 2008-2013

- La période 2008-2013 a été caractérisée par un creux historique de l'activité forestière. En 2009-2010, la récolte en SEPM a été à son plus bas niveau depuis 1990.
- Seulement 55,2 % des possibilités forestières ont été récoltées. Seules les régions du Bas-Saint-Laurent (01) et de Chaudière-Appalaches (12) ont récolté plus de 80 % de leurs possibilités. L'Outaouais (07) a été particulièrement affectée. À cet égard, il n'y a pas eu surexploitation du point de vue du volume de bois.
- Plusieurs modalités d'ADF de niveau stratégique ont été considérées dans l'évaluation des possibilités forestières, ce qui a provoqué une baisse appréciable du volume disponible à la récolte.
- 3 % du volume affecté par les opérations de récolte en SEPM et 14,5 % pour les autres essences est constitué de perte, il s'agit de la matière ligneuse non utilisée (glanures).
- Les cibles de récolte dans les contraintes ne doivent pas être dépassées. À l'échelle québécoise, la part de la récolte réalisée dans les contraintes est de 16 % comparativement à une part prévue de 26 %³². Les proportions visées n'ont pas été respectées. Cependant, la récolte dans la partie sans contrainte n'a pas dépassé la superficie prévue au CPF 2008-2013.
- La mise en place de mesures pour que les bois récoltés proviennent de l'ensemble des composantes territoriales selon des proportions attendues a obligé les industriels à s'approvisionner dans des conditions plus difficiles. Les résultats démontrent une efficacité de la mesure. Même si les cibles n'ont pas été atteintes, il faut prendre en compte le contexte économique difficile.
- La problématique des bois sans preneur, particulièrement des bois feuillus de trituration, s'est continuée dans plusieurs régions où d'importants volumes de feuillus intolérants sont disponibles et pour lesquels il n'existe pas de débouchés pour la transformation. Les régions de l'Outaouais (07) et de l'Abitibi-Témiscamingue (08) disposent également d'une quantité appréciable de feuillus tolérants.
- Les variations observées des possibilités forestières entre les provinces ne sont pas synchronisées (sauf pour l'Alberta et la Colombie-Britannique).
- Toutes les provinces subissent des fluctuations des niveaux de récolte.
- Le niveau d'activité forestière du Québec est relativement comparable à celui de l'Ontario et de l'Alberta.

³¹ Source : Base de données nationale, Service canadien des forêts. http://nfdp.ccfm.org/index_f.php (consulté le 23 août 2015).

³² Bureau du forestier en chef (2014). http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/07/Avis_Contraites_Operation_22sept.pdf (consulté le 22 août 2015).



Crédit photo : Gordon Weber

Actions gouvernementales en matière d'aménagement durable des forêts

- Mise en œuvre de recommandations de la Commission Coulombe par la réalisation du calcul des possibilités forestières 2015-2018 sur de nouvelles bases.
- Changements législatifs pour une plus grande prise en compte de l'aménagement durable de la forêt dans le calcul des possibilités forestières.
- Présentation en revue externe des résultats préliminaires du CPF 2015-2018.
- Développement d'une approche évolutive du « rendement soutenu » vers le « rendement durable ».
- Développement d'une stratégie de production de bois en lien avec l'axe économique.
- Mise en place de tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) selon l'axe social.

Perspective future

La comparaison stricte des possibilités forestières et les indicateurs qui leur sont associés entre les périodes 2008-2013 et 2015-2018 doit être jugée avec prudence car leur détermination repose sur des manières de faire, des approches territoriales et des outils relativement différents. Quoiqu'il en soit, chaque période apporte des améliorations de connaissances à tous les niveaux. Le rapport de la Commission Coulombe en 2004 a provoqué une révolution en matière de calcul des possibilités forestières et les progrès réalisés pour la période 2015-2018 sont considérables.

Période 2013-2015

À la fin de 2011, les possibilités forestières des unités d'aménagement ont été mises à jour afin que le Ministère soit en mesure de réviser les droits forestiers et confectionner les plans d'aménagement³³. Cette mise à jour considérait l'implantation de nouvelles aires protégées entre 2008 et 2013, la protection du caribou forestier ainsi que quelques autres critères analysés pour chacune des unités d'aménagement. Elle a été en vigueur

³³ http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/01/CPF-RA_MAJPF.pdf (consulté le 20 juillet 2015).

jusqu'au 1^{er} avril 2015. L'application des résultats des possibilités forestières des réserves forestières a été prolongée jusqu'au 1^{er} avril 2015.

Période 2015-2018

En 2013, le Manuel de détermination des possibilités forestières (MDPF) a été déposé. Il explique, de manière synthétique et vulgarisée, les principes et les orientations à la base du calcul 2015-2018³⁴. Entre mai et septembre 2013, les résultats préliminaires ont été présentés en revue externe³⁵. L'objectif de la revue externe était d'informer et d'expliquer aux intervenants le nouveau calcul des possibilités forestières afin de s'assurer que les éléments pertinents soient adéquatement pris en compte. Également, elle visait à démontrer que la démarche et les résultats obtenus soient cohérents avec les objectifs de l'aménagement durable de la forêt.

Le 15 mai 2014, les possibilités forestières des 71 unités d'aménagement de la forêt publique ont été modifiées³⁶. Ces nouvelles possibilités intègrent plusieurs changements intervenus dans la foulée de la mise en œuvre du régime forestier. Elles sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2015. Quant aux territoires forestiers résiduels, le calcul réalisé à partir de la fin de 2014 avec les nouveaux outils développés pour les unités d'aménagement s'est terminé au début de 2015, pour une application jusqu'en 2020.

Les principaux faits saillants de la période 2015-2018 par rapport à 2008-2013 sont :

- Une remontée des possibilités forestières de l'ordre de 6,7 % par rapport à la mise à jour de 2013-2015, mais une baisse de 5,9 % par rapport à 2008-2013.
- Une plus grande proportion de feuillus de moindre qualité compose les possibilités forestières.
- Les possibilités unitaires sont en baisse, sauf pour les régions du Bas-Saint-Laurent (01) et de la Gaspésie (11).
- Un volume supplémentaire de 35,6 Mm³ toutes essences est disponible, volume non récolté pendant la période 2008-2013. De ce volume, une quantité d'environ 10,2 Mm³ de SEPM a été jugée apte à la récolte et serait mise en vente au cours de la période 2015-2018³⁷.
- De nombreuses modalités visant l'aménagement durable de la forêt ont été prises en compte dans le calcul des possibilités forestières et les effets, selon le niveau des possibilités forestières, ont été évalués.
- Selon les facteurs analysés, la possibilité unitaire calculée sans modalités d'ADF est de 1,9 m³/ha/an. Elle diminue à 1,2 m³/ha/an en tenant compte des modalités de l'aménagement durable de la forêt.
- Certains aspects, dont la sylviculture, les stratégies d'aménagement et la maximisation du volume disponible à la récolte ont un effet sur la production de bois, l'augmentation des possibilités forestières ou permettent de compenser en partie l'effet des mesures de protection sur le niveau des possibilités forestières.

Pistes d'amélioration

Recommandations techniques

- Poursuivre l'identification de la superficie des peuplements « moins intéressants » selon les contraintes et les types de forêt.
- Maintenir les suivis et les contrôles annuels de la récolte selon les contraintes et les types de forêt.
- Continuer à documenter les impacts de l'ajout de modalités supplémentaires.

³⁴ <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/2013-2018/manuel-de-determination-des-possibilites-forestieres/> (consulté le 20 juillet 2015).

³⁵ Par exemple : http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/05/Fiche-résultats_Québec.pdf et http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/06/08151_Rapport_revue_externer_V3.01.pdf (consulté le 20 juillet 2015).

³⁶ Par exemple : http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/05/Fiche_resultats_Abitibi0812_mai.pdf (consulté le 20 juillet 2015).

³⁷ Source : MFFP, Michel Côté – Communication personnelle.

Recommandations de gestion

- Produire et diffuser les résultats du calcul des possibilités forestières de manière à présenter un portrait global et inclusif des valeurs de l'aménagement durable de la forêt, au-delà du niveau et des variations du volume de bois disponible à la récolte.
- Identifier les synergies permettant d'optimiser les mesures de protection (habitat du caribou, aires protégées, structure d'âge, organisation spatiale, etc.), ce qui permettrait également de compenser la baisse des possibilités forestières.
- Développer davantage la prise en compte de la dimension économique en ajoutant des critères permettant d'augmenter les possibilités forestières.
- Identifier un niveau de récolte variable pour limiter les pertes de matière ligneuse dans le temps, notamment dans un contexte d'épidémie d'insectes (TBE) (Enjeu 7).



Crédit photo : MFFP

Références

- Bureau du forestier en chef (2014). Récolte dans les contraintes opérationnelles. Suivi de la recommandation du Forestier en chef de 2006. Bureau du forestier en chef, 27 p. http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/07/Avis_Contraites_Operation_22sept.pdf (consulté le 4 novembre 2015).
- Bureau du forestier en chef (2015). Récolte par types de peuplements. Bureau du forestier en chef, 22 p. http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/05/avis_recolte_type_avril2015.pdf (consulté le 4 novembre 2015).
- CEGFPQ (Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004). Rapport. Québec, 307 p. <http://www.commission-foret.qc.ca> (consulté le 28 septembre 2015).

22 Certification forestière

Pourquoi cet enjeu est-il important ?

Pour maintenir une industrie forestière concurrentielle par l'accès aux marchés.



Crédit photo : Antoine Nappi

Questions

1. Quelle est la place de la certification par rapport aux lois et aux règlements ?
2. Quelles sont la proportion et la superficie du territoire certifié selon les normes reconnues d'aménagement durable de la forêt ?
3. Comment le Québec se compare-t-il aux autres provinces ?
4. Comment le Québec se compare-t-il aux autres pays ?

Mise en contexte

L'accroissement des préoccupations environnementales et la demande des consommateurs pour un commerce respectueux de l'aménagement durable de la forêt ont favorisé l'émergence d'une certification forestière indépendante¹. Ainsi, la certification forestière occupe une place de choix comme outil de promotion de la performance économique, sociale et environnementale en aménagement et en approvisionnement forestiers pour l'industrie québécoise.

Avec le temps, de nombreux acteurs (entreprises forestières, acheteurs de bois et de produits du bois, institutions financières) ont adopté cet outil et le reconnaissent comme un moyen efficace d'améliorer les pratiques forestières et de conserver les parts de marché. La certification forestière a donc pour objectif premier de réaliser une

¹ La vérification est faite par des registraires indépendants sur la base de critères retenus dans les normes d'aménagement durable de la forêt en vigueur dans le système de certification vérifié.

évaluation volontaire, indépendante et rigoureuse de la performance avec des critères définis dans des normes reconnues d'aménagement forestier durable.

Au Québec, les entreprises forestières disposent de trois normes de certification de l'aménagement forestier durable : Association canadienne de normalisation (CSA), Forest Stewardship Council (FSC) et Sustainable Forestry Initiative (SFI) (tableau 1). Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne favorise aucun système de certification en particulier, le choix d'une norme revenant à l'industrie qui sera détentrice du certificat. L'objectif commun de ces normes est de chercher à améliorer l'aménagement forestier et d'assurer au public et aux consommateurs que les produits forestiers respectent les exigences définies par la norme.

Tableau 1. Les systèmes de certification en aménagement durable de la forêt²

Normes de certification propres à la foresterie			
Acronyme	FSC	SFI	CSA
Organisme responsable	FSC Canada	SFI Inc.	Association canadienne de normalisation
Site Internet	https://ca.fsc.org/	www.sfiprogram.org	www.csagroup.org
Application	Internationale	Aux États-Unis et au Canada	Au Canada
Reconnaissance	Internationale par les marchés	Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)	Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)
Entrée en vigueur	1993	1994	1996
Fondements	10 principes	15 objectifs de foresterie durable reconnus	6 critères du Conseil canadien des ministres des forêts
	56 critères universels d'aménagement durable de la forêt Indicateurs et moyens de vérifications nationale et régionale	37 mesures de performance 101 indicateurs	17 éléments CSA d'aménagement durable de la forêt 35 indicateurs de base Valeurs, objectifs, indicateurs et cibles
Chaîne de traçabilité et étiquetage	Certification FSC de la chaîne de traçabilité	Certification SFI et PEFC de la chaîne de traçabilité	Certification SFI et PEFC de la chaîne de traçabilité

Outre la certification de l'aménagement forestier, la certification par une tierce partie de la chaîne de traçabilité garantit que l'entreprise dispose des systèmes de contrôle nécessaires pour suivre la ressource ligneuse, de la souche aux produits finis, selon une norme bien précise. Elle vise aussi à démontrer qu'une usine de transformation est en mesure de s'approvisionner à partir de bois provenant de territoires aménagés de façon durable et/ou de fibres recyclées. Les systèmes de contrôle de la traçabilité peuvent être certifiés selon diverses normes reconnues de traçabilité à l'échelle internationale : FSC, SFI et PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). La certification de la chaîne d'approvisionnement est un prérequis pour l'étiquetage et l'utilisation de la marque de commerce de ces systèmes de certification.

La certification forestière exige une intégration des pratiques pour impliquer l'ensemble des acteurs (industriels, Premières Nations, autres parties intéressées, etc.). De plus, elle comporte parfois des normes environnementales plus exigeantes que la réglementation en vigueur (conservation de la biodiversité, préservation des sols et de l'eau, maintien des fonctions écologiques, protection des espèces en situation précaire, etc.).

² Source : adapté de MFFP (2015a).

Les entreprises forestières retirent des avantages de la certification forestière sur le plan économique, social et environnemental :

- gestion forestière plus rigoureuse;
- maintien et accroissement de leurs parts de marché;
- accroissement de la compétitivité internationale de l'entreprise;
- démonstration de l'engagement responsable de l'entreprise;
- assurance pour les consommateurs et les investisseurs d'une bonne gestion de la forêt;
- établissement d'un dialogue entre les entreprises forestières et les autres utilisateurs du territoire.

Analyse de la situation

Quelle est la place de la certification par rapport aux lois et aux règlements ?

Les systèmes de certification forestière visent à contribuer à l'aménagement forestier durable tout en tenant compte des lois et des règlements en vigueur. Au Québec, la certification forestière ne remplace en aucun cas les politiques de l'État, mais elle constitue un outil additionnel visant à favoriser la durabilité des ressources forestières³. Dans ses fondements, le respect des lois, des règlements et des conventions internationales est une dimension importante de la certification forestière.

Quelles sont la proportion et la superficie du territoire certifié selon les normes reconnues d'aménagement durable de la forêt ?

Comparaison des proportions de la superficie forestière certifiée au Québec en 2009 et en 2013

Entre 2009 et 2013, la superficie forestière certifiée au Québec selon l'une ou l'autre des normes de certification est passée de 20 Mha à 33 Mha⁴, soit une évolution de 47 % à 77 %. La majorité de la superficie certifiée se situe en forêt publique. À la fin de mars 2013, les territoires certifiés se répartissent ainsi : 24,4 Mha selon la norme FSC ; 17,5 Mha selon la norme SFI et 1 Mha selon la norme CSA (figure 1).

Superficie forestière certifiée en 2009 : 47 %

Superficie forestière certifiée en mars 2013 : 77 %

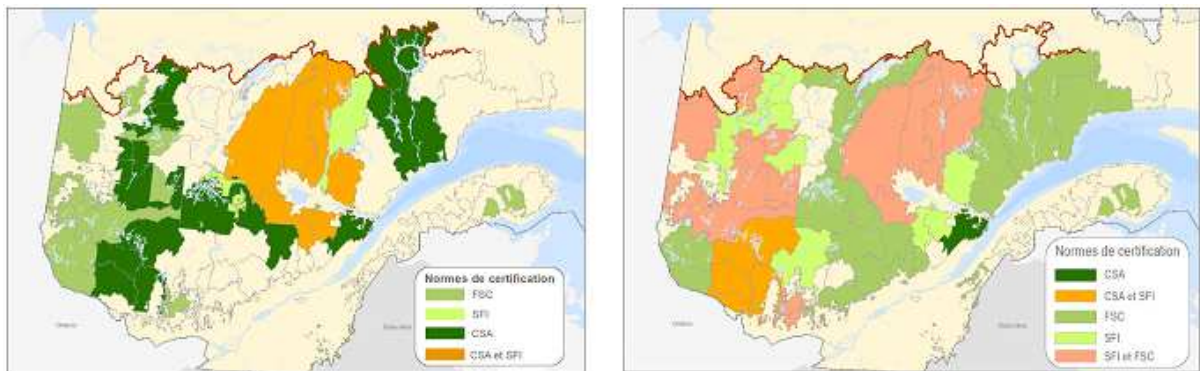


Figure 1. Superficie forestière certifiée dans les unités d'aménagement en 2009 et en 2013⁵

³ MFFP (2015a).

⁴ Ces chiffres n'incluent pas le double comptage pouvant provenir de la couverture de certains territoires par plusieurs normes.

⁵ Sources : MFFP – Communication personnelle pour la carte de mars 2013. Les territoires certifiés en forêt privée ne sont pas illustrés. Bureau du forestier en chef pour la carte 2009.

Évolution de la superficie forestière certifiée par norme de certification forestière au Québec entre 2002 et 2013

La superficie forestière certifiée a augmenté de façon régulière au Québec depuis 2002 (figure 2). Entre 2009 et 2013, la norme FSC a couvert 15 Mha de plus et SFI, 16 Mha. Dans le cas de la norme SFI, l'augmentation significative de la superficie en 2013 s'explique par la considération de la superficie totale des unités d'aménagement dans les certificats. Auparavant, ces unités d'aménagement n'étaient certifiées que partiellement avec SFI⁶. À l'opposé des deux premières normes, CSA a diminué de 10 Mha. Entre 2004 et 2009, CSA était la norme d'aménagement forestier la plus utilisée au Québec. Depuis 2009, la certification des entreprises a évolué vers FSC et SFI. Une des raisons de la reconnaissance de ces normes sur le marché a été l'effort déployé par leurs promoteurs pour les faire reconnaître mondialement aux acheteurs de produits et aux clients⁷.

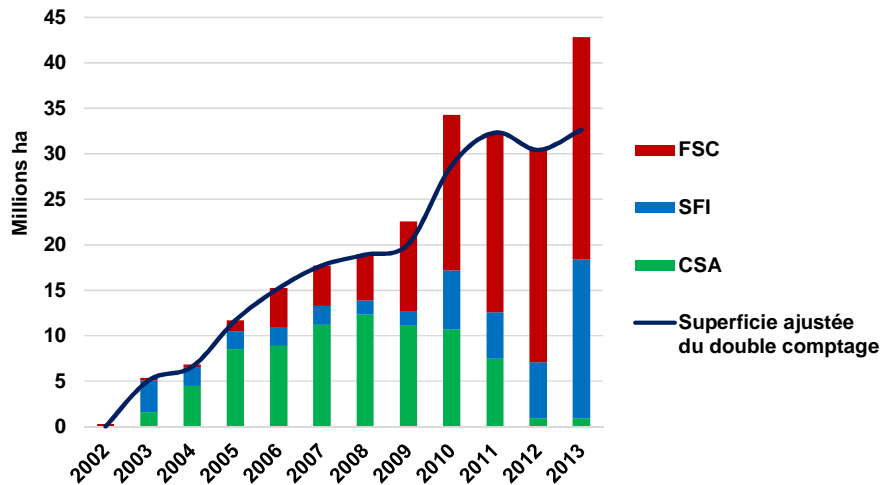


Figure 2. Évolution de la superficie forestière certifiée par les normes d'aménagement forestier durable au Québec entre 2002 et mars 2013⁸

Comment le Québec se compare-t-il aux autres provinces ?

Superficie forestière certifiée dans les provinces du Canada en 2013

Entre 2000 et 2013, la superficie forestière canadienne certifiée est passée de 9,7 à 153 Mha, soit une multiplication par 16⁹. Le Québec, avec 33 Mha de superficie forestière certifiée, se classe au deuxième rang, derrière la Colombie-Britannique (52 Mha) (figure 3).

La performance du Québec en matière de certification forestière représente un avantage concurrentiel. Beaucoup de grands clients de l'industrie forestière canadienne exigent du bois ou du papier certifié selon leur politique d'achat. C'est le cas de certaines grandes surfaces (Rona, IKEA et Home Depot, par exemple), de certaines banques (Scotia, RBC, TD et CIBC, par exemple) et de certains éditeurs (Penguin, Scholastic et J.K Rowling, par exemple). Toutes ces entreprises ont leur politique d'achat publiée sur leur site Internet en faveur de l'utilisation de papiers ou de bois provenant d'une forêt certifiée selon les normes d'aménagement forestier durable ou de fibres recyclées.

⁶ MFFP (2015b).

⁷ MRNF (2010) p. 29.

⁸ Source : Certification Canada (2000-2013) tiré de MFFP (2015b).

⁹ Certification Canada (2014a) et Certification Canada (2000-2013), tiré de MFFP (2015b).

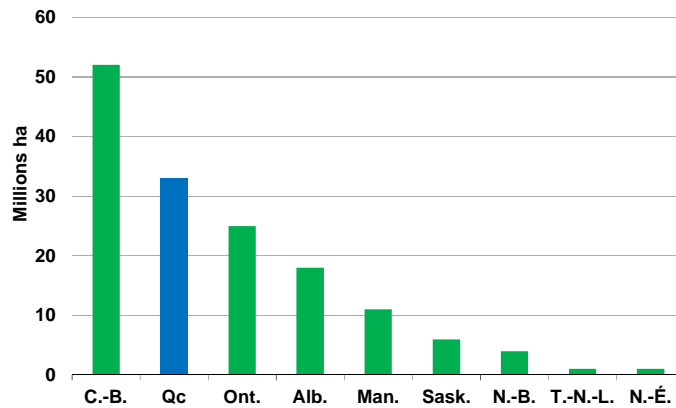


Figure 3. Superficie forestière certifiée dans les provinces du Canada en 2013¹⁰

Comment le Québec se compare-t-il aux autres pays ?

Superficie forestière certifiée au Québec en comparaison avec les autres pays en 2013

La certification forestière est de plus en plus en demande dans le monde comme un instrument qui soutient et complète les politiques forestières. En 2013, des forêts publiques ont été certifiées dans 61 pays¹¹ ; parmi les grands pays forestiers, le Canada, avec 153 Mha, a occupé la plus grande superficie forestière certifiée au monde. Le Québec, à lui seul, avec ses 33 Mha, n'a été devancé que par les États-Unis (49 Mha) et la Russie (38 Mha). Ainsi, il devance d'autres pays forestiers comme la Suède (22 Mha) et la Finlande (21 Mha) (figure 4). L'intérêt et les efforts déployés par les industriels dans la forêt publique, majoritairement présente au Québec et au Canada, et les régimes forestiers en place, ont favorisé l'expansion de la certification forestière.

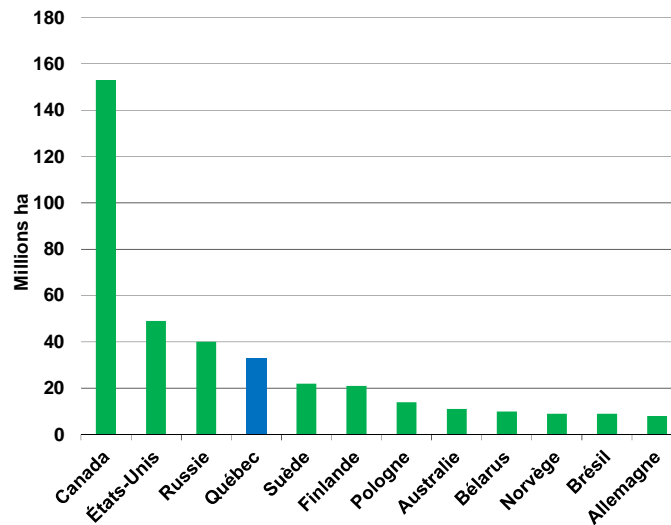


Figure 4. Superficie forestière certifiée au Québec en comparaison avec les autres pays en 2013¹²

¹⁰ Source : Certification Canada (2014a).

¹¹ FAO (2014) p. 70.

¹² Source : Certification Canada (2014b).

Constat pour la période 2008-2013

La période 2008-2013 a été marquée par une augmentation continue de la superficie forestière certifiée au Québec (figure 1) ; elle a augmenté de 14 Mha. Comparativement à la situation de 2009, cette performance permet au Québec de passer de la troisième à la deuxième place sur le marché canadien¹³ et au 4^e rang mondial.

Actions gouvernementales en matière d'aménagement durable des forêts

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, mise en application le 1^{er} avril 2013, vise à assurer la pérennité du milieu forestier ainsi qu'un aménagement durable du territoire forestier. Elle pose ainsi les jalons qui favorisent la certification forestière dans la forêt publique du Québec.

Considérant la nature de leurs mandats respectifs, deux secteurs du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs conjuguent leurs efforts afin de favoriser l'obtention ou le maintien de la certification forestière sur les territoires forestiers du domaine de l'État. Il s'agit des secteurs Forêts et Opérations régionales. Leurs actions en lien avec l'enjeu de la certification forestière sont complémentaires. Elles visent principalement les objectifs suivants :

- suivre l'évolution des marchés, des normes et de l'état de la certification de l'aménagement et des produits forestiers;
- exercer un rôle d'expert et de conseiller stratégique auprès des autorités du Ministère;
- assurer la prise en compte des exigences de la certification de l'aménagement et des produits forestiers dans les politiques, les orientations, les stratégies et les travaux réalisés par le Ministère incluant, dans la mesure du possible, le cadre légal et réglementaire;
- collaborer avec les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement en produisant des preuves documentaires pour fins d'audit;
- participer aux travaux de la table opérationnelle et définir des mesures d'harmonisation des usages entre les acteurs;
- implanter et gérer un système de gestion environnementale (ISO 14001).

Depuis 2002, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a soutenu diverses initiatives visant à développer la certification forestière. Il a ainsi accordé son appui aux organismes d'élaboration des normes, à des organismes souhaitant recourir à la certification forestière et à des spécialistes afin de documenter des sujets précis.

Audits de certification au Bureau du forestier en chef

Dans le cadre des audits de systèmes d'aménagement forestier durable au Québec (normes CSA, FSC et SFI) dans la forêt publique aménagée, le Bureau du forestier en chef, en sa qualité de partie concernée, est mis à contribution pour démontrer l'intégration de certains paramètres par les entreprises (par exemple, les grands habitats essentiels (GHE), les aires protégées candidates, les forêts à haute valeur de conservation (FHVC), les vieilles forêts, les seuils de rétention, le plan de rétablissement du caribou forestier, etc.).

Pour les exigences de la certification reliées au calcul des possibilités forestières, plusieurs indicateurs sont vérifiés : méthodes pour calculer la croissance et le rendement de la forêt, l'utilisation d'inventaires récents, les analyses de sensibilité, etc. Ces indicateurs, régulièrement tenus à jour au Bureau du forestier en chef par son système de gestion de la qualité ISO 9001, ainsi que les échanges fréquents de l'organisation avec le Secteur des opérations régionales et le Secteur des forêts, contribuent à faciliter la certification des entreprises bénéficiaires.

¹³ Cette position était auparavant occupée par l'Ontario.

Perspective future

Le modèle économique de la certification forestière à travers lequel la chaîne de création de valeur est influencée par le consommateur final exige des méthodes de production qui intègrent toutes les dimensions de la durabilité. Au regard des exigences des acheteurs de produits ligneux pour une gestion durable du territoire forestier, cette certification devrait se maintenir ou continuer à croître au Québec comme ce fut le cas depuis 2002 (figure 2).

Le contexte de la production du Bilan actuel est marqué par la suspension de la certification FSC sur certaines unités d'aménagement du Saguenay–Lac-Saint-Jean : 022-51, 024-51, 025-51, 027-51 et 024-52. Cette suspension concerne une superficie forestière d'environ 6,7 Mha. Les raisons principales évoquées résident dans les enjeux de protection de l'environnement (vieilles forêts et habitat du caribou forestier) ainsi que dans la considération des relations avec les communautés autochtones.

Ainsi, l'un des enjeux du maintien de la certification forestière réside dans une plus grande concertation entre les acteurs du milieu forestier et dans les efforts requis pour répondre de manière adéquate aux diverses exigences des normes.

Pistes d'amélioration

Le Québec a fait des avancées significatives dans le domaine de la certification forestière depuis 2002. Cette cadence est donc à maintenir en se basant sur les besoins des marchés et en favorisant les initiatives suivantes.

Recommandations techniques

- Maintenir les appuis techniques et scientifiques aux bénéficiaires de garanties d'approvisionnement afin de soutenir leur certification forestière.
- Poursuivre l'intégration des objectifs des normes de certification forestière dans les plans d'aménagement forestier intégré pour favoriser le maintien des certificats.

Recommandations de gestion

- Impliquer davantage les parties intéressées dans les stratégies et les actions gouvernementales en matière d'aménagement durable de la forêt.
- Poursuivre l'harmonisation et l'intégration des processus qui favorisent la certification forestière.
- Analyser les effets réels et comparatifs de la certification forestière sur l'aménagement durable de la forêt au regard des lois et des règlements en vigueur.
- Démontrer que le régime forestier québécois satisfait les exigences de l'aménagement durable de la forêt et, à ce titre, son application respecte les normes de certification.

Références

- Certification Canada (2014a). SFM Certification in Canada. http://www.certificationcanada.org/library/statistics/ProvincialSFMStatus_2013YearendFinal_140213.pdf (consulté le 13 février 2014).
- Certification Canada (2014b). Canadian Certification in the Global Context. http://www.certificationcanada.org/library/statistics/Canada_Cert_in_a_Global_Context_2013_Year-end_Final_140213.pdf (consulté le 13 février 2014).
- FAO (2014). Situation des forêts du monde : mieux tirer parti des avantages socioéconomiques des forêts. 132 p. <http://www.fao.org/3/a-i3710f.pdf> (consulté le 24 avril 2015).
- MFFP (2015a). Certification forestière. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-certification.jsp> (consulté le 24 avril 2015).
- MFFP (2015b). Certification forestière. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/5/537/impression.asp> (consulté le 24 avril 2015).
- MRNF (2010). La certification des forêts publiques québécoises par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune : étude de faisabilité. Groupe de travail sur la certification forestière. Opérations régionales et Forêt Québec. 89 p. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/gestion/certification-forets.pdf> (consulté le 23 juin 2015).
- Page Web de CSA. www.csagroup.org.
- Page Web de FSC. <https://ca.fsc.org/>.
- Page Web de SFI. www.sfiprogram.org.